

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du mercredi 15 mai 1996Plenaire vergadering
van woensdag 15 mei 1996

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS:	
Proposition de recommandations relatives au RER	690
Discussion des tirets	690
INTERPELLATIONS:	
— De M. Denis Grimberghs à MM. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, et Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «l'application de l'article 83 ^{quater} de la loi du 12 janvier 1989 relatif aux institutions bruxelloises»	693
— Interpellation jointe de M. André Drouart concernant «la non-application des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin et leurs conséquences sur les politiques régionales bruxelloises»	693
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Denis Grimberghs, André Drouart, Mme Françoise Dupuis, M. Guy Vanhengel, M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures	693
— De M. Benoît Veldekens à MM. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, et Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «l'absence d'une véritable politique régionale de valorisation du rôle européen de Bruxelles»	699
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Benoît Veldekens, François Roelants du Vivier, M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures	699

	Blz.
VOORSTEL VAN AANBEVELINGEN:	
Voorstel van aanbevelingen	690
Bespreking van de streepjes	690
INTERPELLATIES:	
— Van de heer Denis Grimberghs tot de heren Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, en Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «de toepassing van artikel 83 ^{quater} van de wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen»	693
— Toegevoegde interpellatie van de heer André Drouart betreffende «het niet-toepassen van de Sint-Michiels-akkoorden en van de Sint-Kwintens-akkoorden en de gevolgen ervan voor het beleid van het Brussels Gewest»	693
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Denis Grimberghs, André Drouart, mevrouw Françoise Dupuis, de heer Guy Vanhengel, de heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen	693
— Van de heer Benoît Veldekens tot de heren Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, en Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «het ontbreken van een echt gewestelijk beleid met het oog op de valorisatie van de Europese rol van Brussel»	699
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Benoît Veldekens, François Roelants du Vivier, de heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen	699
	687

	Pages		Blz.
QUESTIONS D'ACTUALITE:		DRINGENDE VRAGEN:	
— De Mme Marie Nagy à M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, sur l'investissement de la SRIB dans la société Téléfusion	705	— Van mevrouw Marie Nagy tot de heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, over de investering van de GIMB in het bedrijf «Téléfusion»	705
— De M. Michel Lemaire à M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, sur la réforme du système des primes à la rénovation	706	— Van de heer Michel Lemaire tot de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, over de hervorming van het stelsel van de premies voor renovatie	706
— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, sur l'angoisse qui règne à la police de Molenbeek	706	— Van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, over de angstpsychose bij de politie van Molenbeek	706
— De M. Michel Lemaire à M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, sur les projets d'extension de la cité-jardin du Kapelleveld	707	— Van de heer Michel Lemaire tot de heer Eric Tomas, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, over de plannen voor de uitbreiding van de tuinwijk Kapelleveld	707
INTERPELLATIONS (suite):		INTERPELLATIES (vervolg):	
— De Mme Marion Lemesre à MM. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, et Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «le commerce bruxellois»	708	— Van mevrouw Marion Lemesre tot de heren Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, en Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «de Brusselse handel»	708
Discussion. — Orateurs: Mme Marion Lemesre, MM. Jacques De Coster, Walter Vandenbosche, M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures	708	Bespreking. — Sprekers: mevrouw Marion Lemesre, de heren Jacques De Coster, Walter Vandenbosche, de heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen	708
VOTES NOMINATIFS:		NAAMSTEMMINGEN:	
Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance organisant le transfert du parc scientifique «Da Vinci» sur les territoires de Bruxelles-Ville et d'Evere de la Région de Bruxelles-Capitale à la Société de Développement Régional de Bruxelles	714	Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot regeling van de eigendoms-overdracht van het industriepark «Da Vinci» op het grondgebied van Brussel-Stad en van Evere van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest naar de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor Brussel	714
Votes réservés et vote sur l'ensemble de la proposition de recommandations terminée	715	Aangehouden stemmingen en stemming over het geheel van het afgehandelde voorstel van aanbevelingen	715
INTERPELLATIONS (suite):		INTERPELLATIES (vervolg):	
— De M. Leo Goovaerts à M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «l'installation éventuelle d'un casino à Bruxelles»	716	— Van de heer Leo Goovaerts tot de heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «de eventuele komst van een casino te Brussel»	716
Discussion. — Orateurs: MM. Leo Goovaerts, Georges Matagne, Jean-Pierre Cornelissen, M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures	716	Bespreking. — Sprekers: de heren Leo Goovaerts, Georges Matagne, Jean-Pierre Cornelissen, de heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen	716
Ordres du jour: dépôt	720	Moties: indiening	720

	Pages		Blz.
	—		—
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «le bilan du premier plan-déchets et l'élaboration du second plan quinquennal»	720	— Van de heer Alain Adriaens tot de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «de balans van het eerste afvalplan en het opstellen van een tweede vijfjarenplan»	720
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Alain Adriaens, François Roelants du Vivier, Robert Garcia, M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique	720	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Alain Adriaens, François Roelants du Vivier, Robert Garcia, de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid	720
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «l'abattage d'arbres de la forêt de Soignes constituant un handicap majeur pour la nidification des oiseaux»	730	— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «het omhakken van bomen in het Zoniënwoud waardoor de nestbouw voor de vogels sterk bemoeilijkt wordt»	730
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant «le chantier de décontamination du Berlaymont»	731	— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «het verwijderen van het asbest in het Berlaymontgebouw»	731

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 35.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mercredi 15 mai 1996 (*après-midi*).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van woensdag 15 mei 1996 (*namiddag*) geopend.

PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS
RELATIVES AU RER

Discussion

VOORSTEL VAN AANBEVELINGEN
BETREFFENDE HET GEN

Bespreking

M. le Président. — Nous passons à la discussion des tirets de la proposition de recommandations sur la base du texte adopté par la commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et des communications.

Wij vatten de bespreking aan van de streepjes van het voorstel van aanbevelingen op basis van de door de Commissie voor de Infrastructuur belast met Openbare Werken en Verkeerswezen aangenomen tekst.

Ziehier de tekst van het voorstel van aanbevelingen.

Voici le texte de la proposition de recommandations:

D'abord les considérants.

Eerst, de overwegingen.

Considérant que:

— la Région de Bruxelles-Capitale et son hinterland dans un rayon de 30 km sont actuellement engorgés par un trafic automobile — dont 160 000 à 180 000 navetteurs — sans cesse croissant (le coût des embouteillages est de loin supérieur aux moyens consacrés au transport public des passagers);

— des études européennes (Corinair) ont montré que le trafic routier était responsable d'une part importante des émissions nocives à la santé. Le rapport sur l'état de l'environnement de l'IBGE fournit les données relatives à la Région bruxelloise;

— à un coefficient de remplissage de 50 pour cent, la consommation d'énergie par voyageur-kilomètre des autobus et des services ferroviaires régionaux est environ cinq fois inférieure à celle des voitures privées;

— une meilleure desserte de la Région par les transports en commun augmentera l'attractivité de la ville pour les habitants,

les entreprises et les commerces. Cet objectif doit être poursuivi sans préjudice des autres actions menées dans le cadre du PRD en faveur de la convivialité de la ville, de l'emploi, du logement et de la qualité de l'espace public;

— la SNCB dispose à Bruxelles et dans sa périphérie d'une infrastructure ferrée importante susceptible d'accueillir des convois supplémentaires notamment sur les lignes de ceinture Est (26) et Ouest (28) sans devoir y consentir d'énormes investissements;

— le bureau SOFRETU a finalisé pour le compte de la Région une étude RER qui peut servir de base à la définition d'un réseau pouvant être mis en œuvre par phases successives;

— le 26 mai 1992 le Conseil des ministres du Gouvernement fédéral ratifiait le contrat de gestion entre l'Etat et la SNCB lequel prévoit en son article 3 que «Le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire en ce compris, les trains ayant pour objet le renforcement et l'amélioration de la desserte des grandes agglomérations (...) relève des missions du service public imparties à la SNCB par la loi» et reprend en son article 32 le texte du protocole d'accord conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale et le Gouvernement fédéral en vue de l'amélioration de la desserte ferroviaire de Bruxelles;

— le plan d'investissement de la SNCB pour la période 1996-2005 est à l'examen à la Conférence interministérielle des Communications et de l'Infrastructure.

Overwegende dat:

— het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en zijn hinterland op dit ogenblik binnen een straal van 30 km te kampen hebben met verkeersellende doordat het autoverkeer — waaronder 160 000 tot 180 000 pendelaars — voortdurend toeneemt (de verkeersopstoppen kosten veel meer dan hetgeen wordt besteed aan het openbaar vervoer van personen);

— uit Europese onderzoeken (Corinair) is gebleken dat het wegverkeer verantwoordelijk is voor een aanzienlijk deel van de voor de gezondheid schadelijke uitstoot. In het verslag van het BIM over de staat van het leefmilieu staan de gegevens betreffende het Brussels Gewest;

— met een bezettingsgraad van 50 procent, het energieverbruik van de bussen en treinen per reiziger en per kilometer ongeveer vijf maal minder bedraagt dan dat van de privévoertuigen;

— een betere bediening van het Gewest door het openbaar vervoer de stad aantrekkelijker zal maken voor de bewoners, de bedrijven en de winkels. Dit dient te worden verwezenlijkt samen met de acties die in het kader van het GewOP worden ondernomen ten behoeve van de leefbaarheid van de stad, de werkgelegenheid, de huisvesting en de kwaliteit van de openbare ruimte;

— de NMBS in Brussel en in de rand over een uitgebreid spoorwegnet beschikt dat bijkomende treinen aankan, onder

meer op de ringlijnen oost (26) en west (28), zonder dat daartoe enorme investeringen vereist zijn;

— het bureau SOFRETU voor rekening van het Gewest een GEN-studie gemaakt heeft die als basis kan dienen voor het opzetten van een net dat gefaseerd in gebruik kan worden genomen;

— de Ministerraad van de federale Regering het beheerscontract tussen Staat en de NMBS op 26 mei 1992 heeft bekrachtigd en dat artikel 3 ervan bepaalt dat het binnenlands vervoer van reizigers met treinen van de gewone dienst — met inbegrip van de treinen die dienen ter versterking en verbetering van de bediening van de grote agglomeraties — tot de bij de wet aan de NMBS opgelegde opdrachten van openbare dienst behoren en dat artikel 32 de tekst overneemt van het protocolakkoord dat gesloten is tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Federale Regering met het oog op de verbetering van de spoorverbindingen van en naar Brussel;

— het investeringsplan van de NMBS voor de periode 1996-2005 onderzocht wordt door de Interministeriële Conferentie voor Verkeer en Infrastructuur.

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Puis les « tirets » :

Daarna de « streepjes » :

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Demande au Gouvernement régional de veiller à ce que :

— le Ministre présente au Conseil régional dans les six mois son plan intégré de la mobilité dans la Région bruxelloise incluant des mesures destinées à rééquilibrer les modes de déplacement et notamment à dissuader l'usage excessif de la voiture individuelle et situe le projet RER dans un plan global d'aménagement du territoire et d'organisation des déplacements, cela dans le cadre des conclusions du plan Iris. Les aspects environnementaux de ce plan auront été élaborés en concertation avec le ministre compétent en la matière.

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Vraagt de Regering ervoor te zorgen dat :

— de Gewestminister binnen zes maanden aan de Brusselse Hoofdstedelijke Raad zijn geïntegreerd mobiliteitsplan voor het Brussels Gewest voorlegt, met inbegrip van maatregelen om het evenwicht tussen de vervoermodi te herstellen en met name het buitensporig gebruik van het individueel voertuig af te remmen, en dat hij, in het kader van de besluiten van het Iris-plan, het GEN-project opneemt in een algemeen plan inzake de ruimtelijke ordening en de regeling van het vervoer. Over de milieuaspecten van dit plan dient hij voordien overleg te plegen met de bevoegde minister.

Au premier tîret MM. Eric van Weddigen, Jean-Pierre Cornelissen, Robert Hotyat, Walter Vandenbossche, Robert Garcia et Sven Gatz présentent l'amendement n° 1 que voici :

Bij het eerste streepje stellen de heren Eric van Weddigen, Jean-Pierre Cornelissen, Robert Hotyat, Walter Vandenbossche, Robert Garcia en Sven Gatz volgend amendement nr. 1 voor :

« Remplacer le premier tîret des recommandations par :

« — le Gouvernement présente au Conseil régional dans les six mois le plan régional de déplacement découlant du PRD,

incluant des mesures destinées à rééquilibrer les modes de déplacement et notamment à dissuader l'usage excessif de la voiture individuelle, et situe dans ce cadre le projet RER. Les aspects environnementaux de ce plan auront été élaborés en concertation avec le ministre compétent en la matière. »

Het eerste streepje van de aanbevelingen te vervangen door :

« — de Regering binnen zes maanden aan de Hoofdstedelijke Raad het gewestelijk vervoersplan voorlegt dat voortvloeit uit het GewOP, met inbegrip van de maatregelen om het evenwicht tussen de vervoermodi te herstellen en om er met name voor te zorgen dat er niet te veel gebruik wordt gemaakt van het individuele voertuig, en het GEN-project in die context plaatst. Over de milieuaspecten van dit plan dient vooraf overleg te worden gepleegd met de bevoegde minister. »

A cet amendement MM. Denis Grimberghs, Eric van Weddigen, Jan Béghin et Mme Sylvie Foucart présentent l'amendement n° 2 (sous-amendement à l'amendement n° 1) que voici :

Bij dit amendement stellen de heren Denis Grimberghs, Eric van Weddigen, Jan Béghin en mevrouw Sylvie Foucart volgend amendement nr. 2 (subamendement op amendement nr. 1) voor :

« Ajouter après les mots « six mois » les mots : « en tenant compte des travaux du plan Iris, ».

Na de woorden « zes maanden », de woorden « rekening houdend met de werken voor het Iris-project, » in te voegen. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non.)

Vraagt iemand het woord ? (Neen.)

Le 1^{er} tîret, l'amendement et le sous-amendement sont réservés.

Het eerste streepje, het amendement en het subamendement worden aangehouden.

Le vote sur les amendements et le premier tîret est réservé.

De stemming over de amendementen en het eerste streepje is aangehouden.

Suite de la proposition de recommandations :

Vervolg van het voorstel van aanbevelingen :

— Les grands axes d'une politique globale de la mobilité comprennent notamment :

a) la limitation et le renchérissement du stationnement au centre-ville, avec, parallèlement, une augmentation de l'offre en stationnement à la périphérie de la Région;

b) de bonnes connexions entre le RER et le métro et les transports en commun de surface, en étant attentif aux horaires, aux tarifs, etc.;

c) le développement de la vitesse commerciale des transports en commun de surface (sites propres réellement efficaces, priorité aux transports publics).

— dans une approche intégrée et intermodale des transports, le RER soit avec la STIB un des vecteurs principaux de transports pour les 2,4 millions de personnes de la Région de Bruxelles-Capitale et de sa zone d'influence économique.

Il est essentiel d'intégrer efficacement les transports publics et les modes de transport individuels (voitures, taxis, taxis

collectifs desservant les zones résidentielles plus essaimées, vélos, deux roues à moteur (DRM) et marche). Il convient, pour ce faire, de construire les infrastructures de transport d'interconnexion (terminaux multimodaux — p.e. TGV, RER, métro, bus, parcs pour vélos et DRM, parcs pour taxis, parkings de dissuasion, ...). Outre ces terminaux favorisant les changements de modes de transport, il convient d'établir une communauté tarifaire et une billetterie combinée et de mettre au point un système d'information efficace;

— la fréquence des rames RER soit bien adaptée aux besoins: le RER ne peut être un encouragement à l'exode urbain. Les arrêts en Région bruxelloise doivent être nombreux et il faut opérer une nette différence entre la fréquence aux heures de pointe et à d'autres moments (soirée, weekend);

— soit mise sur pied une structure de coordination similaire au « Verbund » (existant à Zurich et à Munich) qui assure la coordination des sociétés de transport public qui opèrent dans la zone desservie (STIB, SNCB, De Lijn et TEC). Cet organisme veille à assurer un service optimal aux usagers (régularité, fréquences adaptées, confort, ...) et assure l'équilibre financier (et la répartition des recettes) du projet RER pour l'ensemble des sociétés concernées;

— cette structure de coordination élabore dans les six mois un plan financier à court, moyen et long termes en collaboration avec le groupe inter-universitaire mis sur pied par le Ministre. A court terme, ce plan prévoit l'exploitation de la ligne 26 (optimisée et mieux connue des passagers potentiels) et d'une ou deux lignes-pilotes supplémentaires. Ce plan inclut des propositions de contribution au financement du RER par les navetteurs, ainsi que par les usagers indirects (grandes entreprises, ...);

— un financement suffisant soit assuré par l'Etat fédéral;

— la problématique du RER étant commune aux trois Régions, les pourparlers au sujet du RER soient repris au sein de la Conférence interministérielle des communications et de l'infrastructure en vue d'étudier son financement, d'identifier les responsabilités financières et urbanistiques et d'influencer l'achat par la SNCB de matériel spécialement adapté au trafic de dessertes suburbaines;

— le Ministre porte le projet RER devant les instances européennes compétentes en la matière en vue d'obtenir des moyens provenant des fonds structurels;

— soit examiné de manière détaillée et critique le réseau proposé par SOFRETU afin:

1) le cas échéant, de proposer des améliorations susceptibles de mieux répondre encore aux besoins des Bruxellois, notamment en ce qui concerne d'une part le nombre et la localisation des gares RER à Bruxelles et d'autre part les liaisons retenues;

2) de vérifier la faisabilité du concept des liaisons par route en site propre;

3) de vérifier la validité de l'abandon d'options techniques importantes telles que l'usage de la ligne 28 (desservant la Gare du Midi, la Gare de l'Ouest, la place Simonis, la place Bockstael), la possibilité d'un réseau interconnecté (matériel roulant capable d'utiliser le réseau SNCB et le réseau de la STIB), ...;

4) d'examiner la compatibilité des options du réseau proposé par SOFRETU avec le contenu du PRD.

— dans son avis relatif au plan d'investissements de la SNCB pour la période 1996-2005, la Région porte une attention particulière aux investissements susceptibles d'améliorer la desserte de la Région de Bruxelles-Capitale en confirmant que ces initiatives sont nécessaires à l'acheminement du trafic de et

vers Bruxelles et complémentaires à la réalisation d'un Réseau Express Régional autour de Bruxelles;

— la réalisation du tunnel Schuman-Josaphat soit soumise à une étude d'incidences conformément à la déclaration gouvernementale;

— l'article 32 du contrat de gestion de la SNCB soit exécuté complètement et particulièrement les points relatifs à l'évaluation de l'expérience de la ligne 26, l'extension de celle-ci « à certaines des lignes » faisant l'objet de la mission d'étude confiée à la Task-Force chargée de l'examen des aspects particuliers de la desserte ferroviaire de Bruxelles (lignes 50, 60, 25, 36, 161, 124, 96, 123) et la conclusion éventuelle d'un avenant au contrat de gestion sur la base des conclusions de la Task-Force.

— De krachtlijnen van een algemeen mobiliteitsbeleid hebben betrekking op onder andere:

a) het beperken en het duurder maken van het parkeren in de binnenstad, met tegelijk een verhoging van het aantal parkeerplaatsen in de randgemeenten van het Gewest;

b) goede verbindingen tussen het GEN en de metro en het bovengronds openbaar vervoer, waarbij aandacht moet worden besteed aan de dienstregelingen, de tarieven, enz.;

c) de verhoging van de rijsnelheid van het bovengronds openbaar vervoer (werkelijk efficiënte eigen rijbanen, voorrang voor het openbaar vervoer).

— in een geïntegreerde en intermodale aanpak van het vervoer, het GEN samen met de MIVB een van de belangrijkste vervoersmodi wordt voor de 2,4 miljoen inwoners van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en van zijn economische invloedssfeer.

Het is van essentieel belang dat het openbaar vervoer en de individuele vervoermiddelen (wagens, taxi's, gemeenschappelijke taxi's die de verder afgelegen woonzones bedienen, fietsen, motorfietsen en voetgangersverkeer) op een doeltreffende manier worden geïntegreerd. Daartoe dienen infrastructuren te worden gebouwd die het overstappen mogelijk maken (multimodale eindstations — bij voorbeeld HST, GEN, metro, bus, parkeerplaatsen voor fietsen en motorfietsen, parkeerplaats voor taxi's, overstapparkerterreinen, ...). Afgezien daarvan moeten er tevens gemeenschappelijke tarieven en een gecombineerd kaartjessysteem worden ingevoerd en moet er gezorgd worden voor een doeltreffende voorlichting;

— de frequentie van de GEN-stellen aangepast wordt aan de noden: het GEN mag de stadsvlucht niet in de hand werken. Men moet zorgen voor talrijke haltes in het Brussels Gewest en er moet een duidelijk verschil worden gemaakt tussen de frequentie tijdens de spitsuren en die op andere tijdstippen (avond, weekend);

— er een structuur wordt opgezet die te vergelijken valt met het Verbund (in Zürich en in München) welke zorgt voor de coördinatie tussen de openbare-vervoermaatschappijen die de zone bedienen (MIVB, NMBS, De Lijn en TEC). Dit orgaan dient te zorgen voor een optimale dienstverlening voor de gebruikers (klokvastheid, aangepaste frequentie, comfort, ...) en voor het financieel evenwicht (en de verdeling van de ontvangsten) van het project voor alle betrokken maatschappijen;

— die coördinatiestructuur, in samenwerking met de door de Minister opgerichte interuniversitaire werkgroep, binnen zes maanden een financieel plan opstelt op korte, middellange en lange termijn. Op korte termijn voorziet dit plan in de exploitatie van de lijn 26 (die wordt geoptimaliseerd en beter bekendgemaakt bij de potentiële gebruikers) en van een of twee bijkomende proeflijnen. In dit plan zouden voorstellen zijn vervat

voor het bijdragen tot de financiering van het GEN door de pendelaars en door de indirecte gebruikers (grote bedrijven, ...);

— de federale Staat voor voldoende financiering zorgt;

— de besprekingen over het GEN, gelet op het feit dat het GEN een gemeenschappelijke problematiek is voor de drie Gewesten, in de Interministeriële Conferentie voor Verkeer en Infrastructuur worden hervat om de financiering ervan te onderzoeken, de financiële en stedenbouwkundige verantwoordelijkheden aan te wijzen en in het bijzonder om de NMBS ertoe aan te zetten materieel aan te kopen dat aangepast is voor de verbindingen met de voorsteden en waardoor vervoer op lange en op korte afstand kan worden gecombineerd;

— de Minister het GEN-project bij de bevoegde Europese instanties ter sprake brengt, teneinde middelen uit de structurele fondsen te verkrijgen;

— dat het door SOFRETU voorgestelde net uitvoerig en kritisch onderzocht wordt om:

1) in voorkomend geval verbeteringen voor te stellen om nog beter tegemoet te komen aan de noden van de Brusselaars, onder meer wat enerzijds het aantal GEN-stations in Brussel en hun ligging betreft en anderzijds de gekozen verbindingen;

2) na te gaan of busverbindingen in eigen baan haalbaar zijn;

3) de gegrondheid na te gaan van het loslaten van belangrijke technische opties, zoals het gebruik van lijn 28 (Zuidstation, Weststation, Simonisplein, Bockstaelplein), de mogelijkheid te bestuderen van onderling verbonden netten (rollend materieel dat op het net van de NMBS en op dat van de MIVB kan rijden), ...;

4) na te gaan of de opties van het door SOFRETU voorgestelde net niet strijdig zijn met de inhoud van het GewOP.

— het Gewest in zijn advies over het investeringsplan van de NMBS voor de periode 1996-2005 bijzondere aandacht besteedt aan de investeringen die de verbindingen met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest kunnen verbeteren en bevestigt dat deze initiatieven noodzakelijk zijn ter wille van het verkeer van en naar Brussel en complementair zijn met de uitvoering van een gewestelijk expresnet rond Brussel;

— over de aanleg van de Schuman-Josaphattunnel een effectenstudie wordt gemaakt, overeenkomstig de regeringsverklaring;

— artikel 32 van het beheerscontract met de NMBS volledig uitgevoerd wordt, in het bijzonder de punten over de evaluatie van het experiment op lijn 26, de uitbreiding ervan naar bepaalde lijnen die het onderwerp zijn van de studieopdracht van de Task Force over de bijzondere aspecten van de spoorverbindingen met Brussel (lijnen 50, 60, 25, 36, 161, 124, 96, 123), en de eventuele toevoeging van een bijvoegsel bij het beheerscontract op grond van de besluiten van de Task Force.

Pas d'observations ?

Geen opmerkingen ?

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Nous procéderons, tout à l'heure, au vote nominatif sur les amendements, tirets et sur l'ensemble de la proposition de recommandations.

Wij zullen straks tot de naamstemming over de amendementen, streepjes en over het geheel van het voorstel van aanbevelingen overgaan.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, ET JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «L'APPLICATION DE L'ARTICLE 83QUATER DE LA LOI DU 12 JANVIER 1989 RELATIF AUX INSTITUTIONS BRUXELLOISES»

INTERPELLATION JOINTE DE M. ANDRE DROUART CONCERNANT «LA NON-APPLICATION DES ACCORDS DE LA SAINT-MICHEL ET DE LA SAINT-QUENTIN ET LEURS CONSEQUENCES SUR LES POLITIQUES REGIONALES BRUXELLOISES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, EN JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE TOEPASSING VAN ARTIKEL 83QUATER VAN DE WET VAN 12 JANUARI 1989 MET BETREKKING TOT DE BRUSSELSE INSTELLINGEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER ANDRE DROUART BETREFFENDE «HET NIET-TOEPASSEN VAN DE SINT-MICHIELS-AKKOORDEN EN VAN DE SINT-KWINTENS-AKKOORDEN EN DE GEVOLGEN ERVAN VOOR HET BELEID VAN HET BRUSSELS GEWEST»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, je tiens à attirer votre attention sur le fait que mon interpellation, qui est jointe à celle de M. Grimberghs, s'adresse uniquement au Ministre-Président, M. Picqué, et n'appelle aucune réponse de la part du Ministre Chabert.

L'interpellation de M. Grimberghs s'adresse à deux Ministres. Je constate que M. Chabert est présent, mais je souhaiterais que le Ministre-Président le soit également, afin qu'il puisse répondre à mon interpellation.

M. le Président. — Je ne sais pas si c'est possible, Monsieur Drouart. Le fait qu'un Ministre soit présent et mandaté pour répondre au nom du Gouvernement, est tout à fait conforme aux usages.

M. André Drouart. — J'en conviens, Monsieur le Président, mais au cours de mon interpellation je m'adresserai à plusieurs reprises à un Ministre qui ne sera pas présent, et non au Ministre qui répondra.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour développer son interpellation.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'ai effectivement introduit une demande d'interpellation visant à interroger conjointement deux Ministres. S'il est conforme à tous les usages qu'un Ministre mandaté réponde au nom de l'ensemble du Gouvernement, il eût été fort utile que le Ministre-Président Picqué, qui a la particularité d'être membre à la fois du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement de la Communauté française, puisse entendre un certain nombre de choses qui vont être dites, à moins que l'on ne se contente, comme j'ai cru le comprendre à l'issue de nos travaux de ce matin, de prendre acte des positions des uns et des autres dans la presse.

A l'occasion de l'examen du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 1996, la question de la « rétrocession » d'une partie des droits de tirage a été diversement commentée — c'est le moins que l'on puisse dire.

Selon l'exposé général du budget, les droits de tirage prévus dans les accords de la Saint-Michel s'établissaient, pour le budget 1996, à 3 088,4 millions de francs, soit une hausse de 18,8 pour cent par rapport au budget de 1995.

Le Ministre du Budget a expliqué que cette indexation particulièrement élevée entre 1995 et 1996 trouve son origine dans le fait qu'elle est liée à l'indexation accordée à la suite de la scission de la province de Brabant, calculée sur base des chiffres budgétaires de 1992. Cet indice — 18,8 pour cent — est appliqué pour les droits de tirage au crédit de 1995.

Or, il apparaît à ce jour, sur la base d'une note de la Cour des comptes, que l'application correcte de l'article 83^{quater} de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises qui détermine le mode de fixation des droits de tirage des Commissions communautaires sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale, débouche sur un taux d'adaptation de 16,4 pour cent applicable en 1996 au montant de 1995. Ce taux diffère des 18,8 pour cent retenus par la Région de Bruxelles-Capitale pour l'élaboration de son budget, dans la mesure où, selon la Cour des comptes, ce dernier taux tient compte d'une indexation inexistante des salaires dans les services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entre les 1^{er} janvier 1995 et 1996.

Il ressort dès lors des informations de la Cour des comptes qu'une adaptation du budget devrait être réalisée pour le mettre en conformité avec l'article 83^{quater} de la loi spéciale. On peut dès lors s'interroger sur la question de savoir si la disposition de la loi spéciale relative à l'indexation des montants consécutifs à la scission de la province de Brabant a été calculée elle aussi erronément.

Ce qui précède traite de l'aspect technique et concerne les conséquences directes sur notre budget.

Mais, bien sûr, l'élément le plus important de l'avis rendu par la Cour des comptes dans ce que l'on appelle « l'affaire du milliard deux », c'est surtout que l'édifice que vous avez construit autour de la « rétrocession » d'une partie du droit de tirage est en train de s'effondrer. C'est ce que nous avons appelé, au PSC, la « Saint-Quentin à l'envers » — la solidarité de la Communauté française à l'égard de la Région bruxelloise — et que M. Hasquin appelle « une erreur féconde » !

Car enfin, qui a un peu de mémoire ne peut oublier que si l'on a inventé le mécanisme du droit de tirage, c'était pour assurer aux francophones bruxellois leur capacité de participer au refinancement de la Communauté française au départ du budget régional, en évitant le « chantage » permanent de nos amis néerlandophones.

Dès lors, faire, comme vous l'avez imaginé, semblant d'utiliser au maximum le droit de tirage en rétrocédant une partie de celui-ci au budget régional est une imposture. Comme je l'ai dit au Ministre Hasquin, en voulant dissimuler ce camouflet à la Communauté française, vous en avez fait un peu trop, ce qui a attiré notre attention en la matière.

Car je suppose que vous suivez la chose avec toute l'attention voulue, monsieur le Ministre, la COCOF n'avait pas inscrit dans son budget les mêmes chiffres que vous et on était parti pour un curieux mécanisme de compensation avec des dépenses inscrites à votre budget qui ne seraient pas totalement compensées par des recettes que vous n'alliez pas percevoir !

Le Ministre peut-il indiquer ses réactions à la liste des nouvelles données élaborées par la Cour des comptes ? Peut-il indiquer si une correction de ces montants sera réalisée à l'occasion du premier ajustement budgétaire de l'exercice 1996 ? Je profite de l'occasion pour interroger le Ministre sur le moment où le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale disposera des données relatives à la projection pluriannuelle des dépenses et des recettes qui avaient été promises au moment de la discussion du budget de la Région pour l'année budgétaire 1996.

En effet, il n'est pas inutile de le rappeler : dans votre budget 1996, vous avez prévu des mécanismes de refinancement du budget régional, non seulement en provenance de la COCOF et de la VGC mais également de la CCC. Je pense utile de le rappeler alors que nous terminons l'examen du rapport sur la pauvreté qui laisse bien apparaître la nécessité de procéder à des investissements budgétaires dans le secteur social et de la santé, tant pour les institutions publiques que privées de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous l'avons déjà dit lors de l'examen de tous ces budgets, pour examiner la faisabilité de votre système « D », il est indispensable de disposer à tous les niveaux d'une projection pluriannuelle. Ce n'est qu'à ce moment que l'on pourra voir dans quelle mesure les efforts demandés aux uns et aux autres seront compatibles avec les politiques que doivent mener ces institutions.

Cette question de la compatibilité des efforts à réaliser avec l'exercice des missions de chacune des institutions est évidemment notoirement renforcée par les déclarations du Ministre Hasquin qui, je le regrette amèrement, après débat à l'Assemblée de la Commission communautaire française, a donné à la presse une information différente de celle communiquée à cette Assemblée le jour même, en déclarant qu'il ne voyait pas d'autres solutions — et je pense que Mme Dupuis le regrettera comme moi — que d'envisager certains efforts dans les secteurs gérés par la COCOF pour compenser la part du 1,2 milliard que la COCOF devra céder au bénéfice de la Communauté française. J'ai entendu Mme Dupuis dire exactement le contraire, la semaine dernière, à la tribune de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Aussi, me plairait-il d'entendre le Ministre du Budget régional confirmer que, puisque le pot aux roses est découvert par la Cour des comptes, on va mettre à la disposition de la Commission communautaire française tous les moyens inscrits dans le cadre de l'application de la loi spéciale sur Bruxelles à l'article 83^{quater} dont on a déjà parlé, à savoir le droit de tirage devant permettre à la Commission communautaire française de rétrocéder à la Communauté française — c'était bien l'enjeu du mécanisme — la plus grande part des montants mis à la disposition

par la Région de Bruxelles-Capitale et ce, au bénéfice du refinancement de la Communauté française. (*Applaudissements sur les bancs PSC, Ecolo et VLD.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour développer son interpellation jointe.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je prends donc mon lourd bâton de pèlerin de parlementaire de l'opposition pour interpellier pour la troisième fois sur le même sujet. Après la Communauté française, après la Commission communautaire française, j'arrive enfin au bout de l'édifice et de l'échiquier institutionnel, au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, afin de tenter d'obtenir un certain nombre d'éclaircissements sur ce fameux 1,2 milliard.

Monsieur le Ministre, sans allusion aucune à vos compétences qui sont grandes, je tiens à préciser que mon interpellation s'adressait politiquement au Ministre-Président de la Région bruxelloise, d'abord parce qu'il est Président de cette Région, mais aussi parce que dans le cadre de l'échiquier constitutionnel de notre pays, le Gouvernement de la Communauté française doit comporter un Ministre bruxellois, en l'occurrence M. Picqué. Même si au sein de notre Assemblée, je ne puis m'adresser à M. Picqué en tant que Ministre de la Communauté française, il n'en reste pas moins que le Ministre-Président Picqué est aussi membre du Gouvernement de la Communauté française et c'est à ce double titre que sa présence me semblait nécessaire ici aujourd'hui puisque c'est à ce double titre que je souhaitais l'interpeller.

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur Drouart, puisque vous parlez du parcours institutionnel, rien n'empêche que vous ou l'un de vos Collègues interpelliez M. Picqué à la Communauté française.

M. André Drouart. — Rassurez-vous cela a déjà été fait. Mais ce qui importe, Monsieur Chabert, c'est de vérifier la cohésion de votre Gouvernement et c'est l'objet de ma présente interpellation.

Mon interpellation sera divisée en trois parties.

D'abord, je rappellerai les épisodes précédents de ce feuilleton.

Ensuite, je tenterai de répondre avec vous à la question fondamentale qui se pose dans le cadre de ce débat, à savoir: qui va rembourser la Communauté française: la COCOF ou le CRB? Je donnerai également la position de mon groupe en la matière.

Enfin, pour conclure, je ferai trois commentaires politiques.

Revoyons les différents épisodes de ce «Dallas» du 1,2 milliard de la Communauté française.

D'abord, n'en déplaise à Mme Dupuis, il faut se référer à la très mauvaise loi de financement que le PRL-FDF n'a pas votée, certes, mais que Ecolo, contrairement à certaines déclarations perfides du Président du PRL-FDF, Louis Michel, n'a pas soutenue non plus. Comme vous le savez, cette loi n'accorde pas suffisamment de moyens aux communautés.

La situation financière de la Communauté flamande est pourtant sans commune mesure avec celle de la Communauté française. La raison principale est connue: par la fusion du budget régional flamand et celui de la Communauté flamande, les Flamands ont transféré des masses financières importantes

de la Région vers la Communauté, à savoir près de 10 milliards chaque année, afin d'en assurer son équilibre financier. Cette fusion des budgets et ces transferts sont possibles: 97 pour cent des Flamands vivent sur le territoire régional flamand, 3 pour cent restant en Région de Bruxelles-Capitale.

La Communauté française, pour sa part, a une situation financière difficile et une répartition des Francophones différentes: près de 75 pour cent vivent en Région wallonne et 25 pour cent en Région de Bruxelles-Capitale.

Un soutien financier régional en direction de la Communauté française ne peut donc s'imaginer qu'avec une double aide à la fois de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Or cette dernière est ... bicommunautaire; ce qui implique l'accord à la fois des Francophones et des Flamands bruxellois.

Ce sont les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, auxquels Ecolo a participé, qui par un mécanisme — reconnaissons-le — complexe ont permis d'assurer en direction de la Communauté française une indispensable solidarité entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale par l'intermédiaire de son institution regroupant les élus francophones bruxellois: la Commission communautaire française, mieux connue sous l'abréviation COCOF. C'est ce mécanisme qui permet d'assurer un financement complémentaire de la Communauté française.

La deuxième étape du scénario se situe au niveau des débats budgétaires que nous avons dans cette Assemblée.

Cette indispensable solidarité entre francophones a été brisée et ce, à deux niveaux. D'abord, le Gouvernement de la Communauté française n'a pas respecté l'application de la loi puisqu'il a ristourné trop à la Région wallonne en utilisant un indice incorrect. Il s'agit du montant de 1,2 milliard dont nous avons été spoliés au niveau de la Communauté française.

La deuxième erreur se situe au niveau de la modification budgétaire du Conseil régional bruxellois, de la COCOF et des Assemblées monocommunautaires; l'argent étant tiré du budget régional à destination, partiellement, — via un calcul et une non-rétrocession — de la Communauté française, ce droit de tirage vers les assemblées communautaires a ensuite fait un trajet en sens inverse. C'est ainsi que de l'argent monocommunautaire, en l'occurrence francophone, a été rendu au pouvoir régional. Quelle est la situation aujourd'hui? D'abord, la Communauté française, en particulier son Ministre du Budget, M. Van Cauwenberghe, a reconnu qu'il y avait une application un peu particulière de la loi et qu'il suivra la Cour des Comptes, dès lors, qu'il devra inscrire une moindre dépense, donc une recette, un bénéfice d'1,2 milliard.

Deuxième déclaration, à la Région wallonne qui est aussi concernée, par son Ministre du Budget qui est le même qu'à la Communauté française; il s'agit toujours de M. Van Cauwenberghe, qui annonce des réunions consacrées à ce problème avec les Assemblées bruxelloises.

Troisième information: M. Hasquin qui, en tant que Président du Collège de la COCOF, confirme qu'un groupe de travail se penchera sur la question. Mais, comme l'a souligné M. Grimberghs, M. Hasquin, à cette tribune, n'a pas dit que c'était la COCOF qui allait rembourser le montant de 270 millions.

Donc, et j'en arrive à la deuxième partie de mon intervention ...

M. le Président. — Je vous signale qu'il vous reste exactement 2 minutes 46 secondes pour terminer votre intervention, Monsieur Drouart. Je vous demande d'en tenir compte.

M. André Drouart. — La question est la suivante: qui va rendre ces 270 millions à la Communauté française? La COCOF ou la Région bruxelloise?

Tout d'abord, le Président du Collège de la COCOF n'a pas répondu à cette question à l'issue de l'interpellation mais a annoncé à la presse — je trouve le procédé cavalier — que cet argent serait prélevé dans le secteur social, c'est-à-dire, au niveau de la COCOF.

Nous jugeons cela inacceptable, d'une part, parce qu'il n'est pas question de toucher aux matières sociales et, d'autre part, parce que la COCOF a ristourné à la Région 640 millions de francs dont la destination pouvait être définie, à l'époque, par les seuls élus francophones.

Que défendons-nous? Nous estimons bien entendu que c'est la Région qui, compte tenu de ce qui vient d'être dit, doit rembourser la Communauté française. Vous allez certainement nous demander où trouver cet argent. Tout d'abord, reconnaissons que cet argent a été remboursé par la COCOF, de même que par la VGC. En outre, je le répète, il n'est pas question pour ECOLO que l'on touche aux matières sociales. Enfin, il convient de faire des choix politiques. A la lecture de la déclaration gouvernementale, nous constatons que 5 milliards sont prévus pour des travaux d'infrastructure importants, en particulier relatifs au métro Erasme, que plus de 200 millions doivent être consacrés au renforcement de la politique sécuritaire, que l'on envisage des frais d'études assez élevés. Nous vous rappelons également que la Région bruxelloise a vendu à la COCOF un bâtiment situé au 53 de la rue Ducale, pour un montant de 250 millions. La Région peut toujours racheter ce bâtiment, cette opération pouvant, par ailleurs, donner lieu à des économies puisque le bâtiment en question pourrait abriter un certain nombre de fonctionnaires ou de cabinets hébergés actuellement dans des immeubles loués.

Pour conclure, je voudrais formuler trois commentaires à caractère politique.

Tout d'abord, je ne comprends pas l'attitude des francophones bruxellois, en particulier de la majorité, le PS, mais surtout le PRL-FDF dont les membres se veulent les grands défenseurs des francophones. Alors qu'ils avaient des moyens financiers propres, au sein de la COCOF, ils ont versé de l'argent à la Région. Aujourd'hui, ils sont obligés de mener une négociation bicommunautaire pour rembourser la Communauté française. Ces mêmes francophones gonflent le torse à la COCOF, manifestent une volonté de «cocofier» les institutions. J'en veux pour preuve le débat assez lamentable que nous avons eu sur la Commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère. Les partis de la majorité — je pèse mes mots — ne jouent pas la loyauté bruxelloise. En outre, ils prennent le risque de briser la solidarité francophone.

Mon deuxième commentaire s'adresse au Ministre-Président Picqué. Ce dernier ne peut constamment jouer la double carte: celle de francophone en tant que Ministre de la Culture au sein de la Communauté française et celle de régionaliste en tant que Ministre-Président de la Région bruxelloise. Aujourd'hui, nous aurions voulu lui demander de jouer la carte de la solidarité francophone, position difficile, je le sais, en particulier au sein de son parti qui connaît les dérives régionalistes graves de certains émissaires wallons et aussi parce que son Gouvernement comprend le PRL/FDF qui n'est pas membre de la majorité en Communauté française et qui a avantage à conserver le maximum de moyens au sein de la Région bruxelloise.

Enfin, ce problème budgétaire représente pour nous une nouvelle illustration éclatante de l'absence de véritable gestion de notre ville. Voici quelques jours, je relisais le communiqué de presse du Gouvernement de la Région bruxelloise à propos des

décisions qu'il avait prises. J'ai pu ainsi constater une nouvelle fois que plus aucune véritable décision n'est prise au sein de ce Gouvernement. La majorité n'apparaît pas soudée. Cette ville n'a pas de projets. Cette absence de gestion a des conséquences — le dossier le montre aujourd'hui — qui dépassent notre ville et ses habitants. Les problèmes posés concernent la loyauté bruxelloise et la solidarité entre francophones et aussi entre Flamands et francophones de Bruxelles. Soyons clairs: le problème du décrochage scolaire que nous connaissons dans l'enseignement en Communauté française et qui peut conduire à la délinquance relève du domaine social. Le délinquant ne demande pas à sa victime si elle est flamande ou francophone.

Enfin, il faut aussi veiller — c'est important pour l'ensemble des habitants de la ville — à la solidarité entre francophones de Bruxelles et de Wallonie. Nous comptons sur votre bon sens, Monsieur le Ministre, pour nous rassurer et nous garantir qu'effectivement les sommes indûment versées par la Communauté française lui reviendront. Vous conviendrez que le problème est important aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, quoiqu'on en dise, les partis de la majorité et ceux de l'opposition peuvent avoir des points communs: en l'occurrence, un certain esprit de cohérence dans les interventions, surtout s'il s'agit, comme ici, d'intervenir dans des assemblées différentes sur un même sujet. Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur notre système institutionnel complexe et les inévitables correspondances ou vases communicants qu'il a engendrés. Vendredi dernier, j'intervenais dans les mêmes conditions à l'Assemblée communautaire française, soulignant que la solidarité entre la Région wallonne, la Région bruxelloise et la Communauté française était une réalité tangible qui se chiffrait depuis quelques années à des dizaines de milliards de refinancement. Je rappelais le récent avis de la Cour des comptes au sujet des dotations spéciales de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française qui chiffre à 16,4 pour cent le paramètre d'indexation à prendre en compte pour le calcul de ces dotations et non 18,8 pour cent comme calculé pour le budget régional. Je précise encore une fois qu'il s'agit de calculer l'évolution à la hausse des salaires de la fonction publique régionale depuis 1992, ce qui est assez sympathique comme augmentation; on ne s'en plaindra pas.

Le Ministre Hasquin, devant l'Assemblée communautaire française, et avant lui le Ministre Van Cauwenberghe, devant le Conseil de la Communauté française, ont largement décrit les mécanismes de calcul de ces dotations et indiqué l'origine d'interprétations diverses de la loi qui ont abouti dans le chef de la Communauté française, à utiliser un taux d'indexation de 2,8 pour cent soit une seule année d'indexation au lieu de la moyenne cumulée depuis 1992.

Toutes choses restant égales, cette modification du taux entraîne un supplément de dotations de 1 milliard 172 millions de francs.

Si j'ai bien compris, les Ministres se rangent donc à l'avis de la Cour des comptes. Le Ministre Van Cauwenberghe a bien précisé devant le Conseil de la Communauté française qu'il avait l'intention de concrétiser cet avis rapidement, déclarant que «tout cela devra être finalisé rapidement et concrétisé lors de l'examen du premier feuillet d'ajustement des différentes entités.»

En effet, la situation financière de la Communauté française et les contraintes fixées par le plan pluri-annuel qui conditionne

sa survie commandent que tous les moyens, et notamment les ressources nouvelles, concourent à combler le déficit de cette institution de manière structurelle.

Depuis lors, nous avons eu des précisions sur les contacts dont il faisait état à cet effet avec la COCOF et au sein du Gouvernement wallon puisqu'on a annoncé la mise en place d'un groupe technique en bonne et due forme.

L'accord à atteindre devrait être global, porter jusqu'à la fin de la législature et intégrer, je cite encore le Ministre Van Cauwenberghe « l'ensemble des paramètres qui sous-tendent le calcul des dotations. »

Cela étant, je redirai ce que j'ai déjà dit à l'Assemblée vendredi dernier: c'est incontestablement la Région wallonne qui devra consentir l'effort le plus important puisqu'en tout état de cause elle prend 77 pour cent des remboursements à sa charge.

Mais il y a parallèlement un débat bruxello-bruxellois, dans lequel la Région bruxelloise elle-même est, me semble-t-il, largement impliquée.

Il y deux bonnes raisons à cela:

La première tient aux flux financiers entre les budgets régional et communautaires, tels qu'établis pour 1996. Dans le cadre de l'élaboration du budget 1996 et des économies à réaliser pour atteindre l'équilibre, la COCOF et la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* ont rétrocedé à la Région la partie de l'accroissement du droit de tirage excédant 4,4 pour cent; la différence se retrouve au budget régional.

Par ailleurs, et complémentaiement, un montant de 800 millions — 640 pour la COCOF et 160 pour la VGC — sont rétrocedés par les deux commissions unicomunautaires à la Région. Cette somme n'a rien à voir avec la problématique du 1 milliard 172 millions de la Communauté française mais elle existe.

La deuxième raison est qu'il est difficilement imaginable que, dans les circonstances sociales où nous sommes, lorsque des enseignants, des infirmières, des personnels d'accueil de la petite enfance sont inquiets de leur avenir et des conditions de travail dans leur profession, l'effort financier à consentir à Bruxelles porte sur les compétences sociales et de santé qui sont celles de la Communauté communautaire française exclusivement.

Je suis consciente que c'est plus facile à dire devant l'Assemblée communautaire que devant le Conseil régional; je me joins donc, comme je l'avais déjà fait la semaine dernière, aux deux interpellateurs pour vous demander où en sont exactement les discussions entre les parties concernées, si la Région a pu y prendre part et laquelle.

Les préoccupations de mon groupe sont avant tout que l'ensemble de l'opération ne lèse pas doublement la Commission communautaire française dans l'exercice de ses compétences sociales et de santé.

Nous attendons donc avant tout des propositions au niveau régional. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, sta mij toe even het woord te nemen in dit debat.

In de eerste plaats wil ik hier eens te meer vaststellen wat wij reeds tot vervelens toe hebben herhaald dat de operatie trekkingrechten voor de begrotingsjaren 1995-1996 tot kafkaïaanse toestanden leidt en algemene verwarring

veroorzaakt. Uiteindelijk moet het Rekenhof dan beslissen wie wat aan wie moet betalen. Deze vaststelling moet er ons toe aanzetten dit type van operaties, waarbij omgekeerde financieringsstromen worden ingebouwd, te vermijden.

Verder wens ik drie concrete vragen te stellen. In verband met de uitvoering van de begroting 1995-1996 is er nog steeds het probleem van de 26,7 miljoen die niet voorkomen in de begrotingstabel van de Franse Gemeenschapscommissie maar wel in deze van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Uit een analyse van alle desbetreffend beschikbare documenten blijkt dat nog altijd een bedrag van 150,7 miljoen ingeschreven is op de middelenbegroting van het Gewest als bijdrage van de Franse Gemeenschapscommissie in de dotatie van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, terwijl in de aangepaste begroting voor 1995 van de Franse Gemeenschapscommissie slechts een bedrag van 124 miljoen is ingeschreven.

Graag vernam ik van de Minister of er reeds enige duidelijkheid is namens dit verschil van 26,7 miljoen.

Mijn tweede vraag kwam ook aan bod in het betoog van de Franstalige collega's die wij zojuist hebben gehoord. Ingevolge een interpretatie van het Rekenhof rijst de vraag wie het bedrag van 270 miljoen dat de Franse Gemeenschap toekomt, moet betalen. Zal hiervoor de COCOF dan wel het Brussels Gewest worden aangesproken of zal dit aanleiding geven tot nieuwe financieringsstromen tussen de COCOF en het Brussels Gewest?

De problematiek die thans aan de orde is en die te maken heeft met de financiële stromen tussen de verschillende Brusselse instellingen en de gemeenschapsinstellingen volgt in feite uit een vraag die de heer Grimberghs heeft gesteld aan het Rekenhof.

Bij de uitvoering van de Sint-Kwintens-akkoorden werd een parallelisme ingebouwd voor de financieringstechnieken ten gunste van de Franse Gemeenschap en de Vlaamse Gemeenschap. Graag vernam ik van de Minister welke gevolgen de uitspraak van het Rekenhof in verband met de Franse Gemeenschap heeft op de Vlaamse Gemeenschap. Heeft die uitspraak repercussies voor de Vlaamse Gemeenschapscommissie en voor de begroting van de Vlaamse Gemeenschap? Gelet op de parallelismen die werden ingebouwd, lijkt mij dit niet uitgesloten.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, l'article 83^{quater} de la loi du 12 janvier relatif aux institutions bruxelloises prévoit que la Région de Bruxelles-Capitale doit inscrire un droit de tirage en faveur de la Commission communautaire française et de la *Vlaamse Gemeenschapscommissie*:

1993, 1 milliard;

1994, 2 milliards;

1995, 2,6 milliards.

Cet article stipule également que le montant de ce droit de tirage doit être indexé à partir de 1996, suivant un calcul sur la base de l'évolution des salaires dans les services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce calcul est décrit à l'article 83^{ter}, § 4, de la même loi.

Ce mécanisme d'indexation, Monsieur Grimberghs, ne s'applique d'ailleurs pas uniquement aux droits de tirage dont il est question ici, mais également aux dotations allouées par la Région de Bruxelles-Capitale aux trois commissions commu-

nautaires dans le cadre de la scission de l'ancienne province du Brabant.

Pour l'élaboration du Budget 1996, on s'est basé sur une indexation de ces montants qui s'élève à 18,8 pour cent. Ce calcul supposait un saut d'index pour les traitements dans les services de la Région dans le courant du mois de novembre 1995, conformément aux directives budgétaires fédérales qui étaient en vigueur à ce moment-là.

Récemment, il s'est avéré que ce saut d'index n'aura lieu que ce mois-ci, c'est-à-dire, en mai 1996.

Le calcul de l'indexation des droits de tirage et des dotations à la suite de la scission de l'ancienne province de Brabant doit y être conformé. Il n'y donc pas lieu de dramatiser outre mesure, ce que vous n'avez d'ailleurs pas fait.

Début avril 1996, la Cour des comptes a remarqué dès lors à juste titre que l'indexation de 18,8 pour cent est exagérée. *(Sourires sur les bancs Ecolo.)*

Sur la base des sauts d'index réalisés, il faut appliquer un pourcentage d'augmentation qui s'élève à 16,4 pour cent.

Dans le projet de premier ajustement budgétaire que le Gouvernement a introduit, vous constaterez que l'on n'a pas encore procédé à cette diminution. En effet, le Gouvernement avait déjà finalisé l'élaboration de son ajustement budgétaire le 4 avril 1996, de sorte qu'il était matériellement très difficile d'effectuer encore cet ajustement.

En effet, les droits de tirage dont il est question font l'objet d'un équilibre budgétaire global, en fonction duquel les Commissions communautaires n'ont pas uniquement recours à leur droit de tirage mais remboursent même certains montants.

Je suis dès lors en contact avec mes collègues afin de convenir d'un ajustement budgétaire basé sur ce nouveau pourcentage.

Un tel ajustement sera réalisé en parfaite concordance avec le mécanisme légal d'indexation sans mettre en danger l'équilibre budgétaire, tel qu'il était établi.

Ce dernier élément, je l'ajoute pour plus de clarté. Je constate en effet qu'il existe un débat, surtout du côté des institutions francophones, concernant un montant de 1,2 milliard qui se rapporte indirectement à cette question.

Je n'interviens pas dans cette discussion, mais c'est avec attention que j'ai pris connaissance des déclarations du Ministre Hasquin au sein de l'Assemblée de la COCOF.

Je ne vois aucun motif pour supposer que les Commissions communautaires reviendront sur l'équilibre budgétaire qui fut élaboré par le remboursement partiel des droits de tirages.

Le Président de la COCOF m'a encore confirmé ce matin qu'il n'avait nullement l'intention de demander de l'argent à la Région.

Je proposerai donc un ajustement budgétaire qui tiendra compte de ce nouveau mode de calcul, et ce de concert avec mes Collègues. Cet ajustement aura lieu au plus tard à l'occasion du second feuillet, ou — si possible — par le biais d'amendements apportés à l'ajustement budgétaire actuel dont nous discuterons dans quelques semaines.

Tot slot wil ik op de vraag van de heer Vanhengel over de 26 miljoen nog het volgende antwoorden. Hij hoeft zich daarover geen zorgen meer te maken: zij zullen via een amendement dat wordt ingediend bij de COCOF worden opgenomen in de volgende begrotingsaanpassing. Zij zullen betaald worden samen met eenzelfde bedrag dat de VGC zal bijdragen. De gevolgen voor de Vlaamse Gemeenschapscommissie zijn dus

duidelijk. Voor de Vlaamse Gemeenschapscommissie zal precies hetzelfde gebeuren als voor de COCOF. Met de Collega's van de VGC zullen wij dan ook de precieze modaliteiten daarvoor bespreken.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour une réplique.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, pouvez-vous nous confirmer que vos services ont reçu l'ajustement budgétaire ?

M. le Président. — Oui, et il sera distribué aujourd'hui même.

M. Denis Grimberghs. — Je voulais être certain qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle astuce visant à reporter un débat d'ajustement que vous qualifiez de très technique. J'invite donc le Gouvernement à faire cet ajustement par amendement.

N'attendons pas un deuxième feuillet d'ajustement: M. Tomas risque d'avoir dépensé l'argent, à la COCOF tout au moins, au bénéfice d'institutions provinciales bénéficiant de cette fameuse dotation en provenance de la scission de la province de Brabant, ce qui mettrait la COCOF dans des difficultés financières pires encore.

Je fus bref dans mes questions; vous le fûtes plus encore dans votre réponse, Monsieur le Ministre. Je reconnais que vous avez été d'une précision absolue.

Vous ne vous sentez concerné par rien: ce n'est jamais votre problème, c'est un problème à traiter entre francophones. D'ailleurs, M. Hasquin vous a délivré de toute responsabilité en la matière. Vous nous le confirmez ici. Y a-t-il donc vraiment un problème ?

Vous reconnaissez uniquement l'apparition d'un petit problème technique dont j'avais convenu à la tribune qu'il n'était pas le plus grave de l'affaire.

Jusqu'à présent, vous aviez été le seul à appliquer correctement le dispositif du droit de tirage: en dépenses, vous avez prévu les moyens relatifs aux droits de tirage. Vous devriez vous inquiéter de savoir si la COCOF vous les demandera effectivement. Vous les avez inscrits dans votre budget; on vous demande de le baisser légèrement vu que vous les aviez prévus au maximum: c'est fort bien.

M. Hasquin, dans son budget, a prévu l'inscription de droits de tirage à un niveau plus bas, ce qui posera problème. Vous allez lui verser de l'argent qu'il n'attend pas ! Il faut trouver une solution. C'est la première chose.

En deuxième lieu, je ne puis accepter que vous vous laviez les mains d'une opération inscrite dans votre volonté de faire du droit de tirage à l'envers, de la rétrocession tant de la Commission communautaire commune, de la Commission communautaire française et de la VGC des montants qui leur sont normalement alloués.

Je ne reviendrai pas sur la manière d'agir vis-à-vis de la CCC, encore plus scandaleuse; je vous avertis que vous recevrez encore, dans les prochains jours, une note de la Cour des comptes. Cela ne fait pas de doute: ce n'est pas l'application de l'ordonnance relative à l'allocation d'une part du fonds des communes à la Commission communautaire commune que nous avons votée et que vous n'avez pas modifiée. Il fallait alors la modifier, courageusement !

Je suppose que les nombreux mandataires de CPAS de votre majorité voteront avec enthousiasme cette diminution des moyens qui leur sont alloués !...

Enfin, j'ai posé une question, claire, annoncée dans le résumé de mon interpellation, en ce qui concerne les projections pluriannuelles. Je n'ai pas entendu que vous y répondiez. Ma question était pourtant simple : dans quel délai en disposerons-nous ? Je serai heureux d'obtenir une réponse. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, je suis catastrophé : je ne sais si les élus francophones se rendent compte de l'importance de la réponse du Ministre.

Cela signifie concrètement que, sur un budget de 8 milliards, la COCOF devra trouver 270 millions pour la Communauté française.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Grâce à vous !

M. André Drouart. — Non, à cause de vous qui avez rétrocédé 640 millions à la Région bruxelloise. Ne renversez pas les rôles, Monsieur Tomas. Vous n'étiez pas là lors de l'interpellation.

Cela signifie que, dans des secteurs aussi importants que les handicapés, l'aide sociale et familiale, les plannings familiaux, la santé, la formation professionnelle, les francophones bruxellois devront faire d'importantes économies dans un seul budget.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Vous étiez prêt à demander 400 millions.

M. André Drouart. — Le PRL-FDF et le PS ont joué avec le feu, en rétrocédant 640 millions.

Mme Marie Nagy. — Vous avez raison d'être gêné, Monsieur Tomas.

M. André Drouart. — De plus, Monsieur Tomas, vous n'avez respecté ni l'esprit ni la lettre des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Donc, vous êtes responsable non seulement de l'affaiblissement des francophones bruxellois, mais aussi du manque de solidarité entre les francophones wallons et bruxellois. Vous brisez cette solidarité ; c'est cela la vérité.

M. Jacques De Coster. — Vous avez chaque fois essayé d'alerter les secteurs concernés par la COCOF. (*Colloques entre socialistes et ECOLO.*)

M. André Drouart. — Les militants syndicaux se sont trompés le 1^{er} mai !

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Nous ne sommes pas à la COCOF !

M. le Président. — Le Ministre des Finances de la Région de Bruxelles-Capitale peut-il répondre à la dernière question de M. Grimberghs ?

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Il ne m'en voudra pas, je l'espère, de ne pas lui avoir répondu tout à l'heure.

Si cette question figurait dans son interpellation écrite, il n'en a pas fait état à la tribune. J'avais donc estimé qu'il n'y attachait plus d'importance.

La coordination des lois sur la comptabilité du 17 juillet 1991 prévoit que l'estimation pluriannuelle doit être introduite auprès du Conseil le 30 septembre au plus tard comme élément de l'exposé général. Je respecterai cette obligation légale et introduirai cette estimation pluriannuelle en même temps que les propositions budgétaires pour 1997 (*M. Grimberghs demande la parole.*)

M. le Président. — Vous n'avez plus la parole, Monsieur Grimberghs.

Mme Marie Nagy. — En tant que Président de groupe et avec tout le respect que je dois au Président, permettez-moi de rappeler que le Règlement prévoit que la réplique et le dernier mot reviennent au Conseil...

M. le Président. — Non, Madame Nagy.

La réplique a eu lieu.

Mme Marie Nagy. — Je sais que vous avez été rappelé à l'ordre par le Ministre Hasquin ce matin mais ce n'est pas une raison pour s'en prendre au Conseil.

M. le Président. — Je vous demande d'interpréter le Règlement en toute objectivité. Une interpellation a été adressée au Gouvernement, ce dernier a répondu et, ensuite, les interpellateurs ont répliqué. Enfin, le Ministre a souhaité ajouter une réponse, dont il aurait pu se priver.

Mme Marie Nagy. — Le dernier mot revient au Conseil.

M. le Président. — Pas du tout ! Cela n'est écrit nulle part.

Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

INTERPELLATION DE M. BENOIT VELDEKENS A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, ET JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «L'ABSENCE D'UNE VERITABLE POLITIQUE REGIONALE DE VALORISATION DU ROLE EUROPEEN DE BRUXELLES»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT VELDEKENS TOT DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, EN JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «HET ONTBREKEN VAN EEN ECHT GEWESTELIJK BELEID MET HET OOG OP DE VALORISATIE VAN DE EUROPESE ROL VAN BRUSSEL»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Veldekens pour développer son interpellation.

M. Benoît Veldekens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la fête de l'Europe qui vient de se tenir à Bruxelles du 9 au 12 mai est pour moi l'occasion de réveiller au sein de notre Assemblée un débat fondamental pour l'avenir de notre Région dont la nouvelle majorité s'est à mon sens, bien peu soucée depuis un an.

Mon interpellation portera donc sur l'absence d'une véritable politique de valorisation du rôle européen de Bruxelles dont la Région devrait cependant, à mes yeux, être le moteur.

Le 30 novembre dernier, Monsieur le Ministre, lors de l'adoption du budget, je vous ai interpellé sur le sujet, à l'appui d'une déclaration du Président du Parlement européen, M. Klaus Hänsch, lequel plaiderait pour une collaboration plus étroite entre les institutions européennes et les autorités bruxelloises, déplorant que les relations actuelles se caractérisent par une trop grande indifférence et insistant sur l'urgence d'un projet citoyen global.

Qu'avez-vous fait depuis, Monsieur le Ministre ? Vous nous avez promis une note générale d'orientations sur la politique extérieure de la Région. On l'attend toujours, comme on attend que soit enfin réunie la Commission internationale de notre Assemblée.

J'observe cependant que, pour la première fois, la Région est intervenue financièrement dans l'organisation de la fête européenne, mais à raison de seulement 600 000 francs sur un budget de plus de 20 millions. En outre, lors de la réception inaugurale, qui réunissait près de 600 personnes issues pour la plupart des milieux européens, il faut bien avouer qu'en dehors des Ministres Chabert et Anciaux et de 4 membres de notre Assemblée, le Gouvernement et le Conseil bruxellois brillaient plutôt par leur absence.

Un peu comme si le développement européen de Bruxelles ne vous intéressait pas vraiment et comme si l'image extérieure de notre Région était pour vous une préoccupation secondaire.

C'est d'ailleurs à l'avant-dernière page et dans une des dernières divisions de votre budget administratif que figurent les crédits, d'environ 140 millions, destinés à promouvoir l'image nationale et internationale de Bruxelles. Si on déduit ce qui est affecté à l'image nationale, que reste-t-il ? A peine plus de 100 millions, dont un tiers pour la subvention au Bureau de Liaison Bruxelles-Europe, le solde consistant en subventions, souvent modiques et octroyées en ordre dispersé à quelque septante associations à vocation culturelle ou sportive comme le Théâtre Toone, le Botanique, l'Ancienne Belgique, le Mémorial Van Damme, ... Il y aurait d'ailleurs matière à s'interroger sur l'opportunité d'inscrire dans cette division du budget des subventions à des associations unilingues, par ailleurs également subsidiées par la Commission communautaire de leur rôle linguistique respectif.

Quant aux associations bilingues à vocation culturelle — il en existe quelques-unes —, il est vrai qu'elles ne bénéficieraient sans doute d'aucun autre subside, n'était le détour par leur contribution à l'image nationale et internationale de Bruxelles.

Mais vous avouerez, Monsieur le Ministre, que ce n'est pas ainsi, ni avec des moyens financiers aussi faibles puisqu'ils représentent moins de 0,2 pour cent du budget, que vous permettrez à notre Région de mettre en valeur sa vocation de capitale européenne !

Et cependant, on a assez démontré l'atout majeur et très concret que la présence à Bruxelles de cinq des grandes institutions européennes, avec toutes les activités complémentaires qu'elles génèrent autour d'elles, représentait pour notre économie, pour l'emploi, pour l'avenir des jeunes générations, et il

s'agit là de retombées significatives non seulement pour nous, mais aussi pour les deux autres Régions du pays.

Le Ministre Chabert avait, il y a quelques années, demandé une étude à *Mens en Ruimte* qui chiffrait à 120 milliards le pouvoir d'achat injecté annuellement dans notre économie par l'effet direct et indirect de la localisation à Bruxelles de ces institutions européennes. On parle même aujourd'hui de 160 milliards, ce qui me conduit à demander au Ministre s'il peut confirmer ce chiffre et s'il dispose de données actualisées de l'étude ou, à défaut, s'il n'y aurait pas lieu d'en demander l'actualisation, compte tenu, par exemple, de la nouvelle implantation du Comité des Régions, dont la première réunion s'est tenue en mars 1994, ou encore des récentes nouvelles adhésions à l'Union européenne.

Comment, dans ces conditions, expliquer ce qui s'apparente à un désintérêt criant et absurde pour un enjeu qui va déterminer l'avenir de notre Région dans une mesure autrement plus significative que nos débats communautaires, auxquels nous consacrons une trop grande part de nos énergies et auxquels notre institution régionale n'a que trop tendance à être identifiée ?

Il est vrai que l'impact de la présence européenne sur les finances régionales est peu tangible et que, de son côté, l'Etat fédéral n'accorde qu'une contribution très limitée pour le rôle et les missions spécifiques qui sont impartis à Bruxelles.

Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'agir avec détermination afin d'éviter que la vocation européenne de Bruxelles ne suscite, à terme, que des réactions négatives chez certains et beaucoup d'indifférence chez d'autres.

C'est pourquoi le groupe que je représente ici appelle de ses vœux tant un très large débat d'idées que l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'action de nature à valoriser de manière plus significative le rôle européen de Bruxelles.

C'est dans cet esprit que, pour ma part, je formulerai les propositions et réflexions qui suivent, et qui sont loin d'épuiser le champ très vaste d'initiatives qui s'ouvre à nous.

La première a trait à l'espace Bruxelles-Europe que le PRD organise et aménage, en termes d'orientations générales, en se concentrant surtout sur l'implantation physique des institutions européennes. Il évoque aussi la nécessaire valorisation de l'image de la Région en invitant celle-ci à concentrer ses moyens sur quelques quartiers touristiques de première priorité, dont le quartier européen, dans l'axe Luxembourg-Cinquantenaire.

Il faut savoir que les institutions européennes attirent aujourd'hui un nombre de visiteurs en pleine croissance : plus de 300 000 par an pour le Parlement, près de 100 000 pour la Commission et le Conseil des Ministres, et ce nombre est appelé à croître très significativement dans les années à venir.

Lors de la journée « portes ouvertes » qu'elles organisaient samedi dernier, ces trois institutions européennes ont accueilli près de 12 000 visiteurs. J'ai personnellement participé à cette journée et je me suis demandé ce que l'on avait à montrer aux visiteurs étrangers qui viennent à Bruxelles, si ce n'est un vaste univers bureaucratique, des salles de réunions plus ou moins grandes, des couloirs ou l'un ou l'autre hémicycle, dont celui, prestigieux, du Parlement européen.

En dehors de cela et de quelques brochures d'information, rien ou presque car les *info- et visit-points* de la Commission au rond-point Schuman et à la rue de la Loi, pas plus que l'exposition du pays qui assume la présidence du Conseil au Centre Borchette, ne sont de nature à accueillir un grand public.

Ce qui, en réalité, fait cruellement défaut, c'est l'existence d'un grand espace muséal axé sur l'Europe et de lieux didactiques, récréatifs et d'animation culturelle qui formeraient

l'indispensable complément à ces visites et pourraient donner de l'Europe et de sa capitale une image moins technocratique et plus humaine.

Cela pourrait être pour nous, Bruxellois, l'occasion de contribuer à la construction européenne de manière active, originale et concrète.

Des projets d'initiative privée existent. J'en citerai deux. Le premier vise à créer un espace muséal dans une vaste demeure ancienne, actuellement en ruines, située sur un terrain de 60 ares entre le Parlement européen et la partie supérieure du Parc Léopold. Il s'agit d'une propriété de la SEL — Société Espace Léopold — que celle-ci envisage de vendre. Le projet consisterait à y créer notamment un sas d'entrée à vocation didactique pour les visiteurs du Parlement européen. Je crois savoir que le Cabinet du Ministre Chabert a été informé de ce projet il y a de cela plusieurs mois, mais n'y a réservé aucune suite à ce jour. Pourquoi la Région ne pourrait-elle pas acquérir le terrain, soutenir le projet et intervenir pour partie dans son financement ?

Un autre projet émane des organisateurs de l'exposition «J'avais 20 ans en 45», lesquels envisagent de mettre sur pied, d'ici l'an 2000, une exposition de même ampleur et de même type axée sur l'Europe.

On a évoqué la possibilité de leur réserver, à cet effet, la station de métro actuellement désaffectée et inoccupée sous l'avenue Louise. Il m'intéresserait de savoir si le Gouvernement régional a bien été saisi d'une demande en ce sens et quel est l'état d'avancement de ce dossier.

J'estime, pour ma part, qu'une solution plus adéquate, et complémentaire au premier projet, pourrait être trouvée sur le site du Parc Léopold, que le PRD définit d'ailleurs comme périmètre d'intérêt historique, culturel et esthétique.

Ce parc de 4 à 5 hectares qui, sauf erreur, est propriété de la ville de Bruxelles, devrait, avec l'ensemble des bâtiments qu'il comporte, être impérativement valorisé comme espace muséal, récréatif et culturel axé sur l'Europe.

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Les 6 ou 7 bâtiments qu'il abrite ont des affectations très diverses, voire hétéroclites, et peu intégrées entre elles. Il y a certes le Musée des Sciences naturelles, qui est un des plus visités de notre pays — près de 800 000 visiteurs par an, un nombre en forte progression ces dernières années — il y a la remarquable bibliothèque Solvay, rénovée à grands frais par la SDRB, qui dispose d'un bail emphytéotique sur ce bien de la ville de Bruxelles, mais que celle-ci envisagerait de louer à la SDRB pour y loger des services communaux. Pouvez-vous nous confirmer cette affectation ?

Il y a encore l'immeuble Warocqué qui abrite le laboratoire intercommunal de Chimie et Bactériologie et une partie de l'Institut Jacqmain qu'on retrouve plus haut dans un autre bâtiment, sur le même site. Il y a enfin l'Institut Eastman actuellement occupé par des services du Conseil européen mais que ceux-ci devraient quitter prochainement. Que deviendra cet immeuble ?

On le voit, l'ensemble que le PRD inscrit cependant dans un espace structurant prioritaire manque totalement d'homogénéité et d'intégration.

Je préconise donc qu'au-delà des seuls aspects urbanistiques, la Région prenne l'initiative d'élaborer un plan destiné à la valorisation progressive et globale de la vocation européenne et touristique de ce site. Ce plan devrait être établi en concertation avec la ville de Bruxelles et avec la Régie des Bâtiments de l'Etat fédéral — laquelle est également propriétaire d'une parcelle et d'un immeuble dans le Parc Léopold —, tout en recherchant les partenariats nécessaires avec des auteurs de projets et avec le secteur privé.

Ce plan devrait aussi englober l'aménagement prioritaire de trois places voisines ou contigües et qui pourraient devenir des lieux d'animation complémentaires, à savoir la place du Luxembourg — pour laquelle le PRD prévoit une reconquête de l'habitat et une liaison piétonnière avec le parc Léopold — la place Jourdan et surtout la nouvelle «place de l'Europe» qui doit être créée dans l'îlot situé entre le bas de la rue Belliard, la chaussée d'Etterbeek et la rue Van Maerlant.

Sur cet îlot et ses alentours, bien des questions subsistent. En effet, en vertu de l'accord de coopération conclu entre l'Etat et la Région le 9 mars 1990 et de l'article 3 du protocole d'accord antérieur du 9 mai 1989, il était convenu que les biens patrimoniaux situés dans cette zone et appartenant respectivement aux autorités fédérale et régionale devraient rester la pleine propriété de celles-ci. Or, il semble que l'Etat soit décidé à vendre le terrain — actuellement parking — situé le long de la rue Van Maerlant.

Ne conviendrait-il pas, Monsieur le Ministre, d'y faire obstacle en exigeant de l'Etat qu'il respecte ses engagements antérieurs ?

Je peux confirmer que ce terrain figure sur une liste de biens que la Régie veut vendre afin de renflouer sa trésorerie.

Par ailleurs, entre la chaussée d'Etterbeek et l'arrière du Résidence Palace, la Régie est propriétaire d'un terrain qu'elle serait disposée à céder au Conseil des Ministres européens, qui est déjà à l'étroit dans ses nouveaux bâtiments et qui cherche une nouvelle extension. Une demande de certificat d'urbanisme aurait été introduite en ce sens. Pouvez-vous nous le confirmer ? Croyez-vous qu'il s'agirait de l'emplacement idéal pour une telle extension ?

Ma crainte est, en effet, que trop peu d'espace ne subsiste pour la future place de l'Europe, encore à créer, et pour la fonction d'animation qu'elle devrait assumer, alors qu'il y aurait lieu d'en faire, en quelque sorte, un équivalent de la Place du Sablon dans le quartier européen.

Quels sont les projets en la matière ? Qu'advient-il de l'îlot Froissart-Comines ? Quand réalisera-t-on la nouvelle rue qui devrait raccorder la chaussée d'Etterbeek au rond-point Schuman ?

A l'article 4 de l'accord de coopération du 9 mars 1990, l'Etat et la Région s'étaient engagés à réaliser l'ensemble de ces travaux dans le délai prévu pour la construction du bâtiment du Conseil européen. Ce délai est aujourd'hui dépassé et les aménagements sont loin d'être terminés.

En résumé, il est aujourd'hui nécessaire de définir et de réactualiser sur cette zone et sur l'ensemble du quartier européen le «projet citoyen global» que le Président du Parlement européen appelait de ses vœux il y a quelques mois. Un projet urbanistique, culturel, didactique et touristique global fondé sur un partenariat avec d'autres niveaux de pouvoirs, avec des auteurs de projets, avec le secteur privé et pour lequel la Région devrait être l'élément moteur et coordinateur, tant des initiatives que de leur mise en œuvre.

Mais la revalorisation du rôle européen et de l'image extérieure de Bruxelles passe aussi par d'autres initiatives. Ainsi pourrions-nous nous intéresser aux besoins de formation des jeunes européens qui, en complément de leurs études, souhaiteraient suivre des séminaires ou des cycles de formation axés sur les politiques européennes.

Certes, il y a le Collège de Bruges et les cycles post-universitaires déjà organisés par nos universités et largement ouverts aux étudiants étrangers. Mais tous les besoins de formation sont-ils rencontrés ? N'y a-t-il pas place pour d'autres initia-

tives complémentaires, par exemple, l'organisation de cycles multilingues et à durée plus limitée? Ne faudrait-il pas que la Région procède à l'évaluation de ces besoins et encourage les initiatives en ce sens?

M. le Président. — Cela ne relève pas de nos compétences.

M. Benoît Veldekens. — Cela ne relève peut-être pas de ses compétences mais la Région pourrait faire l'évaluation des besoins de formation qui existent pour les jeunes étrangers qui souhaitent s'intéresser aux matières européennes, pour favoriser ce genre d'initiative.

Enfin, je terminerai par une proposition très concrète. Pourquoi la Région ne pourrait-elle pas organiser elle-même la prochaine fête de l'Europe, en mai 1997? Il faut avouer, qu'en dehors de la journée portes ouvertes de samedi, l'édition 1996 de cette fête n'a été qu'un demi-succès. La localisation à Bruparck, trop décentrée, l'explique sans doute en partie.

Moins de 5 000 personnes étaient présentes lors du concert de jeudi dernier et du feu d'artifice qui a suivi, lequel, en six minutes, a absorbé pas moins de cinq millions de nos francs. Les journées qui ont suivi n'ont attiré à Bruparck que 2 à 3 000 personnes de plus qu'en temps normal.

Une autre partie de l'explication de ce faible taux de participation réside dans l'absence d'un véritable contenu donné à cet événement.

Or, l'an prochain, cette fête coïncidera avec la phase ultime des travaux de la Conférence intergouvernementale, CIG, qui devrait donner lieu à de larges campagnes de sensibilisation du citoyen. La ville d'Amsterdam, où la CIG sera clôturée, semble-t-il, le projet d'attirer pour l'occasion pas moins d'un million de visiteurs.

Il serait vraiment regrettable que Bruxelles ne prenne pas une initiative au moins comparable. Mais un tel projet doit être préparé dès maintenant. Nous disposons d'un Bureau de liaison Bruxelles-Europe dont une des missions statutaires est précisément «de conforter l'image de la Région dans son rôle de capitale de l'Europe».

Pourquoi dès lors ne pas lui confier la mission d'élaborer un projet et d'en coordonner la mise en œuvre en collaboration avec les Institutions européennes, avec la Ville de Bruxelles, avec Bruparck et avec des firmes privées, en vue d'en faire un grand événement au cœur même de la ville et du quartier européen? Telles sont les quelques propositions constructives que je voulais formuler à ce stade pour valoriser plus intensément et plus concrètement le rôle européen de Bruxelles. J'espère que vos réponses seront tout aussi constructives. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'accueille avec intérêt l'interpellation de mon Collègue, M. Veldekens, bien que celui-ci n'ait pas, comme il l'a dit au début de son intervention, «réveillé» notre Assemblée, puisque les interventions au sein de ce Parlement sur la politique internationale et singulièrement, sur le rôle de la Région par rapport à sa vocation internationale et aux Institutions européennes, ont déjà eu lieu. Pour ma part, je suis intervenu à différentes reprises et de manière régulière sur ce sujet depuis et y compris le débat sur la déclaration gouvernementale. Cependant, dans cette Assemblée, personne n'a le monopole de l'intérêt sur les relations extérieures. Donc, sans aucun doute, l'interpellation de M. Veldekens contribue à un débat complet sur le sujet.

Vous vous appellerez, Monsieur le Ministre, que j'ai naguère appelé de mes vœux — et au nom de mon groupe — un large débat sur la politique extérieure de notre Région. Je reste persuadé que si cela ne se produit pas rapidement, nous risquons d'avoir un chapelet d'interpellations soit sur des aspects intéressants mais incomplets de cette problématique, soit sur des aspects plus anecdotiques.

Nous disposons, il est vrai, d'un budget limité. Lors du débat budgétaire, j'avais souligné que le budget concernant la politique des relations extérieures pour notre Région s'élevait à 165 millions pour l'exercice 1996 par rapport à 322 millions en 1992, ce qui correspond à un rapport de 2 à 1 en moins de cinq ans. Nous avons donc moins de moyens.

Selon moi, cela ne doit pas nous empêcher d'avoir une politique efficace en matière de relations extérieures. Nous sommes contraints de faire mieux avec moins. C'est un défi intéressant que nous devons aborder avec volontarisme.

Des outils existent sur lesquels il serait important que nous ayons le débat dont j'ai parlé tout à l'heure. Deux exemples peuvent être cités à cet égard. Le premier — j'en ai déjà parlé naguère — concerne la personne qui nous représente auprès de l'Union européenne, à savoir l'attaché de la Région bruxelloise. Selon moi, il serait intéressant d'avoir un rapport sur le travail réalisé par notre attaché au sein de la représentation permanente de la Belgique et de savoir de quelle manière, il peut valoriser notre Région, défendre ses intérêts.

Un autre outil, M. Veldekens l'a cité, est le Bureau de liaison Bruxelles-Europe. Cet instrument a été conçu avant la mise sur pied du compromis d'Edimbourg.

Il s'agissait, à ce moment-là, de dérouler le tapis rouge devant les institutions européennes et leurs fonctionnaires. Nous n'en sommes plus là. Le compromis d'Edimbourg a consacré le rôle de capitale de l'Europe de Bruxelles. Il serait donc opportun de réfléchir à un nouveau rôle pour ce bureau de liaison.

M. Veldekens est intervenu sur un aspect de la question de nos relations avec les institutions européennes: l'implantation de celles-ci sur le territoire de notre Région.

Il me semble important, dans la mesure où Bruxelles devient la capitale de l'Europe, que les institutions ayant leur siège dans cette ville — je suis intervenu en ce sens à plusieurs reprises, notamment auprès du Ministre-Président — puissent contribuer véritablement à promouvoir une architecture plus en harmonie avec les lieux que ce n'est le cas actuellement et à améliorer l'urbanisme, non seulement aux endroits mêmes où sont implantées les institutions européennes mais également au-delà.

Je voudrais vous lire une réponse que vous aviez donnée lors du débat budgétaire, le 2 décembre 1995: «Je plaide en faveur d'un projet global en concertation avec la Commission européenne. J'espère également une contribution financière de la part des institutions européennes qui ont fait de plus en plus de Bruxelles leur capitale politique».

Je trouve en effet tout à fait pertinent de solliciter les institutions européennes à cet égard. Tout récemment, le commissaire européen, M. Liikanen, chargé de cette question des implantations, est intervenu de la façon suivante au cours d'une réunion avec les habitants du quartier européen: «Bruxelles, la Belgique, n'ont pas réagi comme Strasbourg, qui a développé une politique plus volontariste en matière de prévision d'extension des besoins des institutions européennes.»

Je laisse à M. Liikanen la responsabilité de ses déclarations, mais il me semble important qu'un dialogue s'instaure entre notre Région et la Commission, d'autant que lorsqu'on lit les articles de presse concernant cette rencontre — orchestrée en

partie par la Ville de Bruxelles — entre les habitants et la Commission, on a l'impression que les représentants des institutions européennes — cela se vérifie lorsqu'on discute avec eux — ont du mal à comprendre nos mécanismes institutionnels et ne font pas très bien la différence entre le bourgmestre de Bruxelles et le Ministre-Président de la Région. Une clarification me semble dès lors opportune.

L'implantation constitue un élément sans doute important, Monsieur Veldekens, mais je ne préconise pas les mêmes solutions que vous. Par rapport à l'idée de renforcer le rôle européen et la présence des institutions européennes là où elles se trouvent maintenant, je réponds : « Cela suffit ». Le parc Léopold, pour prendre cet exemple, doit pouvoir être fréquenté, bien sûr, par les touristes visitant le Parlement européen mais, d'abord et avant tout, par les habitants du quartier. Voici quelques années, vous le savez, on a envisagé de fermer ce parc pour des raisons de sécurité. Les représentants du Conseil des Ministres craignaient en effet le danger de terrorisme et considéraient que le parc devait être réservé aux institutions européennes.

Heureusement, on ne s'est pas laissé faire. Mais, en créant ce que vous appelez un espace Muséal ou en monopolisant l'espace au bénéfice des institutions européennes, on risque de ne plus avoir du tout d'habitants et de couper ce quartier de Bruxelles. A mes yeux, il convient d'agir avec précaution en la matière et il serait intéressant de connaître le point de vue du Ministre.

Vous avez également évoqué la fête de l'Europe. Je suis intervenu auprès du Ministre-Président lors de la dernière séance plénière en posant une question orale et j'ai insisté sur le fait qu'il me semblait regrettable que cette fête soit décentrée au Heyssel. Vous avez d'ailleurs constaté le peu de succès de la manifestation, en tout cas par rapport au sommes investies. J'avais suggéré au Ministre-Président qu'à l'avenir, on envisage d'organiser une véritable fête de l'Europe à Bruxelles, sa capitale, comme le 14 juillet est célébré à Paris sans imaginer qu'il soit fêté, de la même manière à Brest ou à Annecy. Il est important d'organiser cette fête « centrale » de l'Europe. A cet effet, j'avais suggéré que le Ministre-Président prenne contact avec les institutions européennes pour qu'elles jouent un rôle majeur, notamment financier, dans la prise en charge de cette fête. Cette suggestion a été rencontrée en partie puisque le Ministre-Président a dit que, même s'il doutait d'atteindre facilement cet objectif, il prendrait contact avec les représentants des Institutions européennes. J'espère qu'il le fera prochainement et qu'il nous fera part des résultats de cette entrevue.

Au-delà de nos interrogations et des propositions que nous formulons aujourd'hui, nous devons absolument disposer de cette possibilité d'un large débat sur les relations extérieures de notre Région. Mais à l'évidence, ce débat doit être alimenté par une note que, je n'en doute pas, M. le Ministre des Relations extérieures aura à cœur de nous présenter prochainement. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, pour mener sa politique générale de relations extérieures et de promotion de son image, la Région de Bruxelles-Capitale dispose, comme vous l'avez relevé, d'un budget de 165 millions. Mises à part les dépenses de personnel et de fonctionnement de l'Administration, la subvention au Bureau de liaison Bruxelles-Europe et les dépenses pour la politique extérieure proprement dite — cotisations à des organisations, participation à des réunions, accueil des visiteurs étrangers couvrent également tout une série de dépenses, environ 90 millions, sous forme de conventions et de subsides par

lesquels nous voulons promouvoir l'image internationale de la Région de Bruxelles-Capitale. A cette occasion et répondant à une question qui m'a été posée, je crois qu'effectivement il conviendrait que nous repensions et réactualisions le rôle du Bureau de liaison Bruxelles-Europe, comme cela figure d'ailleurs dans la déclaration gouvernementale. Un travail remarquable a déjà été réalisé en la matière mais nous pourrions encore attribuer de nouvelles tâches à ce Bureau qui pourrait alors jouer un rôle important.

Quels sont les critères pour la sélection de projets et l'attribution des ces crédits ?

Les événements doivent être de qualité, porter l'empreinte régionale, bénéficier d'une renommée internationale, s'adresser également aux étrangers ou à la communauté internationale présente à Bruxelles. Il est clair que cela se fait dans un parfait équilibre communautaire. La plupart de ces crédits sont d'ailleurs alloués conjointement par le Président Picqué et moi-même, à hauteur de 50 pour cent chacun. C'est une discussion qui se tient toujours dans la clarté absolue. Nous avons déjà tenu de longues délibérations à ce sujet en commission des Affaires étrangères sous le gouvernement précédent, mais je suis toujours prêt à vous fournir toutes les explications lorsque vous me les demanderez également en commission.

En outre, une promotion auprès d'un large public doit être possible. La sélection finale tient également compte de la diversité des événements, des groupes-cibles ainsi que d'un juste équilibre entre les dossiers qui, je le répète, s'adressent aux deux grandes communautés en Belgique.

Eu égard aux moyens plutôt limités dont dispose la Région, cette dernière ne peut se permettre de se laisser entraîner dans des projets trop coûteux.

J'en viens ainsi à la Fête de l'Europe. J'estime personnellement que son organisation ne revient pas à la Région, qui devrait plutôt y participer en tant que partenaire associé. Nous avons contribué pour la première fois à cette fête. Je sais bien qu'elle a coûté bien plus que notre contribution, mais la Région était présente. Je sais également que j'étais le seul Ministre présent mais je représentais la Région.

Après vous avoir écouté, après les déclarations faites par M. Picqué à ce sujet, je pense que nous devons à présent procéder à une évaluation de notre contribution à cette fête de l'Europe du 9 mai 1996, et en tirer les conclusions pour les prochaines éditions. Je me tiens également à votre disposition pour discuter avec vous si vous avez de bonnes suggestions à nous apporter. Je crois que l'Europe doit également être populaire. Dans certains pays, la fête de l'Europe a eu un immense succès. Il est vrai que chez nous cela ne fût pas extraordinaire : 5 000 personnes, c'est beaucoup trop peu ! Peut-être a-t-on démarré trop tard.

L'organisation émanait plutôt de l'Europe elle-même. Je crois qu'un gros effort sera encore nécessaire pour connaître de véritables fêtes populaires auxquelles la population participe de gaieté de cœur.

Pour le développement et la concrétisation de la politique de relations extérieures, je vous annonce que, conformément à ce que vous avez demandé dans vos interpellations respectives, je déposerai auprès du Conseil, dans les plus brefs délais, une note de politique générale relative aux relations extérieures. Nous pourrions alors avoir un large débat en commission d'abord, et public si vous le désirez. Je vois aussi l'intérêt de cette note et me réjouis qu'il y ait de temps en temps des interpellations sur les relations extérieures de la Région bruxelloise.

En effet, ici comme au Parlement national et dans tous les autres parlements régionaux que compte ce pays, la politique étrangère n'est pas celle qui attire les foules. Je me souviens

d'une anecdote racontée par mon professeur d'histoire à l'université. En 1939, un grand débat sur la politique étrangère organisé à la Chambre des représentants, ou au Sénat, je ne m'en souviens plus, avait attiré très peu de monde alors que l'armée allemande venait de faire irruption en Pologne !

Mais le lendemain, pour un débat sur la nomination d'un professeur qui parlait difficilement le néerlandais dans une université, le Parlement était rempli.

Tout le monde parlait de cet incident communautaire !

M. Michel Lemaire. — Cela n'a pas changé !

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Pour le développement et la concrétisation de sa politique de relations extérieures, la Région de Bruxelles-Capitale donne, avec votre accord bien entendu, une priorité absolue à l'Europe.

C'est à ce niveau-là surtout que se situent nos intérêts essentiels, sans pour autant négliger les autres régions du monde. Nous avons toujours associé l'image de Bruxelles à l'étranger, à la présence des institutions politiques européennes. C'est ici que la plupart des décisions les plus importantes sont prises. Présence massive de la presse internationale : plus de 700 correspondants étrangers accrédités à Bruxelles, alors que Strasbourg en compte 5 ou 6. Elle est ainsi la plaque tournante de toutes les grandes décisions politiques européennes. Par conséquent, nous devons utiliser cet atout dans tous les domaines, essentiellement aussi en vue d'attirer les investisseurs étrangers. Il y va du bien-être de notre population.

Pour terminer, je répondrai concrètement à la question suivante : Y a-t-il une actualisation de l'étude de *Mens en Ruimte* en ce qui concerne l'impact financier global de l'Europe en Belgique ? La première étude que j'ai fait réaliser en 1992 mentionnait environ 120 ou 130 milliards de francs belges. Aujourd'hui, nous frôlons les 160 milliards de francs belges, 156 milliards exactement. Ainsi, si l'Europe disparaissait de chez nous, ce serait une catastrophe, une diminution du bien-être de nos populations. Donc, nous devons bien entendu tout faire — ce débat est presque clôturé et personne en Belgique ne s'oppose plus à l'Europe — pour que cette Europe puisse davantage se sentir chez elle dans notre pays.

En ce qui concerne le débat, monsieur Veldekens, que vous avez développé sur les implantations, je suis heureux de l'évolution que prend le dialogue entre l'Europe et les habitants de Bruxelles. C'est une bonne chose. Pour la première fois, j'ai vu des réunions s'organiser avec des responsables européens et la population bruxelloise, au cours desquelles des déclarations importantes ont été faites du côté européen, notamment en ces termes : « On se rend compte que cette concertation excessive de toutes les institutions européennes dans une seule partie de Bruxelles est terminée. »

J'approuve ces propos car il est temps, à présent, de réfléchir quelque peu, même si la croissance de l'Europe à Bruxelles et l'appétit en bureaux diminuera progressivement. Le fait demeure important car cela représente des dizaines de milliers de mètres carrés par an. Donc, il faudra réfléchir à diversifier et implanter davantage en des endroits différents de ceux occupés actuellement par l'Europe. Peut-être faudra-t-il envisager de réserver un accueil meilleur aux visiteurs européens très nombreux ? On cite le chiffre de 600 000 personnes. Je connais déjà le projet dont vous m'avez parlé. Il est à l'étude en mon cabinet, afin de déterminer le choix d'un endroit où ces 600 000 visiteurs pourront se rendre compte des aspects touristiques extrêmement importants et positifs de notre Région. Ainsi, leur séjour à Bruxelles ne se limitera-t-il pas à une visite du

Parlement, des institutions, de la bureaucratie et des grands bâtiments. Bruxelles recèle de nombreux charmes cachés. Par conséquent, on devrait organiser leurs visites touristiques à Bruxelles et les prendre davantage en charge à ce niveau. On sait à quel point les hôtels et les restaurants bruxellois souffrent parfois d'un manque de fréquentation. Personnellement, je suis partisan d'une conversation globale, monsieur Roelants, mais ne croyez surtout pas que cela n'existe pas encore. Nous entretenons régulièrement des contacts avec les instances européennes. Nous avons d'ailleurs un comité de concertation *ad hoc*, au sein duquel siégeait jusqu'à il y a peu notre ambassadeur. M. Postuma. Il était en réalité le relais entre les instances du gouvernement fédéral et de la Région de Bruxelles qui ont un comité de concertation s'occupant uniquement de la présence des institutions internationales auprès desquelles M. Postuma nous représentait. A mes yeux, il faut intensifier ce dialogue entre l'Europe et les instances bruxelloises, parvenir peut-être à un plan d'ensemble.

Monsieur Veldekens, ne m'en veuillez pas si je ne réponds pas point par point aux questions ponctuelles que vous m'avez posées. Si j'en avais eu connaissance au préalable, j'aurais pu me renseigner pour vous donner une réponse concrète. Je ne m'étendrai donc pas davantage.

En conclusion, je dirai qu'il faut songer à un plan global d'implantation et de concertation avec les instances européennes et veiller à ce que l'accueil des visiteurs soit nettement amélioré.

Voilà, monsieur le Président, l'essentiel de ma réponse. Je vous donne rendez-vous en commission des Affaires étrangères où nous pourrions discuter, sur le plan global, de la politique étrangère de la Région de Bruxelles.

M. le Président. — Nous inscrirons ce point à l'ordre du jour de la commission le plus rapidement possible.

La parole est à M. Veldekens.

M. Benoît Veldekens. — Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'option sur le parc Léopold.

M. Roelants du Vivier nous a dit — et le Ministre s'est rallié à cette option — qu'il ne fallait pas tout concentrer sur le parc Léopold ni dans les quartiers européens, et qu'une option plus dispersée ou plus ouverte était mieux indiquée. Personnellement, j'estime qu'il faut maintenir dans cette zone la mixité des fonctions et préserver l'habitat. Je n'ai pas dit dans mes propositions qu'il fallait les supprimer et tout mettre en œuvre au profit de l'Europe. Mais, dans ce parc Léopold, on pourrait progressivement trouver des destinations pour les bâtiments qui s'y trouvent, afin d'accueillir cet espace muséal et ensuite réaliser la place de l'Europe, en faire une sorte de Sablon européen et créer un lieu d'animation qui donne à ce quartier un visage autre qu'un visage technocratique ou bureaucratique. A mes yeux, il faut en faire un quartier vivant. A cet égard, nous semblons d'être accord. Cependant, l'espace muséal, didactique que l'on pourrait imaginer sur l'Europe a besoin de trouver sa place naturelle. Il me semble que dans le prolongement de la visite des institutions européennes il serait idéalement placé dans ce parc Léopold.

Pour ce qui est du BLBE, Monsieur le Ministre, le Bureau de liaison Bruxelles-Europe, vous dites que sa réactualisation s'impose mais que ce ne serait pas une bonne idée de lui confier l'organisation de la fête européenne. Il faut savoir que la Commission n'a pas l'intention d'organiser elle-même cette fête, elle la finance. Pour l'instant, cette organisation est confiée à Bruparck ainsi qu'à des banques privées.

Ce qui manque, c'est un élément moteur. Je ne dis pas que le Bureau de liaison ou la Région doit organiser la fête de A à Z. Mais ils peuvent prendre une initiative et être l'élément de coordination sur l'ensemble de ce projet. L'année 1997 correspondra à la fin de la CIG. De grâce, que Bruxelles organise un grand événement cette année-là ! A mon avis, il n'est pas heureux de réaliser un consortium avec quelques personnes. Il vaut mieux créer une entité dans laquelle la Région soit vraiment le moteur. Ce serait une manière d'actualiser le rôle du Bureau de liaison Bruxelles-Europe.

Enfin, j'ai abordé une série de points concernant le PRD. J'ai déploré l'absence, sans doute légitime de M. Picqué. Peut-être pourrions-nous remettre ce point à l'ordre du jour de la commission puisque certaines de mes questions sont restées sans réponse ? Je ne voudrais pas non plus qu'au nom du partage des compétences en vigueur au sein de notre système, on finisse par se renvoyer les compétences. A la longue, on en arrive ainsi à ne plus être compétents du tout. Nous sommes compétents pour valoriser l'image européenne de Bruxelles et au nom de cette compétence-là, nous pouvons rassembler beaucoup de personnes, créer des contacts et favoriser nombre d'initiatives.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME MARIE NAGY A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR L'INVESTISSEMENT DE LA SRIB DANS LA SOCIETE TELEFUSION

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MARIE NAGY TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE INVESTERING VAN DE GIMB IN HET BEDRIJF «TELEFUSION»

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, récemment, on a pu lire dans la presse les propos tenus par le Président de la SRIB, M. Serge Vilain, au sujet des résultats de cette société. Apparemment, il a préféré devancer les critiques. Il a précisé que sa société est en déficit, parce qu'il a pris des risques, notamment lorsqu'il a investi dans la société Téléfusion qui, depuis lors, a fait faillite. Monsieur le Ministre, je ne vous interrogerai pas sur le fait que la SRIB présente cette année un budget en déficit. Ce qui m'inquiète, c'est de savoir dans le cadre de quelles missions d'investissements industriels, de holdings publics chargés d'investir dans l'industrie dans la ville, dans des procédés novateurs, s'inscrit l'aide de 150 millions accordés à une société, certes, honorable et qui pourvoit un certain nombre d'emplois,

mais qui est une société commerciale non-innovatrice. A ce rythme-là, on pourrait aider toutes les sociétés qui se retrouvent sur la place bruxelloise.

Etant donné que nous devons opérer des choix, qu'on ne dispose pas de ressources illimitées, on ne peut aider toutes les entreprises de la Région. Des choix et des critères ont d'ailleurs été définis dans le cadre de votre déclaration gouvernementale et se retrouvent dans les statuts de la SRIB. Je ne comprends pas dans quel type de politique industrielle s'inscrit ce choix ? En votre qualité de Ministre de tutelle, couvrez-vous ce type d'investissements ? Pouvez-vous m'éclairer quant aux priorités qu'il représente ?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Madame, la SRIB a, en effet, investi des capitaux dans la société Téléfusion, dont l'activité principale est la location d'appareils de télévision.

Cette société a été déclarée en faillite, au cours de l'année dernière, laissant une perte non négligeable à la SRIB, de l'ordre d'un peu plus de 100 millions.

Mme Marie Nagy. — 140 millions !

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — L'honorable membre pose la question de savoir si la SRIB par son investissement dans le secteur commercial remplit correctement son rôle et si elle ne devrait pas plutôt consacrer son soutien au secteur industriel.

En premier lieu, il faut souligner que l'intervention de la SRIB n'a jamais été limitée au seul secteur industriel. Certes, ce secteur est important pour notre Région et la SRIB doit en tenir compte, ce qu'elle fait d'ailleurs en pratique. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter la liste de ses participations. Dès lors, pourquoi a-t-elle apporté son aide à la société Téléfusion et pris une participation ? Pour autant que je puisse juger, cette action était justifiée par le facteur social. En effet, Téléfusion employait, au moment de cette intervention 140 personnes à Bruxelles, ce qui, sans doute, a entraîné la décision de la SRIB.

En ce qui concerne ma vision sur le rôle et les devoirs de la SRIB, permettez-moi de vous rappeler que je l'ai décrite dans le plan «Dynamo», que j'ai déjà pu exposer en commission. J'y écrivais textuellement : «La SRIB doit participer à des entreprises qui sont reprises sur une liste de secteur-clé et de type prioritaire d'activités économiques, conformément à une charte qui sera arrêtée sur proposition du Conseil d'administration de la SRIB. Chaque année, il faudra vérifier la rentabilité financière, c'est-à-dire la justification de l'entreprise, la rentabilité sociale ou les effets au niveau de l'emploi et l'intérêt stratégique, autrement dit les prévisions de croissance à long terme de ce portefeuille.»

Telle sera la politique à l'avenir !

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL LEMAIRE
A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE, SUR LA REFORME DU SYSTEME DES PRIMES A LA RENOVATION**

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, OVER DE HERVORMING VAN HET STELSEL VAN DE PREMIES VOOR RENOVATIE

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour poser sa question.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais évoquer la question des primes à la rénovation, question d'une grande complexité en raison notamment de l'évolution des politiques en la matière.

Nous avons appris que des modifications ont été apportées à un système en vigueur. Nous avons vainement cherché les textes légaux qui confirment cette situation afin de pouvoir les analyser. Nous avons peut-être mal cherché ! Vu l'importance de cette législation sans cesse mouvante, il nous a paru opportun de vous interroger à ce sujet sous la forme d'une question d'actualité.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, M. Lemaire s'est sans doute mal renseigné.

Le 25 avril 1996, le Gouvernement a rédigé des avant-projets d'arrêtés qui réforment le système des primes à la rénovation, résultat d'une législation de 1990.

En 1994, le Conseil d'Etat avait émis certaines objections majeures quant à la rédaction; nous avons donc réécrit les textes. Ces projets d'arrêtés ont été transmis à nouveau au Conseil d'Etat. Le Gouvernement aura donc à les examiner une nouvelle fois par la suite. Ces textes ont été négociés avec l'Administration. Cependant, une modification au sein du personnel de l'Administration a sans doute quelque peu perturbé le parcours de l'information.

Rassurez-vous : des textes appuient la décision et, si vous le souhaitez, je me ferai un plaisir de vous les communiquer.

M. Michel Lemaire. — Les textes sont donc toujours au Conseil d'Etat pour avis.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Bien sûr; c'est la pratique.

M. Michel Lemaire. — Aucune décision définitive n'a donc été prise ?

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la

Nature et de la Propreté publique. — Le Gouvernement a pris la décision politique de rédiger un texte. Le Conseil d'Etat doit cependant donner son avis et il appartiendra au Gouvernement de signer ensuite le texte, si nécessaire.

M. Michel Lemaire. — La législation actuelle sur les primes reste donc en vigueur.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Je m'étonne de devoir vous expliquer le processus. Les arrêtés adoptés en première lecture par le Gouvernement sont transmis au Conseil d'Etat qui remet son avis. Ensuite, les textes sont adoptés en seconde lecture par le Gouvernement. Cependant, il n'y a jamais de vide juridique. Tant que les textes ne sont pas adoptés en seconde lecture, l'ancienne législation reste en vigueur.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER DE ANGSTPSYCHOSE BIJ DE POLITIE VAN MOLENBEEK

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR L'ANGOISSE QUI REGNE A LA POLICE DE MOLENBEEK

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, in de nacht van 29 op 30 april jongstleden waren er zoals men wellicht weet zware rellen tussen enerzijds Joegoslavische en Marokkaanse bendes en anderzijds de politie. Volgens geruchten en volgens de persartikelen zou er zijn geschoten op politievoertuigen en er zouden zelfs brandbommen zijn gegooid naar het wagenpark van de gemeente. Ondertussen bestaat er een soort angstpsychose bij de Molenbeekse politie. De politieagenten zouden zich niet meer op straat mogen begeven, althans niet meer mogen patrouilleren zonder kogelvrije vesten en er zou ook een order zijn dat zegt dat politiemensen onopvallend, onopgemerkt in de straten aanwezig moeten zijn. Dat leidt ertoe dat de mensen die reeds jaren zijn geteisterd door de vreemdelingencriminaliteit in Molenbeek...

De Voorzitter. — De criminaliteit in het algemeen, mijnheer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — ... nog meer aan hun lot worden overgelaten en nog meer in hopeloosheid belanden. In dit verband verwijs ik ook naar 16 mei 1991, een datum die voor altijd in ons geheugen gegrift blijft.

M. Mohamed Daïf. — Il faut vivre dans la commune pour se rendre compte de la réalité.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — De klap op de vuurpijl is dat de politie van Molenbeek door de staatsveiligheid is ingelicht over «de zwarte roos», zijnde de wraak van het Joegoslavisch milieu.

De Voorzitter. — Hoe weet u dat, Mijnheer Lootens-Stael ?

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik lees ook de kranten en ik vind ook daarbuiten informatie.

«De zwarte roos» betekent dat doodsb bedreigingen worden geuit. Volgens de informatie die wij van de staatsveiligheid hebben bekomen betekent dat kortweg dat men van plan is een politiemans te vermoorden.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous choquez tous les démocrates de ce Parlement.

De heer Walter Vandenbossche. — Welke dienst van de staatsveiligheid heeft u deze informatie verschaft, Mijnheer Lootens-Stael?

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer Vandenbossche, u als christen-democraat weet dat Gods wegen ondoordringelijk zijn.

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens-Stael, stel nu uw vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik wilde de Minister-Voorzitter vragen of de informatie die ik heb ingewonnen klopt en welke maatregelen hij als Minister met toezicht op de lokale besturen heeft genomen om ervoor te zorgen dat de burgemeester van de gemeente Molenbeek garant kan staan voor de veiligheid van zijn inwoners.

De Voorzitter. — Het woord is aan de Minister-Voorzitter.

De heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering. — Mijnheer de Voorzitter, het behoort niet tot mijn taak om uitspraken te doen over deze gebeurtenissen die nu door het gerecht worden onderzocht. Ik kan wel meedelen dat de gemeentelijke overheden alles in het werk hebben gesteld om hun politieagenten, het materieel en de gebouwen te beschermen. Tevens werd bijzondere bescherming gegeven aan de agent die bij de feiten was betrokken.

Om de veiligheid van de burgers in de betrokken wijk te waarborgen werden de politiepatrouilles versterkt. Volgens de informatie waarover ik beschik is de toestand in deze wijk opnieuw normaal, maar de politieagenten en ook de preventieteamen blijven waakzaam.

Ik wil er nog aan toevoegen dat het verzekeren van de veiligheid een taak is van de lokale overheid. De toezichthoudende Minister staat enkel in voor de subsidiëring van de politiekorpsen. Zo werd in het kader van de veiligheidscontracten aan de gemeente Molenbeek een bedrag van 27 miljoen toegekend. De heer Lootens zal begrijpen dat ik niet kan optreden in deze aangelegenheid. Wij doen al het mogelijke om de communicatie tussen het Ministerie en de gemeente Molenbeek vlot te laten verlopen.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, de feiten van 16 mei 1991 indachtig, zal de Minister toch moeten toegeven dat enkel het plaatsen van nadarafsluitingen rond het politiecommissariaat geen afdoende bescherming biedt.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. ERIC TOMAS, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, SUR LES PROJETS D'EXTENSION DE LA CITE-JARDIN DU KAPELLE- VELD

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER ERIC TOMAS, STAATS- SECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER- VOORZITTER, OVER DE PLANNEN VOOR DE UITBREIDING VAN DE TUINWIJK KAPELLEVELD

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour poser sa question.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, ma question s'adresse à M. Tomas dans le cadre de ses compétences en matière de logement social. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'importance que revêt le logement social en Région bruxelloise. Aussi, grande fut notre surprise d'apprendre par la presse qu'une société de Woluwe-Saint-Lambert avait déposé un projet visant à la construction de logements destinés à être acquis par certains locataires de logements sociaux bénéficiant de revenus plus importants, qui deviendraient donc propriétaires ou quasi propriétaires, selon une formule qui devrait encore être brevetée, à l'intérieur de cette société de logements sociaux.

Je m'interroge non seulement sur le principe — nous avons déjà eu un débat à ce sujet — mais également sur l'insertion de cette initiative dans un cadre légal, réglementaire, voulu par le Gouvernement de la Région bruxelloise.

M. le Président. — La parole est à M. Tomas, Secrétaire d'Etat.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Monsieur le Président, M. Lemaire a l'art consommé de poser des questions avant qu'elles ne soient d'actualité!

En ce qui concerne l'existence de projets d'extension de la cité jardin du Kapelleveld, je ne puis donc que vous informer qu'à ce jour, cet éventuel dossier n'a pas été transmis à la SLRB et m'est donc officiellement inconnu.

Mais faisons un effort pour nous projeter dans l'avenir. Nous éviterons ainsi que vous vous inquiétiez encore du futur. Essayant de replacer votre question dans le cadre de la future convention qui liera la Région de Bruxelles-Capitale à la FESOCOLAB, je souhaite vous apporter les éléments suivants d'information: au stade actuel, il est prévu tout d'abord que les personnes physiques qui accèderaient au logement moyen mis sur le marché en vertu de cette éventuelle convention remettront à disposition le logement social qu'elles occupaient.

M. Michel Lemaire. — C'est un scoop! (*Sourires.*)

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Il va sans dire que cela va dans le sens de la déclaration gouvernementale qui prévoyait l'installation de passerelles du logement social vers l'acquisitif.

Par ailleurs, les sociétés immobilières de service public qui auraient cédé leur terrain dans le cadre de cette convention réinvestiront le montant qu'elles ont reçu dans des opérations de construction de nouveaux logements sociaux ou de rénovation de leur patrimoine immobilier. Il n'est dès lors nullement ques-

tion de brader le patrimoine du logement social, mais de créer, par ces nouveaux investissements, des possibilités accrues de logement pour les ménages à profil socio-économique faible.

Pour le reste, comme je l'ai déjà expliqué, tous les détails de cette opération vous seront exposés dès que l'accord entre la Région de Bruxelles-Capitale et la FESOCOLAB sera finalisé et approuvé par le Gouvernement.

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Ministre, bien sûr, nous nous réjouissons de l'importance fondamentale de cette information selon laquelle les gens n'occuperont qu'une maison et non pas deux ! Je vous remercie pour cet élément extrêmement important qui m'a rassuré.

Quant à mon sens de l'anticipation, il trouve chez vous un creuset extraordinaire puisque vous avez eu besoin de 2 minutes 48 pour me répondre que, d'une part, il n'y avait rien et, d'autre part, beaucoup de choses.

En conclusion, par rapport au cadre légal et réglementaire, je note que ces personnages proposent quelque chose qui n'existe pas actuellement. Les journaux et la Fédération des Sociétés Coopératives de Logement, la FESOCOLAB, inventent donc !

En fait, ma question fait suite à une conférence de presse de cette fédération. Vous trouvez qu'elle invente, mais, par hasard, il se fait que vous avez un certain nombre d'idées en la matière.

M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président. — Elle n'invente pas, Monsieur Lemaire, elle anticipe comme vous le faites.

M. Michel Lemaire. — Je note donc que rien n'est prévu actuellement !

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Suite — Vervolg

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is het vervolg van de interpellaties.

INTERPELLATION DE MME MARION LEMESRE A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, ET HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT CONCERNANT «LE COMMERCE BRUXELLOIS»

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARION LEMESRE TOT DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, EN HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE BRUSSELSE HANDEL»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre pour développer son interpellation.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous sommes tous conscients, responsables politiques et citoyens, que notre ville, notre Région connaît aujourd'hui une situation paradoxale.

En effet, sur le plan intérieur, la plus grande incertitude et la plus grande inquiétude règnent quant à l'avenir institutionnel et économique de la Région bruxelloise et nous attendons tous, au plus tard en 1999, la renégociation du statut et du financement de la Région bruxelloise dans le cadre de la nouvelle Belgique fédérale.

Mais ne nous leurrions pas, le poids politique de la Région bruxelloise dans cette renégociation sera faible par rapport à celui des deux autres Régions.

Dans ce contexte préoccupant, notre meilleur atout sera une situation économique et financière aussi saine et prospère que possible.

Aussi avons-nous le devoir de développer et de renforcer l'attractivité de Bruxelles et de sa Région sur la scène internationale, autant sur le plan politique que sur le plan économique. C'était le propos de l'interpellation précédente sur le plan politique; c'est aussi le mien sur le plan économique.

Il s'agit là, sans conteste, d'une condition nécessaire pour assurer l'avenir et la prospérité de notre Région. Une condition nécessaire mais non suffisante !

En effet, la prospérité «importée» dont bénéficie notre Région au travers du rôle international de Bruxelles restera une prospérité «artificielle» et donc fragile si elle n'est pas relayée par une prospérité locale et propre à la Région.

Un des fondements de cette prospérité régionale dont nous avons besoin est le dynamisme de ce que l'on appelle, parfois avec dédain, le «petit commerce», c'est-à-dire le commerce de détail, les cafés, les restaurants.

Le «petit commerce» est une des composantes essentielles du tissu économique de toute communauté urbaine. Or, ce secteur si important et si fondamental pour la prospérité de la Région bruxelloise a trop souvent été, ces dernières années, négligé, voire oublié.

Il est d'ailleurs significatif que le PRD, dans un premier temps, n'ait accordé aucune attention particulière aux petits commerces, assimilés aux établissements collectifs, alors que la Région bruxelloise compte aujourd'hui près de 150 noyaux commerciaux !

Comment a-t-il été possible d'ignorer aussi longtemps un des principaux piliers de l'économie régionale ? Je ne me l'explique toujours pas. Je me l'explique moins qu'il est évident que ces noyaux commerciaux, lieux de rencontre dans la cité, contribuent à développer les relations sociales et participent également, d'une manière générale, à l'attractivité de notre Région.

Or, quelle est aujourd'hui la situation du commerce bruxellois ? Si l'on regarde la carte des noyaux commerciaux en Région bruxelloise, on constate qu'ils sont répartis sur l'ensemble du territoire régional. Leur concentration s'accroît au fur et à mesure que l'on se rapproche du pentagone à l'intérieur duquel cette concentration est effectivement la plus forte. On constate également que la vitalité des noyaux commerciaux est en général moyenne ou faible, en particulier dans ce même pentagone et à proximité de celui-ci. On remarque par ailleurs que les noyaux commerciaux peu nombreux dont la vitalité est la plus forte se situent avant tout dans les communes de la seconde couronne. La situation préoccupante du commerce bruxellois s'est traduite, au cours de ces dernières années, par le rétrécissement d'un noyau sur cinq, la fermeture de commerces

sans reprise dans plus de six noyaux sur dix et le déclin de la marche des affaires dans six noyaux sur dix également.

Nous devons réagir. Il en va de l'existence et de l'identité de la communauté urbaine qu'est notre Région.

Un observateur superficiel de l'état du commerce bruxellois pourrait en déduire que cette situation difficile résulte de la fracture socio-économique apparue entre, d'une part, les habitants du pentagone et des communes de la première couronne et, d'autre part, ceux des communes de la seconde couronne dont le pouvoir d'achat est bien plus élevé.

Mais alors, comment expliquer :

1) que la plus forte concentration de noyaux commerciaux s'observe justement dans les communes à faible pouvoir d'achat;

2) que dans ces mêmes communes existent des noyaux à forte vitalité;

3) que, si les noyaux à forte vitalité se situent effectivement avant tout dans les communes de la seconde couronne, la vitalité des noyaux de ces communes est malgré tout, dans son ensemble, moyenne ?

Il est vrai que le commerce bruxellois souffre d'un phénomène cumulatif, très actuel, à savoir la diminution du nombre d'habitants en Région bruxelloise et la baisse du pouvoir d'achat de la population qui s'y maintient.

Cependant, vouloir expliquer les difficultés du commerce bruxellois par ce seul phénomène non seulement est réducteur mais conduit au fatalisme. Pour ma part, je refuse le fatalisme. Il est l'alibi des incompetents.

Nous devons faire preuve d'imagination et d'audace, qualités, vertus trop rares aujourd'hui.

Nous devons, à très court terme, mettre en œuvre une politique de redynamisation du commerce bruxellois. Dès lors, la première question à se poser est la suivante.

La redynamisation du commerce bruxellois passe-t-elle par l'extension des noyaux existants et la création de nouveaux noyaux ou par le renforcement de l'attractivité des noyaux actuels ?

Pour ma part, je suis convaincue que c'est cette seconde voie qu'il convient d'explorer, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, l'« offre commerciale » est actuellement bien répartie sur l'ensemble de la Région. Ensuite, l'extension ou la création de noyaux commerciaux augmenterait la concurrence et irait ainsi à l'encontre de l'objectif poursuivi.

Quel est en fait, concrètement, cet objectif ? Assurer un chiffre d'affaires et donc des revenus satisfaisants aux commerçants bruxellois et garantir ainsi la stabilité et le maintien de l'activité commerciale dans la Région bruxelloise.

Pour ce faire, nous devons permettre aux Bruxellois et surtout aux 300 000 navetteurs quotidiens de redécouvrir le charme et les avantages du commerce citadin. Et si bien souvent les navetteurs n'ont pas l'occasion de s'attarder en semaine, nous devons alors les inciter à revenir à Bruxelles le week-end, en famille, pour le shopping.

Cela ne sera possible que si nous comprenons et que si nous intégrons dans notre réflexion et dans notre action, leurs attentes qui se résument en trois points : accessibilité, propreté et sécurité.

Cela explique d'ailleurs le succès des grands ensembles commerciaux intégrés, situés pour la plupart aux limites de la

Région. Ces grands ensembles commerciaux traduisent un changement intervenu dans les comportements d'achat, phénomène général dans le monde occidental. A ce titre, ces grands ensembles intégrés ont leur raison d'être et il est utopique de vouloir contrer une nécessité.

Cependant, il est incontestable qu'aujourd'hui le développement de ces complexes commerciaux intégrés met en péril la pérennité des petits commerces bruxellois. C'est pourquoi il convient d'organiser une coexistence harmonieuse et complémentaire de ces deux modes de consommation et ce d'autant plus que la fonctionnalité des complexes intégrés ne peut répondre au besoin de convivialité que seuls les petits commerces peuvent offrir.

En ce qui concerne le commerce citadin, la satisfaction des critères d'accessibilité, de propreté et de sécurité est variable et l'on constate un rapport direct entre la satisfaction de ces critères et la vitalité des noyaux commerciaux.

Dès lors, la revitalisation du commerce bruxellois exige une politique régionale d'ensemble qui ne sera efficace que si elle s'inscrit dans le cadre d'une collaboration forte avec les responsables communaux et les animateurs d'associations de commerçants.

Ainsi, j'attends avec impatience de voir les réalisations concrètes du PRD sur le terrain dans cette matière. Cependant le PRD s'inscrit dans le long terme, alors que l'urgence est là, en particulier pour le Pentagone. En effet, le Pentagone condense tous les maux du petit commerce bruxellois :

- une accessibilité difficile due à un manque de places de parking et à une intense circulation de passage;

- des rues et des trottoirs sales et dégradés;

- une dégradation générale du bâti et de l'environnement;

- de nombreux logements vides dans les noyaux commerciaux;

- une insécurité exagérée sans doute, mais réelle et présente dans l'imaginaire collectif.

C'est d'autant plus regrettable que le Pentagone est la vitrine de notre Région en Belgique et à l'étranger. De plus, c'est dans le Pentagone que la concentration des noyaux commerciaux est la plus forte et que leur vitalité potentielle est la plus grande. Enfin, le Pentagone, en raison de données historiques, c'est l'âme de Bruxelles. C'est le patrimoine commun à tous les habitants de notre Région.

Je sais, Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, que l'avenir de notre Région vous tient à cœur.

Dès lors, voulez-vous nous faire connaître les mesures concrètes qui seront prises pour soutenir et relancer le commerce bruxellois, en particulier dans le Pentagone; soutien et relance qui passent bien sûr par l'entretien, la rénovation et le développement dans et à proximité des noyaux commerciaux de la voirie, de l'éclairage public, du mobilier urbain, bref, de tout ce qui constitue l'infrastructure urbaine ?

C'est ma première question. Celle-ci doit s'articuler dans une concertation avec la Ville de Bruxelles, et que pourrait être soutenue par la Région dans le cadre d'un plan d'action ciblé sur le Pentagone.

Cependant, la dégradation de l'environnement urbain n'explique pas, à elle seule, les difficultés structurelles du commerce bruxellois.

En effet, les petits commerçants, comme l'ensemble des petits entrepreneurs, sont aujourd'hui confrontés à la complexité

croissante des procédures administratives de toutes sortes et à la multiplication des interlocuteurs.

Ce constat est à l'origine de la proposition du PRL-FDF d'un guichet unique pour ces formalités, proposition opportunément reprise, au niveau bruxellois, par le Plan Dynamo bien connu. A ce propos, j'espère pouvoir compter sur nos partenaires de la majorité pour répercuter avec nous cette idée au Parlement fédéral.

Cependant, non seulement les petits entrepreneurs, dont font partie les petits commerçants — j'insiste sur ce point: les petits commerçants sont des entrepreneurs! — souffrent de la complexité des formalités administratives de toutes sortes mais de plus, ils sont, pour la plupart, mal informés, sinon ignorants, des différentes aides dont ils peuvent bénéficier.

Ils sont aussi en général peu familiarisés avec la législation sociale, notamment en matière de relations contractuelles employeurs/employés.

Le recours à un secrétariat social est coûteux et ne leur garantit pas l'accès à une information pertinente.

Cet état de fait leur est dommageable et les pénalise par rapport aux grands entrepreneurs qui disposent, eux, d'une assistance juridique interne et souvent performante.

Très souvent, les petits entrepreneurs, et en particulier, les petits commerçants, ne peuvent consacrer le temps nécessaire à une démarche active d'information. En effet, peut-on imaginer qu'un boucher, un fleuriste ou un coiffeur quitte son commerce pour aller se renseigner sur les aides à l'embauche et à la rénovation et sur leurs conditions d'attribution? A supposer même qu'ils connaissent leur existence!

Enfin, la coordination et la simplification des nombreuses aides, tant régionales que fédérales, ne pourraient que faciliter et encourager leur utilisation par les secteurs économiques les plus fragilisés.

Ainsi, Monsieur le Ministre de l'Economie, voulez-vous nous faire connaître, au-delà des intentions évoquées dans le Plan Dynamo, les mesures concrètes qui seront prises pour soutenir et relancer le commerce et l'entreprise dans notre Région par une meilleure information et une plus grande transparence dans les relations avec le pouvoir public? C'est ma deuxième question.

Enfin, le commerce bruxellois subit les conséquences négatives du taux de chômage important dans notre Région.

Les aides régionales, la prime d'embauche et la prime de transition professionnelle, ont notamment pour objectif de faire augmenter les dépenses de consommation par la remise au travail de chômeurs. Nous sommes tous d'accord sur ce point. C'est d'ailleurs le seul bénéfice que notre Région peut espérer retirer de ces primes.

En effet, la remise au travail de chômeurs entraîne une augmentation du produit des cotisations sociales, des impôts directs et des impôts indirects via une consommation accrue.

Or, l'essentiel de ces sommes est capté par l'Etat fédéral qui ne ristourne à notre Région qu'une partie de l'impôt direct. De plus, l'Etat fédéral bénéficie d'une réduction de sa charge sociale, grâce à la réduction du nombre de chômeurs.

Le seul bénéfice que retire dès lors notre Région des aides à l'embauche qu'elle accorde est, mis à part un retour partiel de l'impôt direct, une augmentation, au profit du commerce régional, des dépenses de consommation des personnes engagées pour autant que celles-ci effectuent leurs dépenses en région bruxelloise, ce qui ne sera pas le cas, si ces derniers vivent en dehors de notre région.

A cet égard, monsieur le Ministre-Président, j'ai pris connaissance, avec intérêt, de votre récente proposition de réserver prioritairement le bénéfice des aides régionales aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM.

Cette proposition, cependant, n'assure pas que les bénéficiaires des aides régionales à l'emploi soient domiciliés et résident tous en région bruxelloise. En effet, l'inscription à l'ORBEM n'est pas nécessairement liée à une telle domiciliation et résidence.

Dès lors, Monsieur le Ministre, voulez-vous nous faire connaître les mesures concrètes qui seront prises afin de maximiser l'impact positif des aides régionales sur l'emploi et l'économie dans notre région?

La mise au travail préférentielle des chômeurs bruxellois aura, de plus, l'avantage de réduire le coût social, difficile à estimer précisément mais réel, des dysfonctionnements urbains insécurité, dégradations... qu'entraîne un chômage important. C'est ma troisième question. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. Jacques De Coster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le groupe socialiste est bien évidemment intéressé par tous les aspects qui influencent la vitalité de Bruxelles et se préoccupe par conséquent des rapports entre la ville et le commerce.

Plus généralement, le thème de leur développement commercial s'inscrit prioritairement dans le débat sur la crise des grandes métropoles européennes.

Par rapport à cette crise de la ville, qui frappe l'ensemble des cités, mais qui prend des formes différentes suivant les différents contextes, Bruxelles présente un certain nombre de particularités qu'il convient de mettre en évidence parce qu'elles ont une influence directe sur le dynamisme du commerce de notre Région.

Lorsque l'on parle des crises des villes, il faut cependant souligner que des études menées par les Communautés européennes mettent en évidence le fait que l'exode urbain touche à sa fin dans la majorité des villes européennes.

Bruxelles, qui perdait 100 000 habitants dans les années septante, n'en a plus perdu que 40 000 dans les années quatre-vingt. Actuellement, le processus est même totalement inverse puisque, probablement grâce à la politique que nous menons dans cette région depuis 1989, Bruxelles commence à regagner des habitants.

M. Michel Lemaire. — Sans compter les futurs logements du Kappelveld... (*Sourires.*)

M. Jacques De Coster. — Cependant, l'évolution de la population ne porte pas seulement sur des notions quantitatives mais également qualitatives et se manifeste, en ce qui concerne notre région, par une plus grande précarité d'une partie de cette population, comme le montre le rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cette précarité touchant plus spécifiquement certaines communes du centre, ainsi que Mme Lemesre l'a rappelé.

Ces évolutions de population ont évidemment une importance considérable pour la bonne marche du secteur commercial de notre Région.

Par ailleurs, le centre a connu il y a vingt ans une profonde restructuration, et il s'agit d'un euphémisme, encore accentuée

par les travaux du métro. De plus, les spéculateurs immobiliers ont volontairement laissé à l'abandon des pans entiers du centre ville.

Toutes les études montrent à quel point la liaison est immédiate entre l'abandon des immeubles consacrés à l'habitat et la perte de la vitalité commerciale. La responsabilité des spéculateurs immobiliers est donc particulièrement écrasante dans le processus de désintégration du commerce du cœur de Bruxelles.

En corollaire — tous les vrais Bruxellois le savent — de grands centres commerciaux tels les galeries Anspach, les magasins de la Bourse, ont fermé leurs portes. Le dynamisme commercial s'est donc affaibli dans le centre et dans la première couronne au bénéfice — Mme Lemesre y a fait allusion — des pôles commerciaux des quartiers de la deuxième couronne. Parallèlement, les noyaux commerciaux de la périphérie se sont renforcés par la multiplication des grandes surfaces de distribution.

Malheureusement pour notre Région, cette situation s'est encore aggravée ces dernières années par l'implantation de grandes surfaces dans les communes entourant la Région de Bruxelles-Capitale et captant une grande partie des acheteurs potentiels.

La récente enquête du journal *Le Soir*, consacrée au petit commerce bruxellois, nous montre bien, par ses exemples, combien le centre de notre ville souffre de cette situation, en dehors de la rue Neuve qui résiste bien à la crise.

Il faut donc savoir gré à Mme Lemesre, par son interpellation, d'attirer l'attention du Conseil sur la problématique de la vitalité des commerces du centre ville.

Je rappelle qu'en 1993, nous avons déjà eu l'occasion de débattre du problème au sein de notre Assemblée.

Nous avons alors fait allusion à un colloque qui avait montré qu'il était possible de redynamiser le commerce des villes et plus particulièrement des centres villes, ce qui doit nous inciter à l'optimisme et à la volonté d'agir. Les exemples de Birmingham, ville-shopping, et de Munich avec son équilibre harmonieux entre transports publics et privés, sont de bons exemples de réussite. Par contre, nous avons fait allusion aux déboires de Strasbourg qui avait modifié sa politique des transports de manière brutale. Depuis lors, la politique menée à Strasbourg et qui visait notamment à l'implantation d'un réseau de tramways jusqu'au centre-ville connaît un grand succès.

En tout état de cause, chaque ville est différente et demande des solutions adaptées, même si tous les centres-villes sont confrontés aux mêmes problèmes.

Un des constats du colloque est que le commerce a longtemps été ignoré dans les politiques d'urbanisme. La fonction commerciale a très souvent été considérée de peu d'intérêt par rapport aux bureaux, à l'industrie et à la circulation. Souvent les responsables politiques ont ignoré les exigences spécifiques de cette fonction.

Il fallait donc intégrer le commerce comme une fonction à part entière dans les plans d'urbanisme.

A l'occasion de ce colloque le Ministre-Président Charles Picqué énumérait les mesures à prendre prioritairement : renforcer les noyaux commerciaux et non les multiplier, ne pas étendre les noyaux à faible vitalité, renforcer la qualité de vie urbaine, avoir une attention soutenue et permanente au problème et à l'état de santé du commerce, réorienter les investissements en matière d'espace public, mieux gérer le parking, mieux régler la livraison.

Toutes ces recommandations auraient été sans effet si elles n'étaient accompagnées d'une volonté politique de les mettre en application.

Nous sommes heureux de souligner que cette volonté politique s'est manifestée dans l'élaboration du plan régional de développement qui a intégré les principes de base d'une politique d'encouragement du secteur commercial.

Notre groupe approuve entièrement les mesures qui sont proposées, et appuiera toutes les actions qui sont ou seront entreprises pour les réaliser.

Permettez-moi de faire un bref commentaire à propos des six points qui, dans le PRD, constituent les principes de base à l'encouragement du commerce.

Tout d'abord, l'évolution de l'état de santé des différents pôles commerciaux sera attentivement suivie. A cette occasion, un livre blanc sera publié. Monsieur le Ministre Chabert, pouvez-vous me dire où en est cette publication ?

De plus, les plans communaux de développement, qui intéressent certainement le grand nombre de municipalistes présents dans cette salle, devront préciser les noyaux commerciaux à soutenir et, chaque noyau important connaissant une situation de conflit ou de détérioration fera l'objet d'une réorganisation de son espace public. Il n'est pas inutile ici de rappeler, une fois de plus, la nécessité d'intégration du commerce, comme une fonction à part entière dans les plans d'urbanisme de tous les niveaux de pouvoir, et de suggérer d'aider les communes à réaliser ces plans grâce éventuellement à l'élaboration d'un guide.

Cela est également valable pour le point suivant, qui consiste à mieux prévoir, ce qui est souvent négligé à Bruxelles, l'impact des différents travaux d'infrastructure sur la viabilité des commerces qui seraient éventuellement touchés.

Par ailleurs, nous soumettons à M. le Ministre-Président la suggestion suivante : dans la prochaine réforme du système d'allocation des subsides régionaux concernant les travaux subsidiés pour l'aménagement des espaces publics, un des aspects à privilégier devrait être un soutien accru aux travaux d'aménagement des rues commerçantes en difficulté.

Nous soutenons également l'idée du « contrat de noyau commercial » qui sera mis au point en élaborant des mesures visant à protéger la mixité des fonctions logement et commerce. Nous souhaitons qu'une des priorités soit l'aménagement des voiries, en particulier des noyaux anciens dits « noyaux villageois » couplés avec certains noyaux commerciaux.

A cette occasion, j'aimerais demander au Ministre compétent s'il est possible de faire un effort supplémentaire pour l'amélioration de la sécurité et de l'ambiance générale qui concerne la sécurité subjective dans les noyaux commerciaux, tellement essentielle pour favoriser la pratique commerciale.

En conclusion, le groupe socialiste soutient le développement de Bruxelles par la réduction de la dualisation de la ville, par l'accroissement du nombre d'habitants, par la convivialité retrouvée. Tout cela passe inévitablement par le développement du commerce et, plus particulièrement, du commerce de proximité. A cet égard, la conservation et la protection des noyaux villageois est un projet précieux qui permettra à Bruxelles, métropole et capitale de l'Europe, d'éviter de devenir une ville envahie par les bureaux et désertée par ses habitants, pour rester cette ville que nous aimons pour toutes ses qualités de ville à dimension humaine. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, in de eerste plaats wil ik mevrouw Lemesre feliciteren voor de verdienstelijke wijze waarop zij hier het belangrijke probleem van de kleinhandel en van de KMO's in de distributiesector heeft uitgewerkt. Ik ben het in grote lijnen eens met haar analyse en ook anderen hebben hierover heel pertinente zaken gezegd, zodat ik mijn eigen uiteenzetting zeer bondig kan houden. Mevrouw Lemesre heeft haar analyse wel iets te veel beperkt tot de vijfhoek en daardoor het probleem van de handel in 19 gemeenten van Brussel naar mijn mening iets te weinig aandacht gegeven. De principes die zij naar voren heeft gebracht zijn echter zeker ook op de handelskernen toepasbaar. Dit laatste geldt trouwens ook voor de principes die de heer De Coster heeft aangehaald.

Ik begrijp zeer goed het probleem waarvoor de Minister geplaatst wordt. Inzake het beleid naar de middenstand heeft het federale niveau nog een bijzonder belangrijke bevoegdheid en ook het gemeentelijke niveau bepaalt op doorslaggevend wijze het reilen en zeilen van de handelskernen. Dat neemt echter niet weg dat er ook op het regionale niveau heel wat kan en moet gebeuren. Om die reden hebben wij tijdens de vorige legislatuur trouwens bij de Economische en Sociale Kamer een Kamer voor de Middenstand opgericht. Ik kom daarop nog terug.

Naast de problemen die door mevrouw Lemesre zijn aangehaald, wil ik vooral het belangrijke probleem van het wegtrekken van een aantal niet-commerciële centrumfuncties uit de stad bespreken. Ik bedoel hiermee het hospitaalwezen, de scholen, de post, de administraties en alle vorme van tewerkstelling met een belangrijke impact op het lokale economische gebeuren. Het beleid van de hele Regering moet erop gericht zijn die niet-commerciële centrumfuncties in de stad proberen te houden.

Een goed middenstandsbeleid veronderstelt een inclusief beleid, zoals dat in middenstandskringen. Dit wil zeggen dat harmonie moet worden bewerkstelligd tussen het federale, het regionale en het lokale niveau en dat de verschillende bevoegdheden van de regio beter op mekaar afgestemd moeten worden. Alle beleidsdomeinen hebben immers een impact op het lokale economische gebeuren. Daarvan zijn talrijke illustraties te geven. Ik verwijs hier enkel naar de ruimtelijke ordening, de veiligheid, de mobiliteit en de lokale economie. De hele Regering moet werk maken van een positief stadsklimaat dat bij uitstek te maken heeft met veilig leven en veilig wonen. Wij moeten ook voldoende aandacht hebben voor een relatief nieuw begrip in de ruimtelijke ordening, namelijk dat van de inbreiding. De essentie daarvan is een vernieuwd handelskernenversterkend beleid, de enige manier om deze een veilige toekomst te garanderen. Waarom durven wij niet de fiscaliteit gebruiken als een beleidsversterkend element. Ik heb daarvoor niet onmiddellijk een concreet voorstel, maar ik pleit wel voor een grondige bespreking hiervan.

Voor de ontwikkeling van de handelskernen is een parkeerbeleid eveneens enorm belangrijk. Ook de problemen van de bevoorrading moeten grondig worden onderzocht en aangepakt. Een kernversterkend beleid is essentieel in Brussel.

De houding die de Brusselse Regering zal aanemen bij het al dan niet verlenen van een milieuvergunning aan een belangrijk distributiebedrijf aan de rand van de stad, met name Cora, zal bepalend zijn voor haar geloofwaardigheid. Bij die beslissing zal de Regering moeten rekening houden met haar beleidsintentie om de handelskernen in de stad te versterken. Ik hoop dan ook dat de Regering de moed heeft haar overtuiging te volgen.

Ik heb nog een bijkomende, maar belangrijke vraag, die ten eerste leeft in middenstandskringen. De vorige Regering heeft in de Economische en Sociale Raad de Kamer voor Middenstand opgericht. Die Kamer wordt geleid door mevrouw Werth

van de Kamer van Koophandel. Alle middenstandsorganisaties zijn in de Kamer vertegenwoordigd. Het moet mij echter van het hart dat tot nog toe de Regering de doelstellingen en de opdrachten van die Kamer voor Middenstand nog niet heeft vastgelegd. Van bij haar oprichting, van bij de totstandkoming van de ordonnantie ter zake, streefde de Kamer naar onafhankelijkheid. De middenstanders hebben enkel uit pragmatische overwegingen toegegeven om binnen de Economische en Sociale Raad te functioneren. Het is echter onaanvaardbaar dat de Kamer een ondergeschikt orgaan wordt van deze Raad. De Kamer moet dus dringend middelen en opdrachten krijgen, zodat zij haar rol kan vervullen.

Tot slot, sluit ik mij aan bij de vraag die de heer De Coster in de aanhef van zijn uiteenzetting stelde. De studies omtrent het middenstandsgebeuren in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest moeten dringend worden geactualiseerd. De middenstand is immers een zeer veranderlijk gegeven. De toestand van de middenstand op een bepaald ogenblik, kan niet dienen als basis voor een continue besluitvorming. De situatie van de middenstand moet permanent worden onderzocht.

Ik hoop dan ook dat wij in de plenaire vergadering, maar misschien nog beter in de bevoegde Commissie, eens een grondige discussie over de verschillende deelaspecten van het middenstandsprobleem kunnen voeren en daarna een allesomvattend middenstandsbeleid voor de toekomst vastleggen.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, nous abondons tout à fait dans le sens des divers intervenants quand ils prétendent que la prospérité de notre économie et de notre population ne résulte pas uniquement du rayonnement international et de la présence d'institutions nationales et internationales, aussi importantes soient-elles. Notre prospérité ainsi que la viabilité de la ville en général sont en effet également déterminées par la présence du commerce de détail et d'autres petits indépendants, et ce plus particulièrement dans les quartiers du centre.

C'est la raison pour laquelle j'estime que c'est mon devoir de protéger et de stimuler dans la mesure du possible la viabilité de ces commerces. Cela doit évidemment se faire dans le respect des compétences de toutes les autorités, et principalement en coordination avec mes Collègues du Gouvernement et des administrations communales concernées.

Mme Lemesre parle à juste titre d'un certain nombre de problèmes, comme la congestion du trafic, l'appauvrissement et la dégradation de certains quartiers et la complexité des procédures administratives qui entravent les initiatives des entreprises. Parfois, la lenteur et la complexité des procédures sont imputables aux Villes et Communes, et non à la Région. Madame Lemesre souligne d'ailleurs également les conséquences négatives du chômage au niveau du pouvoir d'achat et, dès lors, pour le commerce de détail.

Dans le Plan Dynamo que j'ai présenté récemment, toute une série de mesures ont été prévues pour soutenir les indépendants et le commerce de détail. La présence d'indépendants et de PME peut contribuer à une revalorisation de bâtiments et de quartiers où des initiatives existantes et nouvelles pourraient être développées et où des initiatives endogènes pourraient voir le jour.

Je veux également soutenir toutes les mesures qui rendent les quartiers plus attractifs aux PME et aux indépendants. A ce niveau, une attention particulière doit être accordée à l'accessibilité. Cela est particulièrement le cas pour les entreprises du secteur indépendant de la distribution et du secteur horeca

dont les clients doivent bénéficier d'une très grande accessibilité. C'est la raison pour laquelle je demande à mes Collègues qui sont compétents en la matière une attention particulière pour les transports publics, les flux de trafic internes et les possibilités de parking dans tous les quartiers où des PME et des indépendants se sont installés. Ces mesures doivent être soutenues par une lutte adéquate contre la petite criminalité.

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous rappeler quelques mesures concrètes du Plan Dynamo qui sont bien destinées à encourager les entreprises en général, mais qui bénéficieront sans aucun doute plus particulièrement au commerce de détail.

Mijnheer Vandenbossche, allereerst zullen wij de gewestelijke fiscaliteit meer gebruiksvriendelijk maken. Ik ben van plan de Regering voor te stellen de belasting op de drijfkracht af te schaffen en om inzake de autonome belastingen een regeling in te bouwen ten voordele van de bedrijven waarvan de bedrijfsleider woont op de plaats waar het bedrijf is gevestigd, zodat geen dubbele belasting moet worden betaald. Bovendien overwegen wij een ontwerp van ordonnantie dat ertoe strekt de successierechten bij de overname van familiale bedrijven te verlagen. Het gaat dus in de goede richting. Het zijn de eerste zwaluwen die misschien een fiscale lente aankondigen. Ik ben bereid met de leden van de bevoegde Commissie de dialoog voort te zetten over wat wij fiscaal concreet kunnen doen, voor zover het in onze bevoegdheid ligt, om het klimaat nog bedrijfsvriendelijker te maken.

Ik ben het ook eens met de heer Vandenbossche als hij zegt dat het bijzonder belangrijk is om de omgevingsfactoren voor het bedrijfsleven te verbeteren. Vooral de kleinhandel is zeer gevoelig voor deze omgevingsfactoren. Een eerste bekommernis is hierbij het vereenvoudigen van het administratieve instrumentarium. De administratieve verplichtingen van de bedrijven vormen een kost en zijn soms een bron van ergernis. Wij willen deze kost terugdringen. Ik ben van plan om aan de Regering voor te stellen om aan een Commissie de opdracht te geven om binnen de achttien maanden een globaal voorstel te doen ter vereenvoudiging van het Brusselse stelsel van vergunningen. Hierbij moet men bijzondere aandacht schenken aan rechtszekerheid, looptijd, kostprijs en administratieve complexiteit.

Ik ben trouwens ook voorstander van een «KMO-effectenrapport» dat op regelmatige wijze de impact van alle genomen overheidsbeslissingen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest met inbegrip van zowel deze van het Gewest als deze van de Brusselse gemeenten, op de KMO's beschrijft. Dit zal alle overheden ook aanzetten tot een grotere gevoeligheid voor de impact van de genomen maatregelen voor de distributiesector. Dit rapport kan een nuttige vingerwijzing zijn bij het nemen van belangrijke opties en beslissingen door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering.

De stadsinfrastructuur en de wijzigingen ervan hebben vooral in een verstedelijkte omgeving als het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, een ingrijpende invloed op het wel en wee van de gevestigde ondernemingen. Ook de heer De Coster heeft hierover gesproken. Zo hebben bijvoorbeeld de werken aan de metro zeer veel leed veroorzaakt. Het is derhalve van het allerhoogste belang dat zowel de gemeentelijke als de gewestelijke overheden zich hiervan ten volle bewust zijn zodat zij meer rekening zullen houden met de mogelijke gevolgen van hun beslissingen voor deze ondernemingen.

Un rapport d'incidence périodique pour les PME décrivant, sur base de documents et à l'aide d'arguments, les conséquences des différentes décisions des pouvoirs publics pour les PME constitue un instrument utile en la matière. Ce rapport sera rédigé chaque année et sera soumis au Gouvernement de la

Région de Bruxelles-Capitale par un panel équilibré et représentatif des PME et des commerçants.

Mijnheer Vandenbossche, in het dynamo-plan staat ook dat ik in de nabije toekomst bij de Regering een beleidsnota zal indienen teneinde de omgevingsfactoren die belangrijk zijn voor handel en horeca, zoals toegankelijkheid, circulatie, parkeergelegenheid of veiligheid, onder de aandacht te brengen bij de transversale regeringsbeslissingen rond mobiliteit, verkeer en infrastructuur. Bij die gelegenheid kunnen wij daar een hoofdstuk aan toevoegen over het versterken van het handelskerenbeleid waarop u terecht de nadruk hebt gelegd.

Le marché actuel de nos commerces de détail est aussi bien composé de la population de la Région de Bruxelles-Capitale que de la population des communes environnantes. Il y a en outre le marché du tourisme de loisirs et d'affaires avec ses possibilités de croissance.

J'examinerai avec les organisations des commerçants quelles seront les impulsions qui peuvent être données afin que le pouvoir d'achat des plus de 300 000 navetteurs puisse bénéficier au commerce bruxellois. Même le comportement des touristes doit être analysé, afin d'élaborer une stratégie de marketing sur mesure, au bénéfice des commerçants bruxellois.

J'ai déjà souligné l'importance de la fonction subrégionale de Bruxelles. Le centre de la ville ne doit pas uniquement approvisionner la population locale, doivent également s'y installer des commerces spécialisés, à la pointe de toutes les innovations. Ainsi, Bruxelles deviendra à nouveau un centre subrégional, national et même international, où le tourisme pourra être favorisé.

Il entre dans mes intentions de prendre les initiatives qui s'imposent en la matière. Il va de soi que les commerçants et les organisations de commerçants y seront étroitement associés.

La viabilité d'un commerce de détail est également déterminée par le quartier dans lequel il est situé. Les charges urbanistiques qui sont imposées à l'occasion de nouveaux investissements doivent devenir un instrument pour soutenir la viabilité des commerces de détail.

Nous voulons également combattre activement et d'une manière durable la détérioration et l'appauvrissement dans les quartiers les plus défavorisés. Une des meilleures armes de cette lutte est la promotion du développement économique local. Nous sommes persuadés que cela est la meilleure garantie pour assurer la survie des indépendants et des commerces locaux. Le Ministre-Président et moi-même, nous introduirons un projet d'ordonnance concernant les entreprises d'insertion, une forme d'économie sociale. Ces entreprises d'insertion réalisent des activités commerciales ou industrielles suivant les conditions du marché et ont pour but de faciliter l'intégration de personnes peu qualifiées ou qu'il est difficile de remettre au travail.

Nous voulons également nous atteler à l'exécution du programme européen URBAN. La Région de Bruxelles-Capitale a introduit un projet qui vient d'être accepté par la Commission européenne. Par le biais d'un projet pilote, j'examinerai en outre s'il n'est pas bon de désigner un manager de zone ou de développement pour certains quartiers ou zones économiques bruxellois. Un tel manager pourrait inciter de manière souple et en toute connaissance de cause les autorités régionales et locales à prendre certaines mesures pour le développement de sa zone. Il agirait en étroite collaboration avec la population locale, les pouvoirs et les réseaux locaux, ainsi que de concert avec les partenaires sociaux.

Le plan Dynamo prévoit également une concertation structurée avec les communes bruxelloises concernant les facteurs environnementaux pour les entreprises bruxelloises, ainsi qu'un

renforcement de l'économie de concertation en collaboration avec les partenaires sociaux, et plus particulièrement avec les organisations de commerçants.

De plus, le plan Dynamo prévoit la création du « guichet unique ». Ce guichet aura pour mission d'informer de manière très active les entreprises sur tous les aspects des interventions publiques qui les concernent. Ce guichet se situera dans les locaux de la SDRB et constituera également une aide précieuse pour les commerçants bruxellois.

Om te besluiten wil ik nog enkele concrete antwoorden geven op vragen van de heer Vandebossche. Ik ben het volkomen met hem eens dat wij alles in het werk moeten stellen om niet commerciële ruimten in Brussel te behouden. Een ziekenhuis, een universiteitsgebouw of andere gebouwen waar veel mensen komen, zijn bijzonder gunstig voor de handelaars in de omgeving.

Wat de Kamer voor Middenstand betreft, wil ik erop wijzen dat wij deze instelling uitdrukkelijk hebben gewild en dat wij hopen dat zij een belangrijke rol zal spelen. Ons inziens is zij geen ondergeschikt orgaan, maar moet zij optreden naast de bestaande instellingen. Wij zullen de Kamer voor Middenstand graag betrekken bij de adviezen die wij aan de Economische en Sociale Raad vragen en wij kunnen haar ook rechtstreeks om advies vragen. Wij mogen echter niet uit het oog verliezen dat de Economische en Sociale Raad steeds een globaal advies geeft. Een zelfstandig optreden van de partners binnen de Economische en Sociale Raad zou tot een versnippering van de Raad leiden. Dit moeten wij vermijden. De jongste tijd waren er wat problemen in de Raad, onder meer in verband met het Voorzitterschap. Wij stellen echter alles in het werk om de Economische en Sociale Raad een meer dynamisch karakter te geven zodat hij eerlang zijn activiteit ten volle kan ontplooien. (Applaus.)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'ai bien senti de la part de tous les groupes et du Ministre une préoccupation pour la revitalisation de nos noyaux commerciaux et une volonté d'agir. Le plan Dynamo contenait effectivement certaines idées et réflexions. Le fédéral est aussi concerné notamment quant à la fiscalité et aux droits de succession.

Dans la perspective du rôle de capitale fédérale que doit jouer Bruxelles, je pense que la contribution de l'Etat fédéral, limitée aujourd'hui à 2 milliards, pourrait être augmentée, précisément à destination de tels projets qui, tout le monde l'a souligné aujourd'hui, semblent fort importants pour la vitalité globale de toute la région.

Au niveau plus strictement régional, vous avez parlé de rapports sur les nuisances des travaux après leur réalisation. Il conviendrait de les effectuer avant car, trop souvent, des travaux — qu'ils soient commandés par la Région, la commune, Belgacom ou toute autre institution — sont décidés sans concertation. Pourquoi, par exemple, ouvrir des trottoirs un samedi de soldes ?

M. De Coster a évoqué judicieusement l'idée intéressante de contacts de quartiers de type « noyaux commerciaux ».

Comment améliorer l'information des petits entrepreneurs et petits commerçants ? Je vous suggérerai la création d'une équipe itinérante qui les contacterait afin d'améliorer leur information et leur compréhension des aides tant régionales que fédérales, de leurs conditions d'attribution ainsi que des principes élémentaires de la législation sociale, afin d'identifier leurs besoins, de leur proposer des solutions personnalisées. Cette équipe pourrait

d'ailleurs bénéficier de l'expérience acquise depuis trois ans au sein de l'ORBEm par une équipe de délégués créée dans le cadre du plan d'accompagnement des chômeurs et chargée de visiter les employeurs de la Région bruxelloise afin de les informer sur les aides à l'embauche et de recueillir éventuellement leurs offres d'emploi.

La création de cette équipe itinérante se justifie d'autant plus que l'expérience menée au sein de l'ORBEm et limitée aux aides à l'embauche ne sera pas poursuivie en 1997 pour des raisons budgétaires, et ce malgré un bilan positif.

Les fonds nécessaires au financement de cette équipe d'information itinérante pourraient être trouvés auprès du Fonds d'aide aux entreprises, dont les soldes prévus au 31 décembre 1995 et 1996 sont estimés tous deux à 86 millions, et auprès du Fonds bruxellois pour le développement économique régional, dont les soldes prévus au 31 décembre 1995 et 1996 sont estimés respectivement à 9,4 et 14,4 millions. Nous disposons donc de réserves pour des initiatives nouvelles.

Quant à la mise au travail préférentielle des chômeurs bruxellois, je propose de nous inspirer de ce qui se fait en Région wallonne depuis plusieurs années, à savoir subordonner l'octroi des aides régionales à l'emploi à la domiciliation et à la résidence en Région bruxelloise des personnes engagées par ce biais. Je déposerai d'ailleurs prochainement une proposition d'ordonnance allant en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE ORGANISANT LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ DU PARC SCIENTIFIQUE «DA VINCI» SUR LES TERRITOIRES DE BRUXELLES-VILLE ET D'EVERE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE BRUXELLES

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT REGELING VAN DE EIGENDOMSOVERDRACHT VAN HET INDUSTRIEPARK «DA VINCI» OP HET GRONDGEBIED VAN BRUSSEL-STAD EN VAN EVERE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST NAAR DE GEWESTELIJKE ONTWIKKELINGSMATENSCHAPPIJ VOOR BRUSSEL

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

55 membres sont présents.

55 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

11 votent non.

11 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, Désir, Draps, Mme F. Dupuis, M. Eloy, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lemmens, Matagne, Mme Molenberg, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Tomas, Vandenbossche, van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Galand, Goovaerts, Mme Huytebroeck, M. Lootens-Stael, Mme Nagy, MM. Ouezekhti, Vanhengel et Van Wallegghem.

PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RER

VOORSTEL VAN AANBEVELINGEN BETREFFENDE HET GEN

Votes réservés — Aangehouden stemmingen

M. le Président. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements et tiret réservés de la proposition de recommandations.

Wij zullen over de aangehouden amendementen en het streepje van het voorstel van aanbevelingen stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur le sous-amendement de MM. Denis Grimberghs, Eric van Weddingen, Jan Béghin et Mme Sylvie Foucart à l'amendement n° 1.

Wij stemmen nu over het subamendement van de heren Denis Grimberghs, Eric van Weddingen, Jan Béghin en mevrouw Sylvie Foucart bij amendement nr. 1.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

48 votent oui.

48 stemmen ja.

6 votent non.

6 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le sous-amendement est adopté.

Bijgevolg is het subamendement aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Anciaux, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Désir, Draps, Drouart, Mmes F. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Galand, Garcia, Gosuin, Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mmes Lemesre, Molenberg, Nagy, MM. Ouezekhti, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Tomas, Vandenbossche, van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. de Looz-Corswarem, Eloy, Lemmens, Lootens-Stael, Matagne et Van Wallegghem.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Goovaerts et Vanhengel.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Eric van Weddingen, Jean-Pierre Cornelissen, Robert Hotyat, Walter Vandenbossche, Robert Garcia et Sven Gatz au premier tiret.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heren Eric van Weddingen, Jean-Pierre Cornelissen, Robert Hotyat, Walter Vandenbossche, Robert Garcia en Sven Gatz bij het eerste streepje.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

49 votent oui.

49 stemmen ja.

4 votent non.

4 stemmen neen.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Anciaux, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Désir, Draps, Drouart, Mmes F. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Galand, Garcia, Gosuin, Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mmes Lemesre, Molenberg, Nagy, MM. Ouezekhti, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Tomas, Vandenbossche, van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. de Looz-Corswarem, Eloy, Lemmens et Matagne.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Goovaerts, Lootens-Stael, Vanhengel et Van Wallegghem.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de recommandations ainsi amendée.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het voorstel van aanbevelingen zoals geamendeerd.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

6 votent non.

6 stemmen neen.

9 s'abstiennent.

9 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de recommandations ainsi amendée est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van aanbevelingen zoals geamendeerd aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen,

Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Désir, Draps, Mmes F. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Garcia, Gosuin, Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemaire, Mmes Lemesre, Molenberg, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Tomas, Vandenbossche, van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. de Looz-Corswarem, Eloy, Lemmens, Lootens-Stael, Matagne et Van Wallegghem.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Galand, Goovaerts, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Ouezekhti et Vanhengel.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Suite — Vervolg

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is het vervolg van de interpellaties.

INTERPELLATIE VAN DE HEER LEO GOOVAERTS TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE EVENTUELE KOMST VAN EEN CASINO TE BRUSSEL»

Bespreking

INTERPELLATION DE M. LEO GOOVAERTS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «L'INSTALLATION EVENTUELLE D'UN CASINO A BRUXELLES»

Discussion

De Voorzitter. — De heer Goovaerts heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, ondanks een wettelijk verbod worden in België acht casino's, vier in Vlaanderen en vier in Wallonië, uitgebaat. Ook Brussel wil nu een casino op zijn grondgebied. Volgens de voorstanders zou dit casino voor Brussel gunstige gevolgen hebben op het vlak van toerisme, werkgelegenheid en financiële inkomsten. Concreet zou het 300 tot 500 arbeidsplaatsen kunnen scheppen en ongeveer 600 miljoen frank aan belastinggelden voor het gewest opleveren.

Het Brussels parket heeft evenwel te kennen gegeven dat het dit casino niet zal gedogen. Daarom spreekt de Brusselse Regering van discriminatie. Men zou Brussel niet mogen verwijten

dat het de wet overtreedt of zal overtreden, wanneer dit ook in Vlaanderen en Wallonië gebeurt. In de vorig jaar door de Minister van Justitie opgestelde beleidsnota werd de tweeslachtigheid van het beleid inzake casino's reeds erkend. Tevens werd daarin aangekondigd dat initiatieven zouden worden genomen om klaarheid te scheppen in de huidige onduidelijkheid.

Tijdens de bespreking van de beleidsnota in de commissie voor de Justitie werd erop gewezen dat de problematiek van de casino's nog verder wordt onderzocht door het College van procureurs-generaal en de dienst Strafrechtelijk Beleid. Een dergelijke uitdieping lijkt inderdaad dringend nodig, niet zozeer als antwoord op de Brusselse vraag tot oprichting van een casino, als wel omwille van de rechtszekerheid. Het is principieel onverenigbaar met de beginselen van een rechtsstaat dat een door de wet verboden activiteit ooglukkend wordt toegestaan. Bovendien zijn er op het ogenblik niet eens criteria vastgesteld waaraan de acht huidige casino's moeten voldoen om gedoogd te worden. Er zou een omzendbrief van de procureurs-generaal bestaan, maar de inhoud ervan is nooit openbaar gemaakt en werd evenmin naar het Parlement gezonden. Dit is strijdig met het beginsel van de politieke verantwoordelijkheid en de democratische transparantie. Een eerste stap naar meer duidelijkheid is dan ook het openbaar maken van deze omzendbrief.

Dit is des te meer nodig nu het gedoogbeleid de toets aan het gelijkheidsbeginsel moet kunnen doorstaan. Dit impliceert immers een onderzoek naar de gedoogcriteria. Bovendien is de casinoproblematiek te belangrijk om op dat vlak onduidelijkheid en dubbelzinnigheid te laten voortduren. Zo mag men bijvoorbeeld niet uit het oog verliezen dat casino's vaak worden gebruikt voor het witwassen van inkomsten uit criminele activiteiten. Daarom en omdat het uitbaten van gokspelen in een aantal omstandigheden financieel zeer lonend is, is het gevaar niet denkbeeldig dat bepaalde criminele organisaties in de casino's infiltreren. Het uit 1993 daterende verslag van de Franse parlementaire onderzoekscommissie *sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la mafia en France* vermeldt dat de mafia zeker in één, inmiddels gesloten casino aanzienlijke belangen had. Een goede controle op de casino's en hun activiteiten is dus absoluut noodzakelijk.

Ook dient men voor ogen te houden dat casinospelen aanleiding kunnen geven tot gokverslaving. Voor de betrokkenen leidt dit vrijwel altijd tot enorme financiële moeilijkheden en gezinsproblemen. Wij kunnen dus niet zomaar overal casino's oprichten.

Tot slot kreeg ik graag nog een verduidelijking in verband met het rechtsstatuut van de casino's. In het *Rechtskundig Weekblad* van 10 februari 1996 werd een arrest van het Hof van Beroep te Gent gepubliceerd dat aantoont dat de huidige situatie niet alleen op strafrechtelijk, maar ook op privaatrechtelijk gebied problematisch is. Het geciteerde arrest bepaalt onder meer dat «het roulettespel en andere in casino's beoefende spelen volgens de regels van het privaatrecht, volgens artikel 1965 en 1966 van het Burgerlijk Wetboek onwettig zijn. Dergelijke spelcontracten zijn nietig, omdat zij geen gerechtvaardigde economische oorzaak hebben, geen grondslag die waardig is voor juridische bescherming en tevens omdat zij een sociaal gevaar uitmaken». Omdat deze nietigheid de openbare orde aanbelangt, is ze absoluut. Dit maakt dat niet alleen het contract van spel of weddenschap nietig is, maar eveneens alle contracten die gesloten worden om de exploitatie van een casino mogelijk te maken, aangezien daarmee een onwettig doel wordt beoogd, namelijk de exploitatie van een verboden spel.

Om al deze redenen kan een uitgebreide regeling voor casino's niet langer uitblijven. Het past niet dat deze materie via omzendbrieven van procureurs-generaal wordt genormeerd.

Een regeling moet zeer strenge uitbatings- en controlecriteria hanteren om de gevaren die algemeen erkend worden, het hoofd te kunnen bieden.

Mijnheer de Voorzitter, graag vernam ik welke antwoorden de bevoegde Minister van het Brussels Gewest heeft te bieden in deze materie. (*Applaus bij de VLD.*)

M. le Président. — La parole est à M. Matagne.

M. Georges Matagne. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, actuellement, huit casinos — situés à Spa, Namur, Dinant, Chaudfontaine, Ostende, Blankenberge, Knokke et Middelkerke et donc en nombre égal dans chaque communauté — sont illégalement établis dans cinq arrondissements judiciaires: Liège, Namur, Verviers, Dinant et Bruges, de par la tolérance de deux parquets généraux: Liège et Gand.

Nous déposons ce jour une proposition de résolution visant à faire appuyer par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale une proposition de loi que nous déposons à la Chambre fédérale. Cette proposition de loi a pour but de modifier la loi du 24 octobre 1902, toujours d'application, concernant les jeux de hasard et d'apporter les modifications nécessaires au Code pénal, au Code d'instruction criminelle et des parquets généraux. Une proposition de résolution semblable est déposée à la Région wallonne.

Quelle est la motivation de cette résolution? En ce qui concerne notre Région, l'implantation d'un casino et une nouvelle réglementation sur les jeux de hasard se justifieraient pour les raisons suivantes:

1. Les Régions, éventuellement associées aux Communautés, seront seules compétentes pour décider de l'implantation des casinos autorisés par la proposition de loi.

2. La Région qui se veut la capitale de l'Europe doit s'équiper d'attraits divers, dont peut-être l'implantation d'un casino.

3. La Région serait motivée par l'autorisation d'implantation d'un casino et par le contrôle sur les jeux de hasard puisque la proposition de loi prévoit la participation d'un membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale dans la gestion du Conseil fédéral du jeu.

4. La Région doit faire face à de nombreux problèmes financiers. Cette situation s'aggrave par la délocalisation actuelle, hors de la périphérie, de diverses industries et PME et par l'exode d'une partie de la population rétributive appartenant, en général, à la classe moyenne. Cela conduit à l'augmentation du taux de personnes tombant sous le seuil de la pauvreté ou vivant en état de précarité. L'augmentation de la ponction fiscale par l'impôt des personnes physiques ou l'augmentation des cotisations sociales est impensable, car ayant déjà atteint des sommets insoutenables. Le prélèvement fiscal, sévèrement contrôlé, sur les gains des différents jeux de hasard serait une source importante de revenus pour la Région. Cette source de revenus complémentaires servirait, par exemple, au financement de la construction ou de la rénovation d'habitations sociales dont la Région a cruellement besoin.

5. Un aspect non négligeable serait celui de la création d'emplois dans la Région: portiers, voituriers, laquais, serveurs et personnel du secteur Horeca, personnel des jeux, personnel du service administratif, personnel de sécurité, personnel d'entretien, etc.

Le Ministre de la Région wallonne a pris, le 6 mars 1996, un décret modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, en ce qui concerne les jeux et paris. C'est bien là un

paradoxe que d'appliquer des taxes sur le produit d'une activité illégale.

Notre proposition de loi a pour but de mettre une fois pour toutes de l'ordre dans la problématique des casinos et jeux de hasard.

J'ose espérer que notre proposition de résolution sera adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du Front national.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, en dehors des aléas du jeu politique, je ne suis pas joueur. J'avoue néanmoins qu'il m'arrive de participer à l'habituel tournoi de whist organisé par l'école afin d'alimenter les caisses de l'informatique.

Cela étant, Monsieur le Ministre, je vous ai déjà posé une question d'actualité à ce sujet il y a quelques mois. M. Cools s'était d'ailleurs joint à moi à cette occasion. Nous avons toutefois placé le débat sur un autre plan.

Comme M. Goovaerts l'a rappelé, certaines choses sont dans leur principe inadmissibles. Selon vous, certaines pratiques de jeu sont interdites, mais ont cependant cours dans un certain nombre de casinos depuis des années. Ces établissements sont par hasard, je suppose, bien répartis puisque chacune des deux autres Régions en compte quatre. Si on me dit qu'il faut être rigoureux en la matière, appliquer la loi, supprimer ceux qui existent, je suis d'accord. Il est cependant toujours très difficile de revenir en arrière. Mais accepter l'existence de casinos à certains endroits et empêcher la création d'un tel établissement à Bruxelles, me paraît tout à fait incohérent et hypocrite.

De heer Leo Goovaerts. — Ik heb dat niet gezegd.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je ne prétends pas que vous avez dit cela. Mais à la faveur de votre interpellation et de la question d'actualité que j'avais posée, j'estime que l'équité doit régner et que la loi doit être respectée par tout le monde.

En d'autres termes, si l'existence de casinos est tolérée dans les autres Régions, il faut accepter que Bruxelles ait la possibilité d'en créer un également. J'ai constaté que les chiffres des gains supputés étaient très variables. Les retombées fiscales seront néanmoins indéniables. Par ailleurs, l'initiative pourrait engendrer la création d'un certain nombre d'emplois. Vous avez notamment cité le chiffre de deux cents ou trois cents emplois.

Dès lors, si le législateur soumet les différents casinos à un contrôle permettant de vérifier qu'aucune manœuvre de blanchiment d'argent d'origine criminelle ne s'y déroule, je ne tiens pas à être « plus catholique que le Pape » à ce sujet.

Je serai donc heureux d'entendre votre réponse, Monsieur le Ministre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Chabert, Minister.

De heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, de Brusselse Regering stelt uitdrukkelijk dat zij gunstig staat tegenover de vestiging van een of meer casino's op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, op voorwaarde dat deze ernstig zijn. Zij kwam tot dit besluit na een onderzoek van de sociale, fiscale en toeristische belangen en met het oog op een verbetering van de internationale uitstraling van Brussel. Brussel zou inderdaad als internationale stad bij uitstek zoals andere Europese hoofdsteden minstens één casino

op zijn grondgebied moeten hebben. Ik herhaal dat wij heel duidelijk opteren voor een kwaliteitscasino.

Op de wereldranglijst van de internationale congressteden staat Brussel derde geklasseerd. Ons Gewest trekt uit de hele wereld een groot aantal congresdeelnemers en zakenlieden aan. Tijdens de week verblijven deze in de vergaderzalen en in onze hotels, maar tijdens het weekend verlaten zij jammer genoeg massaal Brussel. Wij moeten daar iets aan doen, de casino's zijn hier zeker niet de enige oplossing, maar voor een aantal van deze mensen wel een reden om ook tijdens het weekend hier te blijven.

Een casino creëert bovendien een vrij groot aantal arbeidsplaatsen, waarvan een belangrijk deel voor laaggeschoold personeel. Denk maar aan het onderhouds- en keukenpersoneel, de chauffeurs, bewakingsdiensten, enzovoort. Een studie van andere Europese casino's leert ons dat een groot casino al snel 300 arbeidsplaatsen oplevert.

Om al die redenen oordeel ik het mijn plicht als Minister van Economie om dergelijke bedrijven in Brussel in te planten. Dit is trouwens ook interessant voor de Minister van Financiën.

Ik kan u meedelen dat de initiatiefnemers van een bepaald casino nu reeds afspraken hebben gemaakt met de BGDA inzake de selectieprocedure voor de aanwerving van een eerste groep van 110 personeelsleden.

Uiteraard gebeurt dit slechts op voorwaarde dat er omstandigheden worden gecreëerd die de duurzaamheid van deze vestiging garanderen.

Tenslotte is er de fiscale invalshoek. De belasting op de spelen en weddenschappen is een gewestelijke materie. De opbrengst van één casino wordt geraamd op 660 miljoen Belgische frank. Deze raming werd gemaakt door een internationaal studiebureau die de Belgische reglementering en aanslagvoeten toepaste op een casino in Amsterdam, een stad van ongeveer dezelfde grootte als Brussel. Hierbij werd uiteraard geen rekening gehouden met de installatie van jackpots. Deze toestellen zijn immers nog steeds verboden in casino's die op het ogenblik wel gedoogd worden in het Waalse en Vlaamse Gewest. In de eventuele Brusselse casino's komen geen jackpots zolang de federale Minister geen beslissing heeft getroffen inzake een mogelijke installatie van deze apparaten in de drie Gewesten. In tegenstelling tot andere Gewesten heeft het Brussels Gewest ter zake geen officiële vraag aan de Minister van Justitie gericht.

Wij willen in dit dossier eenzelfde behandeling voor de drie Gewesten. Wat kan of gedoogd wordt in Vlaanderen en Wallonië, moet eveneens kunnen of gedoogd worden in Brussel. Anders is er sprake van discriminatie en hiertegen zullen wij sterk protesteren.

Ik heb ook altijd twee bijkomende criteria naar voren geschoven voor kandidaat-casino-uitbaters in Brussel. Er moet ook een mechanisme komen waarbij rekening wordt gehouden met de markt, teneinde overbezetting te vermijden. Ik ben er zeer gevoelig voor dat deze casino's niet in handen vallen van piraten. De uitbating van de casino's zal dus enkel kunnen gebeuren door vennootschappen die ruime ervaring hebben op dit terrain en die kunnen aantonen dat zij correct zijn. Zij moeten, zoals men in het Frans zegt, kunnen bewijzen « qu'ils ont pignon sur rue ». Zij moeten alle reglementaire bepalingen toepassen. Zij moeten dus, zoals men in Engeland zegt, « fit and proper » zijn. Dit wil zeggen dat er geen sprake mag zijn van het witwassen van geld of van andere criminele activiteiten. Dit moet ten stelligste worden vermeden.

De heer Goovaerts moet geen al te apocalyptische beelden gebruiken. In alle grote steden van de wereld bestaan er casino's.

Indien zij worden gecontroleerd, indien de overheid er aanwezig is, dan kunnen zij goede jobs creëren. Men zal toch nooit kunnen vermijden dat degenen die dat absoluut willen, hoewel ik persoonlijk daar niet bijhoor, toch zullen spelen. Indien niet in Brussel, dan op andere plaatsen. Wij kunnen er in Brussel dus best een graantje van meepikken. Dit is belangrijk voor onze werkgelegenheid en voor onze financiën.

De Belgische casino's die thans worden gedoogd, worden door de verschillende federale diensten degelijk gecontroleerd. Weinigen weten misschien dat ambtenaren van het Ministerie van Financiën in de casino's zelf aanwezig zijn. Zij hebben er kantoren, zodat zij ter plaatse de zaak onder controle kunnen houden van bij de opening tot aan de sluiting. Het is niet de bedoeling dat er in Brussel zaken gebeuren die elders niet kunnen. Ook hier zullen indien er casino's komen, ambtenaren van het Ministerie van Financiën steeds aanwezig zijn.

De Brusselse overheid is in deze zaak belanghebbende of betrokken partij. De federale overheid speelt echter, onder meer wegens de justitionele aspecten, een kapitale rol. Daarom heeft het Brussels Hoofdstedelijk Gewest de problematiek van de casino's op de agenda van het Federaal overlegcomité geplaatst. Dit is vroeger nog nooit gebeurd. De Minister van Justitie zegde daar dat de vestiging en de uitbating van casino's in België een bijzonder complex probleem is. Dat wisten wij al. Hij heeft echter aangekondigd initiatieven te zullen nemen om de huidige onduidelijkheid op te klaren.

Dit werd opgenomen in zijn beleidsnota 1995-1996. Tevens heeft hij gevraagd aan de dienst Strafrechtelijk Beleid van het Ministerie hem een omstandig advies te bezorgen. De procureurs-generaal hebben ook meer duidelijkheid gevraagd.

De Minister van Justitie heeft zich ertoe verbonden om voor het Overlegcomité van juni een uitvoerig verslag op te maken. Dit verslag zal heel de politiek van de Minister van Justitie tegenover de casino's bepalen. Het zal waarschijnlijk ook aangeven in hoeverre er mogelijkheden zijn om een wettelijke regeling op te stellen. In het geheel van die globale regularisatie ten behoeve van de casino's in Vlaanderen, in Wallonië en de op te richten casino's in Brussel zullen wij bij voorrang de mogelijkheid krijgen om een regeling te treffen.

Ik ben ervan overtuigd dat de problematiek van de Brusselse casino's op die manier ook de globale onzekerheid zal wegnemen die in ons land al vijftig jaar bestaat. Het zal te danken zijn aan een initiatief genomen door het Brusselse Gewest dat er definitief klaarheid komt.

Ik ga akkoord met de procureurs-generaal en met al degenen die vragen een einde te maken aan de huidige hypocrisie. In ons land bestaan er al vijftig jaar casino's, ze draaien op volle toeren, ze worden gecontroleerd door de overheid, ambtenaren van het Ministerie van Financiën zijn er aanwezig, er zijn afspraken met Binnenlandse Zaken en alles wordt tot en met gecontroleerd. Toch hebben de casino's nog altijd geen wettelijke basis.

In Brussel zeggen wij tot de federale overheid dat het eventueel voortzetten van dat gedoogbeleid haar zaak is, maar dat zij dan wel ook in Brussel moet gedogen wat in de andere Gewesten al bestaat. Als ze de toestand regulariseert en een aangepaste wetgeving ontwerpt, waarvan ik groot voorstander ben, moet natuurlijk ook Brussel casino's kunnen krijgen.

Dat is wat ik wilde antwoorden op de interpellatie van de heer Goovaerts. Ik heb hem trouwens niet horen verklaren dat hij zich zou verzetten tegen casino's die in een dergelijk kader tot stand zouden komen. Daar ben ik blij om.

Ik hoop dat er in Brussel zeer binnenkort één of meer casino's komen, in de best mogelijke omstandigheden. Daardoor wordt weer wat werk gecreëerd en wordt Brussel wat meer

bekend gemaakt vooral bij degenen die uit andere werelddelen komen en op zoek zijn naar een plaats waar zij wat kunnen spelen. Ik heb er wel bedenkingen bij, maar in Brussel bestaan er al wat privé-speelzalen waarvan het systeem niet zover afwijkt van dat van de casino's, waar de spelers voor negentig procent niet-Belgen zijn.

De heer Leo Goovaerts. — Het zijn vooral de Chinezen.

De heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Wij mogen de zaak niet voorstellen alsof heel de Brusselse bevolking nu ineens naar een casino zou gaan om er te spelen. Meestal komen vreemdelingen spelen, en als zij dat niet in Brussel kunnen, zullen zij naar een andere stad gaan.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Goovaerts.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, de Minister heeft hier gezegd dat ik een apocalyptisch beeld heb opgehangen van de situatie...

De heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Dat is inderdaad wat overdreven. Dat woord mag uit mijn betoog worden geschrapt.

De heer Leo Goovaerts. — ... Wat is nu de bezorgdheid van de VLD en ook van anderen? Het gaat er niet zozeer om of er in Brussel al dan niet een casino mag komen. Wij hebben daar geen bezwaar tegen. Als de Minister echter van oordeel is dat er een casino moet komen voor de vele buitenlandse zakenlui die hier in het weekend blijven...

De heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Onder meer.

De heer Leo Goovaerts. — ... dan kan men gerust in een aantal hotels speelzalen inrichten. Dit gebeurt overigens ook in het buitenland. Op die manier kunnen in Brussel veel casino's worden ingericht.

De grond van de zaak is echter dat er op het ogenblik wordt gelobbyd om jackpots te installeren. Daar draait alles rond. Dit heeft weinig te maken met buitenlandse zakenlui die een speeltafel wensen. De ervaring leert dat er geen twijfel kan over bestaan dat het installeren van jackpots leidt tot gokverslaving, niet alleen van jongeren maar ook van oudere mensen. De wet op de kansspelen en de weddenschappen hang nauw samen met de wet op de beteugeling van de dronkenschap. Deze laatste vond haar oorsprong in de gewoonte die destijds bestond om na een werkweek het geld op te drinken zodat er niets meer overbleef om te leven. Wanneer de wet op de kansspelen en de weddenschappen wordt versoepeld, zullen de acht bestaande casino's waar de jackpots reeds in de kelder klaar staan, gretig toehappen. Wat moeten wij denken van het antwoord van een exploitant van een lunapark op de bewering dat jongeren 1 miljard per jaar verspelen, dat het niet zijn zaak is hoe die jongeren aan dat geld komen, zolang zij maar betalen.

Ik heb niets tegen casino's in hotels, maar ik wil er de Minister wel uitdrukkelijk op wijzen dat hij met de maatregelen die hij overweegt, een zware verantwoordelijkheid op zich neemt die niet gedekt kan worden door financiële baten en dat hij blind is voor de sociale en andere problemen die een uitbreiding van het aantal casino's met zich zal brengen. Indien blijkt dat het installeren van jackpots — want daar gaat het om — aanleiding geeft tot problemen, zullen wij hem hier ter verantwoording roepen.

De heer de Donnée heeft overigens reeds verklaard dat hij geen voorstander is van een casino in Brussel omwille van de gevaren voor de veiligheid.

De Minister zal in een volgende vergadering voorstellen om een raad te installeren die zal optreden in de plaats van de procureurs-generaal. Die raad zal de voorwaarden bepalen waaraan moet worden voldaan om een casino te kunnen installeren. De procureurs-generaal zullen met andere woorden vervangen worden door andere personen die de onwettelijkheid moeten organiseren.

Mijnheer de Minister, wanneer u verklaart dat er in Brussel verscheidene casino's zullen komen, dan zal de Minister van Justitie u over enkele dagen tegenspreken en zeggen dat er slechts één casino zal komen en dat er een Raad wordt opgericht. Zoals u weet, zijn er in ons land heel wat mensen die door speelzucht geruïneerd werden. Wanneer één van deze mensen bij het parket klacht indient met burgerlijke-partijstelling tegen één of meer leden van de raad, dan zullen deze vervolgd worden wegens het organiseren van illegale spelen. Op het ogenblik is het iets moeilijker om een dergelijke klacht in te dienen tegen de procureurs-generaal, want die seponeren eventueel de klachten die tegen hen wordt ingediend. Het installeren van een Raad zal dus dergelijke aanklachten tot gevolg hebben. Ik wil hiermee slechts duidelijk maken dat men in Brussel absoluut iets wil, zonder dat men heeft nagedacht over de juridische en sociale gevolgen ervan. Ik ben net als u, mijnheer de Minister, voorstander van een wetswijziging, maar dat zal heel wat tijd en energie kosten. Ik zou willen dat Brussel inderdaad een casino heeft, maar dan wel in een juridische, sociaal en financieel aanvaardbare situatie. Wij mogen degenen die met een casino problemen kunnen krijgen niet slachtofferen voor het geld. Mijnheer de Minister, u en uw partij weten zeer goed dat één van uw voorgangers een paar duizend jaar geleden de woekeraars reeds uit de tempel heeft weggejaagd. (*Applaus bij de VLD en het Vlaams Blok.*)

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette interpellation deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Juan Lemmens, Georges Matagne, Thierry de Looz-Corswarem, Roland Fripiat et Emile Eloy, est libellé comme suit:

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— ayant entendu l'interpellation de M. Leo Goovaerts à M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «l'installation éventuelle d'un casino à Bruxelles» et la réponse du Ministre;

— demande aux autorités compétentes de la Région de Bruxelles-Capitale d'appuyer la proposition de loi déposée à la Chambre.

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Juan Lemmens, Georges Matagne, Thierry de Looz-Corswarem, Roland Fripiat en Emile Eloy, luidt als volgt:

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— gehoord de interpellatie van de heer Leo Goovaerts tot de heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «de eventuele komst van een casino te Brussel» en het antwoord van de Minister;

— verzoekt de bevoegde autoriteiten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest het bij de Kamer ingediende wetsvoorstel te steunen.

Le deuxième, pure et simple, est signé par MM. Robert Hotyat, Eric van Weddingen, Robert Garcia et Jan Béghin.

De tweede, eenvoudig, is ondertekend door de heren Robert Hotyat, Eric van Weddingen, Robert Garcia en Jan Béghin.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

INTERPELLATION DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE, CONCERNANT «LE BILAN DU PREMIER PLAN-DECHETS ET L'ELABORATION DU SECOND PLAN QUINQUENNAL»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «DE BALANS VAN HET EERSTE AFVALPLAN EN HET OPSTELLEN VAN HET TWEEDE VIJFJARENPLAN»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour développer son interpellation.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, c'est en juillet 1992 que le Gouvernement a adopté le premier plan quinquennal des déchets en Région de Bruxelles-Capitale. D'ici un an, la Région devra dès lors adopter son deuxième plan et celui-ci devant être précédé d'une longue enquête publique, c'est dès aujourd'hui que doivent être décidées les options qui détermineront la politique du Gouvernement en cette matière jusqu'en l'an 2002.

La problématique des déchets est essentielle, non seulement d'un point de vue environnemental mais aussi d'un point de vue économique. Le budget que nous avons voté pour l'année 1996 prévoit en effet un budget des dépenses de près de 4 milliards pour notre opérateur en la matière, l'Agence Régionale de

Propreté. La croissance de ce montant est sans doute la plus rapide de tous les postes du budget et elle traduit le poids croissant que fait peser sur la collectivité la montagne de déchets qui menace de nous ensevelir.

La Commission de l'Environnement a récemment entendu le troisième rapport annuel sur l'exécution du premier plan-déchets et c'est à la lumière des enseignements de ce rapport que j'interpellerai le Ministre. Je voudrais qu'il comprenne que mon interpellation n'a pas pour but de dénoncer la politique menée par le Gouvernement mais bien de débattre dans notre assemblée des causes des insuccès du premier plan et des moyens que la Région devra mettre en oeuvre pour garantir un meilleur résultat pour le second plan déchets.

Mes questions porteront surtout sur la gestion des déchets ménagers qui sont directement gérés par la Région, via l'Agence Régionale de Propreté, sans oublier que les déchets industriels, hospitaliers, de démolition ou de construction exigent aussi une politique déterminée.

La prévention est la première priorité affirmée dans l'ordonnance du 7 mars 1991 qui détermine les grandes lignes de notre politique. C'est d'ailleurs ce qui a justifié le vote positif d'Ecolo sur ce texte. Or, les chiffres du rapport de l'IBGE montrent qu'entre 1991 et 1994, la quantité de déchets ménagers collectés à Bruxelles a continué à croître de plus de 2 pour cent alors que l'objectif minimum était d'arrêter toute croissance des quantités de déchets.

*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président,
remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel*

*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter,
vervangt de heer Armand De Decker als Voorzitter*

La question qui se pose est donc de savoir comment la Région va relancer une politique d'information et de sensibilisation des habitants afin de développer une logique d'écoconsommation préventive? Quels budgets seront destinés à cette politique de prévention? J'insisterai sur la nécessité d'accorder des moyens réels à une telle politique, car elle peut générer des bénéfices très importants à moyen terme. J'espère que vous serez d'accord avec moi, Monsieur le Ministre, pour considérer qu'il faut semer pour récolter.

La valorisation des déchets est une seconde priorité de la Région. Ici aussi l'objectif d'atteindre plus de 80 000 tonnes de déchets ménagers valorisés en 1995 a été manqué, puisque les derniers chiffres du rapport de l'IBGE estiment le résultat à 24 000 tonnes pour l'année 1995.

Ce chiffre suscite de multiples questions. Tout d'abord, on sait que la construction du centre de tri régional a pris plusieurs années de retard. Il était en effet prévu pour 1994 et l'on en est toujours à une phase préparatoire, la seule chose qui semble acquise étant sa localisation sur le terrain du Bempt à Forest. Je souhaiterais quand même savoir pourquoi l'on a confié ce dossier à la SRIB, qui l'a laissé en rade durant près de deux ans, avant que vous ne décidiez de confier la mission à l'Agence Bruxelles Propreté. Était-ce parce que vous teniez à une formule mixte en association avec le privé et que la SRIB était jugée un bon opérateur pour organiser ce genre de partenariat? De toute évidence, ce fut un échec, et Ecolo se réjouit que l'on confie un tel projet à ceux dont c'est le métier.

À cet égard, j'insiste une fois de plus pour que vous considériez un centre de tri non pas comme une entreprise dont la finalité est la rentabilité financière mais bien comme un outil intégré à la filière de traitement des déchets et dont le but doit être double :

traiter les déchets de manière écologique, c'est-à-dire en minimisant les nuisances qu'ils peuvent générer et en valorisant au maximum les matières premières qu'ils renferment; créer à cette occasion une entreprise dont la finalité est l'emploi dans une perspective d'économie sociale.

Quand on voit ce que la firme WATCO est capable de réaliser en collaboration avec l'ASBL Les Petits Riens, c'est-à-dire procurer du travail à une quinzaine de personnes aux qualifications réduites, on peut espérer que les autorités régionales seront capables d'arriver à un résultat au moins similaire.

Tant que le Centre de tri n'existe pas, la capacité de traitement des déchets dans le centre provisoire de Lot est saturée, ce qui explique pourquoi les collectes sélectives restent bloquées à un quart de l'agglomération et aussi pourquoi nous plafonnons à environ 25 000 tonnes recyclées par an alors que l'on devrait atteindre 80 000 tonnes. Depuis trois ans, vous me répétez que vous allez étendre les collectes dans les quelques mois, voire semaines qui suivent. Je suis presque sûr que vous allez me dire la même chose aujourd'hui.

M. Gatz, qui voulait se joindre à cette interpellation, me fait d'ailleurs dire qu'il vient de poser une question écrite à ce sujet dans le Bulletin des Questions et Réponses et qu'il n'a pas reçu de réponse précise. En ce qui me concerne, si vous me donnez la même réponse que d'habitude, je souhaiterais toutefois que vous me précisiez comment et dans quelles communes vous comptez étendre les collectes, et où et comment vous allez trier les quantités supplémentaires collectées.

À côté du recyclage des papiers, métaux et cartons, des déchets d'emballage propres et secs, il devient de plus en plus urgent que la Région envisage la valorisation des déchets organiques, que ce soit par compostage ou par biométhanisation. Une expérience de compostage a malheureusement dû être abandonnée. Je vous ai entendu dire en commission et face à la presse que vous envisagiez la biométhanisation dans le cadre d'un échange de bons services avec la Région flamande. Sans prendre position sur la pertinence d'un tel échange — en contrepartie, nous devrions en effet accueillir des déchets flamands dans notre incinérateur —, vous conviendrez qu'un accord interrégional est soumis à tant d'aléas qu'il est difficile de baser une politique régionale sur de telles prémices. Il serait préférable d'envisager une biométhanisation initiée et dirigée par notre propre Région.

Confrontée à l'insuccès de ses politiques de prévention et de valorisation, la Région doit limiter les nuisances de ce qui reste sa filière d'élimination largement majoritaire, l'incinération. Pour décembre 1996, des normes d'émission beaucoup plus strictes devraient être respectées par l'incinérateur situé à Neder-over-Heembeek. La Région, qui n'a pas misé sur une politique de tri sélectif de grande envergure, doit donc choisir l'épuration des fumées pour limiter l'impact sur la santé des riverains.

Comment le Gouvernement va-t-il financer un système d'épuration aussi cher, puisque l'investissement minimum est évalué à environ 1,5 milliard? À combien estimez-vous le coût annuel de fonctionnement d'une telle installation? Il est vrai que ma question est peut-être prématurée puisque vous n'avez pas encore retenu le type précis de traitement de fumées alors que nous sommes à quelques mois de la date limite de l'installation.

Je trouve le comportement de la Région un peu léger car, au-delà du respect d'une directive européenne, depuis près de dix ans, jour après jour, des substances toxiques s'envolent dans les airs et retombent ici et là, altérant ainsi la santé des populations riveraines. Rien ne vous obligeait à attendre la dernière minute pour prendre une initiative et réduire les nuisances générées par l'incinérateur. Peut-être avez-vous été freiné par le coût des investissements nécessaires pour rendre moins dangereuse

cette filière. En tout cas, l'absurdité économique de l'incinération devient de plus en plus évidente : elle coûte de plus en plus cher si nous voulons limiter les dégâts qu'elle cause.

Je sais depuis peu que vous avez décidé de ne pas organiser d'études d'incidence, mais, malgré cela, il est évident que vous serez dans l'impossibilité de respecter le délai de la directive européenne. En décembre 1996, les fumées de notre incinérateur seront toujours aussi polluantes. Manifestement, la Région reste bien empêtrée avec son incinérateur.

Le principe pollueur-payeur était prévu dans le plan déchets. Or, il n'a été mis en œuvre ni pour les déchets ménagers ni pour d'autres. Le troisième rapport de l'IBGE est assez critique à cet égard. Il propose de changer la logique régionale et précise : « L'établissement d'un système de taxation intégrant la dimension pollueur-payeur nécessite la réforme du système forfaitaire existant en faveur d'un système proportionnel, soit la taxation des sacs poubelles ». Ecolo se réjouit de cette évolution positive qui rejoint ses prises de position.

En effet, dès 1991 et 1993, lorsque la taxe régionale ex-PSU fut votée, Ecolo proposait déjà un système proportionnel. Nous espérons donc que le Gouvernement incité par son administration modifiera la taxation.

La question qui se pose est plutôt de savoir combien de temps vous prévoyez pour convaincre vos Collègues, notamment le Ministre des Finances, de changer son fusil d'épaule, puisque M. Chabert a l'air de tenir à sa formule de taxe régionale dont tout prouve qu'elle est inefficace, injuste d'un point de vue social et même peu rentable puisque les rentrées ne sont jamais à la hauteur des espérances.

Le plan déchets disait : « un régime de taxation des déchets industriels à la source, en fonction des quantités et du caractère dangereux des déchets produits, sera étudié ». Ici aussi, il s'agit du principe pollueur-payeur. Le rapport dit : « cette disposition demeure à étudier ». J'aimerais savoir ce qui freine la Région et l'empêche de progresser dans cette direction. Des avancées peuvent-elles être espérées à moyen ou à court terme ?

Ces dernières années, le dossier des déchets en Région bruxelloise a évolué de manière différenciée. Après un départ très hésitant en 1989 — je me souviens que M. D'Hooghe voulait installer un quatrième four à l'incinérateur — une prise de conscience de l'obligation de l'adoption de nouveaux concepts avait été enregistrée et, bien que dans l'opposition, Ecolo avait soutenu et approuvé l'ordonnance sur la prévention et la gestion des déchets votée en 1991. Cette ordonnance était positive. Sa première application, le plan déchets de 1992, avait déjà marqué un recul par rapport aux bonnes dispositions de notre ordonnance, mais, aujourd'hui, nous devons bien constater que la dynamique est enrayée. Le premier plan ne sera pas réalisé — le rapport de l'IBGE le prouve — pour une série de raisons que l'on peut trouver acceptables, si l'on est Ministre, ou inacceptable, si l'on est dans l'opposition. Mais je n'ai pas envie d'engager la polémique sur ce sujet.

Cependant, je crois que ni vous ni nous n'avons envie de rester sur cet échec. Le second plan « déchets » qui sera bientôt proposé à nos suffrages et à celui de la population devrait donner l'occasion d'une nouvelle impulsion. J'espère donc que votre réponse montrera que notre Assemblée et le Gouvernement sont conscients de la nécessité d'avancer à nouveau et que le Gouvernement est prêt à se donner les moyens d'une gestion qui préserve à la fois notre environnement et les finances régionales, car Ecolo reste persuadé que les deux sont toujours liés. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon honorable Collègue Adriaens s'exprimer une fois de plus sur « les manquements de la politique de déchets dans notre Région » et je désire faire trois observations.

La première : je trouve que l'argumentation développée par M. Adriaens commence à lasser. Nous entendons ce discours en commission où il est abondamment développé et auquel le Ministre répond longuement. De plus, peut-être pour le nombreux public ou pour les membres de son groupe présents aujourd'hui, M. Adriaens souhaite à nouveau intervenir en séance publique pour répéter ce qu'il a mille fois dit en commission.

La deuxième : les remarques de M. Adriaens, que je considère comme quelqu'un de raisonnable, s'apparentent, à cette tribune, à la méthode Coué. Il soutient qu'il n'y a pas de prévention, ni de valorisation dans cette Région, que nous sommes dans l'impasse, qu'il y a un accroissement des déchets ménagers dans cette Région.

Je regrette mais, le Ministre vous l'a dit et va probablement vous le répéter, non seulement ce n'est pas le cas mais il y a une diminution des déchets. Je ne sais sur quel ton ou quelle façon il faut le dire, mais les chiffres sont là.

M. Alain Adriaens. — Lisez les chiffres, Monsieur Roelants !

M. François Roelants du Vivier. — Précisément ! Les 2 pour cent...

M. Alain Adriaens. — Que vous soyez lassé de mes interpellations en ce qui concerne l'environnement et que vous jouiez le chien de garde du Ministre, c'est votre liberté, mais en tout cas les chiffres sont là.

M. François Roelants du Vivier. — D'abord le Ministre n'a pas besoin de chien de garde, je suppose...

M. Alain Adriaens. — Vous vous trompez de rôle, Monsieur Roelants.

M. François Roelants du Vivier. — Vous interpelliez, Monsieur Adriaens ; j'ai le droit d'intervenir et de répondre à vos propos. Cela ne me semble pas interdit et la liberté d'expression existe à cette tribune. Je vous remercie d'en prendre note.

Je comprends que mes propos vous énervent mais il me semble important de vous dire qu'il n'y a pas une croissance de 2 pour cent du volume et du poids des déchets. Il y a au contraire une croissance inversée mais je laisse le soin au Ministre, dont je ne suis pas le chien de garde, de vous préciser tout cela avec les éléments scientifiques nécessaires.

Par ailleurs, il n'y aurait pas de valorisation. Mais vous savez comme moi que la valorisation est fonction des possibilités industrielles en ce qui concerne le recyclage et fonction de la faisabilité des filières d'écoulement et de leur fiabilité. Or, tout cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut tout de même considérer ce qui est positif. Il est vrai que l'on peut toujours présenter les choses selon le système du verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein. Je constate cependant que nous sommes une ville de près d'un million d'habitants dont plus de 30 pour cent se trouvent maintenant dans le contexte des collectes sélectives. C'est la plus grande initiative de ce type en Europe. Evidemment, si l'on n'a pas l'assurance de la fiabilité des filières de recyclage, on ne peut pas du jour au lendemain, d'un seul coup, faire comme les Allemands, ce qui a été leur erreur, vous l'avez dénoncée vous-même, d'un coup des collectes sélectives sur l'ensemble de l'agglomération.

La troisième: je trouve que vous êtes un peu gonflé — pardonnez-moi l'expression — d'intervenir sur la question de l'incinérateur et des délais à respecter dans ce domaine. Selon la directive européenne, un lavage adéquat des fumées de l'incinérateur de Neder-Over-Hembeek devra être effectué pour le 31 décembre 1996.

Qui demande une étude d'incidence, Monsieur Adriaens ?

M. Alain Adriaens. — La Région a dit qu'il n'y en aurait pas !

M. François Roelants du Vivier. — Je vous pose la question de savoir qui demande une étude d'incidence.

M. Alain Adriaens. — Trois communes !

M. François Roelants du Vivier. — Un échevin, une commune que vous connaissez bien !

Si l'on avait suivi cette demande, compte tenu des délais nécessaires pour l'étude d'incidence, on arriverait au-delà du 31 décembre 1996. Il ne faut donc pas vous plaindre de la lenteur des procédures mises en œuvre !

Cela dit, je suis convaincu que le Ministre vous répondra quant au respect des délais prévus par la directive européenne.

Contrairement à ce que vous dites, le Gouvernement de la Région bruxelloise n'a pas misé sur une politique « du tout à l'incinérateur ». Une politique alternative a été envisagée et réalisée. Un quatrième four à l'incinérateur n'est pas prévu. La politique suivie par le Gouvernement vise tout simplement à ne pas mettre tous ses œufs dans un même panier. Elle est à la fois réaliste et audacieuse.

A l'heure où notre politique des déchets suscite l'intérêt positif de nombreuses municipalités étrangères, votre discours me paraît très archaïque, parce qu'il ne tient pas compte des réalités et des progrès engrangés depuis un septennat. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

De Voorzitter. — De heer Garcia heeft het woord.

De heer Robert Garcia. — Mijnheer de Voorzitter, ik wil mij eerst tot de heer Roelants du Vivier wenden. Hij zal mij er niet van kunnen betichten systematisch het woord te voeren over dit probleem. Tot nu toe heb ik de afvalproblematiek hier nog nooit aangeraakt. Het is de eerste maal dat ik het woord neem en uw aandacht vraag voor mijn inzichten in deze zaak.

Ik heb met veel aandacht geluisterd naar de interpellatie van de heer Adriaens. Ik geef hem grotendeels gelijk. Wij moeten de moed hebben om ruiterlijk toe te geven dat Brussel slecht scoort in het verminderen van zijn afvalberg. Die afvalberg is een afschuwelijk zwaar probleem. Ik wil echter helemaal geen verwijtende vinger uitsteken naar de Minister. Ik weet immers welke zware inspanningen er in een stad als Brussel nodig zijn om dit probleem onder controle te houden.

De heer Adriaens zegde reeds dat het Brussels afvalstoffenplan 1992-1997 een nulgroei vooropstelde voor het huishoudelijk afval. Dus geen daling, maar ook geen stijging. De Brusselse afvalberg moest op het hoge peil blijven van 1991. In werkelijkheid is het huishoudelijk afval in ons gewest tussen 1991 en 1994 met 2 procent gestegen. Er zijn nog geen cijfers beschikbaar voor 1995, maar alles laat vermoeden dat er ook vorig jaar zeker geen daling is opgetreden.

De toestand is rondt alarmerend voor ons allemaal. Het gaat hier niet om een kwestie van meerderheid of oppositie. Brussel slaagt er niet in zijn nochtans weinig ambitieuze doel-

stelling inzake huishoudelijk afval te halen. Ik wil even een vergelijking maken. Ik weet ook wel dat vergelijkingen niet altijd opgaan. De situatie inzake afval, bijvoorbeeld, verschilt van gewest tot gewest. Dat het anders kan, wil ik echter illustreren met de toestand in Vlaanderen, die ik goed ken. Ik wil hiermee geen communautair betoog houden. Ik ken alleen de toestand in Vlaanderen veel beter dan die in Wallonië. Toeval of niet, maar in 1992 heeft de Vlaamse Regering eveneens een vijfjarenplan voor afvalstoffenbeleid uitgevaardigd. Dit plan was veel ambitieuzer dan het Brusselse. Het wilde de huishoudelijke afvalberg verminderen met liefst 30 procent.

Vorig jaar, dat wil zeggen in slechts 4 jaar tijd, is deze doelstelling in Vlaanderen bijna bereikt. Als voorbeeld geef ik het arrondissement Leuven. In 1995 is de afvalberg daar in één jaar tijd gedaald met 11,5 procent. Van 1992 tot en met 1995 is er een daling met 28 procent. De doelstelling van de Vlaamse Regering, min 30 procent, zal daar dit jaar zeker worden bereikt. In een ander arrondissement van Vlaams-Brabant, Halle-Vilvoorde, is de toestand minder gunstig. Maar ook daar worden er nu substantiële inspanningen gedaan, zodat de afvalberg vermindert.

Welke lessen kunnen wij hieruit trekken? De concrete doelstelling van de Vlaamse Regering was gekoppeld aan een strenge rangorde in de prioriteiten van het Vlaamse afvalstoffenplan. Daar staat het voorkomen van afval op de eerste plaats, gevolgd door hergebruik, dan recyclage, vervolgens verbranding met energierecuperatie en ten slotte — maar op termijn verboden — storten. De Vlaamse regering en de intercommunales voor afvalverwerking hebben de voorbije jaren maatregelen genomen die voorkoming, hergebruik en recyclage stimuleren. En blijkbaar werpt dat resultaten af.

En wat doen wij in Brussel? Kennelijk nog niet zo veel. Inzake de selectieve inzameling van afval staan wij nog in onze kinderschoenen. Weliswaar staan er overal in ons gewest mooie, moderne glasbakken. Maar glas is de enige afvalfractie die wij systematisch scheiden in het hele gewest. De selectieve ophaling van papier en karton in gele zakken en de inzameling van plastic, metaal en drankverpakkingen, de zogenaamde PMD-fractie in blauwe zakken gebeurt nog maar in 6 van de Brusselse gemeenten, namelijk Oudergem, Watermaal-Bosvoorde, Sint-Pieters-Woluwe, Sint-Agatha-Berchem, Ukkel en Elsene. Zoals u merkt, zijn het vooral residentiële gemeenten.

In de overgrote meerderheid van de Brusselse gemeenten wordt dus nog altijd geen papier en karton selectief ingezameld, hoewel papier en karton in gewicht een belangrijke fractie vormen in het geheel van de afvalberg. Bovendien is nog niet bepaald wanneer papier en karton in de andere 13 Brusselse gemeenten zal worden ingezameld.

Ter vergelijking: in alle Vlaamse gemeenten bestaan er al systemen — soms sedert lang — om papier en karton selectief op te halen. Wat de plastic-, metaal- en drankverpakkingen, PMD betreft is de inzameling vorig jaar in verscheidene Vlaamse gemeenten gestart. In de loop van dit jaar zal de ophaling in blauwe zakken worden veralgemeend.

Brussel is een grote kantorenstad met een enorm papierverbruik. In die talrijke kantoren zijn er nauwelijks of geen systemen opgezet om gebruikt papier te recupereren. Meestal belandt dit papier bij het gewone huisvuil. Er zou bovendien een aanmoedigingsbeleid moeten komen om zoveel mogelijk gerecycleerd papier te gebruiken.

Voor « klein gevaarlijk afval », het zogenaamde KGA, zijn er wel de « vaste groene plekje » bij de apotheker en de foto-graaf en de « mobiele groene plekje » met een chemobiel die op vaste tijdstippen in de gemeenten gaat staan, maar het is duide-

lijk dat zowel de sensibilisering als de dienstverlening rond klein en gevaarlijk afval dringend moeten worden verbeterd.

Inzake de selectieve inzameling van groenten-, fruit-, en tuinafval, het zogenaamde GFT, staan wij in Brussel nergens. Toch vertegenwoordigt het GFT bijna 50 procent van de totale afvalberg. In de meeste gemeenten in Vlaanderen is gestart met de afzonderlijke ophaling van groenten-, fruit- en tuinafval, met bijzonder goede resultaten en een uitstekende respons bij de bevolking. Overal in Vlaanderen zijn composteringsinstallaties gebouwd of in aanbouw. Van GFT wordt kwalitatief gecontroleerd compost gemaakt, zeer goed bruikbaar in land- en tuinbouw, maar ook in openbare groenvoorzieningen, parken en plantsoenen. Waarom zorgt Brussel niet voor GFT-ophalingen?

Het argument dat wij in een sterk geconcentreerd stedelijk gebied leven, gaat niet op aangezien er uitstekende resultaten worden geboekt in Duitse, Nederlandse en Scandinavische steden.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zou dringend moeten investeren in één of meer composteringsinstallaties. Dat zal geld kosten, maar intussen zou Brussel toch al kunnen beginnen met GFT-ophalingen en akkoorden sluiten met composteringsinstallaties in Vlaams-Brabant die een restcapaciteit hebben. In ruil zou ons gewest restcapaciteit van onze verbrandingsoven ter beschikking kunnen stellen van intercommunales in Vlaams-Brabant waar er momenteel nog geen verbrandingsoven is.

Wat het grof huisvuil betreft, kan naar een substantiële vermindering worden gestreefd door naar het voorbeeld van Vlaanderen zogenaamde «kringloopcentra» te subsidiëren. Daar worden «afgedankte», maar nog herbruikbare goederen tegen goedkope prijzen meestal aan kansarmen verkocht, eventueel nadat zij door laaggeschoolde, vaak langdurig werklozen zijn hersteld. Het is bovendien een interessant middel om milieu en werkgelegenheid met elkaar te verzoenen. In elk geval is elke ton groot huisvuil die niet naar de afvalberg gaat, alweer een ton huisvuil minder.

Ik heb deze uiteenzetting willen houden omdat het milieubeleid en de afvalproblematiek in het bijzonder de bevolking na aan het hart ligt. Het is de eerste keer dat ik het woord neem over dit onderwerp, maar deze materie wordt hoe langer hoe meer uiterst belangrijk.

Mijn betoog bevat geen agressieve kritiek op de Brusselse milieuminister of op de Brusselse regering, maar het is een pleidooi voor creatief denken en voor meer durf in de strijd tegen het afval. Wij zouden het voorbeeld kunnen volgen van andere Gewesten. Het is niet met politieke bedoelingen dat ik een vergelijking heb gemaakt met Vlaanderen, maar wel omdat ik dat gewest beter ken dan het Waalse. Ik ben er zeker van dat de Regering de nodige inspanningen zal doen. Het is zeker niet mijn bedoeling de heer Roelants du Vivier persoonlijk aan te vallen, maar hij heeft ongelijk als hij alles wat de heer Adriaens heeft gezegd, volledig afbreekt. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier les différents intervenants pour les propositions faites en matière de politique des déchets. Certains se fixent de grands objectifs et pensent parfois que ce qui se fait ailleurs est meilleur ou qu'il serait facile d'aller plus vite.

Je tenterai de prouver combien, dans ce domaine, la Région bruxelloise s'est montrée pionnière, combien aujourd'hui, à l'échelon européen, nous menons une politique environne-

mentale largement en avance sur tout ce qui se pratique ailleurs, et, notamment, dans les deux autres Régions. Car ce qui y domine actuellement, c'est la mise en décharge, tant en Flandre qu'en Wallonie, des déchets ménagers. Or, de l'avis de tous les spécialistes, de tous les observateurs, de toutes les institutions internationales européennes, c'est le mode de traitement des déchets qu'il convient réellement de combattre. Je crois que ce combat est encore loin d'être gagné dans de nombreux pays, et, plus particulièrement, en Flandre et en Wallonie. C'est pour cette raison que nous assistons quelquefois, dans ces régions, à une certaine précipitation pour divers investissements, à quelques choix qui ne paraissent pas toujours des plus stratégiques ou des plus concertés.

En Région bruxelloise, au contraire, nous avons toujours privilégié un traitement, qui peut être, certes, contesté intellectuellement, mais tous les spécialistes s'accordent pour reconnaître qu'il n'existe pas de solution miracle. Il existe bien des politiques de recyclage, de biométhanisation partielle. J'ai personnellement visité toutes les installations de biométhanisation d'Europe — il n'y en a guère — et je peux préciser la part des différents types de déchets, quelle finalité permet ce procédé industriel. Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, aucune solution industrielle ne permet d'éviter l'incinération.

En réfléchissant à cela et en posant le débat scientifiquement, raisonnablement, quand on sait que l'impact économique est important et que le procédé réclame de l'énergie et des moyens, nous nous rendons compte que les marges de manœuvre ne sont pas évidentes. Il n'est pas possible de passer d'un système à un autre que l'on l'a décrété; on ne crée pas des filières industrielles parce qu'on en a envie.

A cet égard, Monsieur Garcia, je suis très étonné de vos chiffres, et j'y reviendrai. Ils devraient être creusés. Il m'étonnerait qu'aux niveaux belge et européen, il y ait une stagnation ou une très légère hausse de production des déchets, tandis qu'en Flandre il y aurait une diminution de l'ordre de 30 pour cent alors que nous convenons qu'à Bruxelles il y a une stabilisation et je frémis à l'idée que ce qui se passe en Wallonie. Je voudrais donc que l'on vérifie ces chiffres qui me paraissent très curieux. Tout dépend évidemment de ce que l'on entend par «déchets ménagers»; c'est ce qui crée la confusion.

Après ce préambule je voudrais souligner que cette interpellation est basée sur le troisième rapport annuel établi par l'IBGE, dans le cadre du Plan — déchets. Ce rapport constitue un outil de qualité extrêmement important; il évalue le chemin parcouru et le chemin à parcourir.

Quant à moi, je n'ai jamais dit que tout était parfait, ou que nous avions atteint tous les objectifs, mais j'ai affirmé que nous avions fait une bonne part du travail et qu'il restait encore des étapes à franchir. Il y avait et il y a des obstacles que nous avons peut-être sous-estimés; certaines conjonctures que nous n'avons pas toujours pu maîtriser, mais je maintiens ce que j'ai dit: nous avons été des pionniers et nous avons bien travaillé.

Nous restons encore largement une région pilote en matière environnementale. J'en veux pour preuve les contacts permanents que j'entretiens avec mes Collègues et le fait que, dans la plupart des dossiers environnementaux, c'est la Région bruxelloise qui initie des innovations législatives, notamment les décrets et ordonnances interrégionaux sur l'emballage appelés écoredevances.

Dans le plan — la politique du Gouvernement n'a pas varié en la matière — les trois axes sont, par ordre de priorité:

1° Prévenir la production des déchets: je prouverai tout à l'heure que nous avons largement travaillé dans cette direction;

2° Favoriser la valorisation et, plus particulièrement, le recyclage des déchets;

3° Garantir une élimination des déchets restants sans danger.

En ce qui concerne la prévention, les Régions peuvent et doivent intervenir. Cependant, ayons l'honnêteté intellectuelle de dire qu'en cette matière, il convient de travailler de manière concomitante et complémentaire par rapport aux politiques fédérale et européenne.

En ce qui concerne la valorisation, la Région bruxelloise est la seule à ne pas mettre de déchets ménagers en décharge, même si les résidus des incinérateurs y sont bien sûr placés. Notre incinérateur est d'ailleurs équipé d'une valorisation énergétique, ce qui n'est pas le cas de tous les incinérateurs installés en Belgique et en Europe.

Enfin, nous avons mené des politiques de recyclage avant les autres Régions. La technique des sacs jaunes et bleus que nous avons initiée tend d'ailleurs à se répandre en Wallonie et à Bruxelles, ce dont je me réjouis.

Garantir l'élimination des déchets sans danger revient à équiper notre incinérateur des méthodes d'épuration les plus performantes. Nous travaillons à cet objectif complexe et nous ferons tout pour tenter de répondre à l'objectif de la directive. J'espère que nous y arriverons pour la fin de l'année, même si un retard de quelques mois n'est pas à exclure.

Nous serons alors largement en pointe par rapport à ce qui est réalisé en Europe. Notre système d'épuration sera en effet performant. La directive constitue un objectif que nous allons tenter d'atteindre. J'invite les autres Régions et pays à s'équiper aussi d'un traitement des déchets et à trouver des solutions techniques afin d'éviter la mise en décharge.

J'en viens plus particulièrement aux questions spécifiques qui me permettront d'illustrer la manière dont les trois principes sont appliqués.

En ce qui concerne la prévention, les apports de l'Agence à l'incinération ont progressé de 2 pour cent en quatre ans, soit 0,5 pour cent par an. Le plan déchets avait misé sur une stagnation. Cependant, plus que d'une stagnation, il s'agit d'une régression. En effet, que se passe-t-il ? Les apports de l'Agence sont constitués par les déchets ménagers des particuliers et des déchets industriels qui sont appelés dans notre jargon juridique « déchets assimilés aux déchets ménagers ».

Donc, à notre demande, l'Agence multiplie les actions de type commercial, fait preuve d'un dynamisme commercial, rafle des parts de marché, trouve de nouveaux clients et apporte ainsi deux pour cent supplémentaires de déchets assimilés aux déchets ménagers. Or, on constate une progression considérable de la part commerciale révélée d'ailleurs par l'audit de la Cour des comptes qui approuve et propose même d'en faire davantage.

L'augmentation de notre part commerciale nous permet de dire — sans que nous puissions le prouver au kilo près — que les déchets provenant des ménages ont diminué vu la croissance considérable des déchets provenant des entreprises et qui sont assimilés à des déchets ménagers. J'aimerais donc que l'on compare ce qui est comparable, c'est-à-dire les déchets domestiques des uns et les déchets domestiques des autres. Toutefois, je ne crois pas que, dans une autre Région, on ait pu diminuer de 30 pour cent les déchets ménagers. En effet, d'après les statistiques, il existe une stagnation, au niveau belge, qui provient à la fois de nos méthodes de recyclage et de la crise économique. On consomme moins, donc il y a moins de déchets. Je n'ai jamais nié ce fait. Mais il ne faut pas prétendre que les déchets domestiques ont diminué de 30 pour cent en Flandre, ce qui signifierait

que la Wallonie aurait connu une augmentation de 50 pour cent et je ne pense pas que cette Région soit dans une situation qui lui permette d'aboutir à une telle consommation. Le problème est que l'on compare des pommes et des poires.

Donc, en termes de prévention, nous avons fait notre travail. Il est incontestable — et personnellement je n'entrerai plus dans un débat qui consiste à falsifier la vérité — qu'il y a une diminution du nombre des déchets ménagers. Notre objectif est atteint grâce à nos politiques de prévention et de recyclage, mais sans doute aussi — nous ne pouvons toutefois en chiffrer l'impact — à cause de la crise économique qui n'autorise pas le même niveau de consommation.

M. Robert Garcia. — Mon but n'était nullement de critiquer.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Bien entendu, Monsieur Garcia, mais avec la franchise que l'on me connaît, j'essaie d'expliquer sans passion les chiffres émanant des responsables, tels qu'ils sont transmis par l'administration. Vous admettez quand même que c'est faire œuvre de transparence. Depuis que je suis Ministre, j'ai toujours veillé à ce que les administrations qui travaillent avec moi transmettent tous les ans un rapport de leurs activités. J'ai toujours souhaité qu'il en aille de même pour tous les autres organismes. Mais au nom de cette transparence, il ne faudrait pas laisser sous-entendre que nous piétons. Au contraire, nous avançons, nous sommes créateurs et novateurs. Mais rencontrons des difficultés que j'évoquerai d'ailleurs.

Nous avons établi des groupes-cibles. Nous avons mené des campagnes d'écoconsommation au niveau des écoles, des entreprises, des citoyens. Je citerai l'opération « Mon école dorlote l'environnement » qui couvre tous les réseaux philosophiques ou linguistiques. Près de 6 000 enfants, depuis environ cinq ans, participent, dans la Région bruxelloise, à ce type d'opération. Nous avons signé des chartes avec les écoles. Toutes celles qui le souhaitent sont équipées de conteneurs bleus et jaunes. On y procède à des enlèvements spécifiques pour sensibiliser les enfants au recyclage afin qu'ils soient les meilleurs ambassadeurs auprès de leurs parents. Plusieurs dizaines d'établissements ont signé ce genre de charte et aujourd'hui l'ARB est en contact permanent avec ces écoles.

Cent vingt entreprises ont signé des chartes d'écoconsommation; près de 40 000 employés sont concernés en Région bruxelloise et pratiquent le recyclage au sein des entreprises. Nous avons diffusé des ouvrages spécialisés et je pense aux guides sur les déchets administratifs, sur les déchets de soins de santé, sur les déchets de construction.

Nous remettons tout prochainement des prix Eco-Iris aux entreprises de pointe dans le domaine de l'écoconsommation. Nous menons chaque année des campagnes d'information générale à destination des citoyens et nous prévoyons un montant de près de 20 millions pour les politiques de prévention, réparti sur les allocations de l'Agence et l'IBGE. Enfin, du personnel travaille à temps plein sur le thème de l'écoconsommation.

Certes, on peut faire davantage, mais cela implique plus de moyens. Nous devons être raisonnables; nous devons respecter des équilibres et faire des choix. Il est clair que si l'on me donnait 150 millions pour faire de l'écoconsommation, j'en serais très heureux.

Nous devons être réalistes et évaluer régulièrement le rapport coût-bénéfice des campagnes organisées. Celles-ci doivent avoir un effet productif; il ne faut pas investir pour investir et faire de l'écoconsommation pour faire de l'écoconsommation, et croire être ainsi dédouanés.

Sur le plan régional, nous ne maîtrisons pas toutes les composantes. Nous devons essayer d'inviter les Bruxellois à consommer intelligemment, à acheter des produits qui ne sont pas suremballés, à éviter les emballages de groupage, à effectuer le « désempallage » à la sortie du magasin. Certes, ces pratiques ne sont pas faciles à faire acquiescer. On ne dispose pas toujours du temps nécessaire ou de la possibilité de choisir. Le message n'est pas facile à intégrer. Il n'est pas évident de faire comprendre aux citoyens ces problèmes de suremballage, cette nécessité d'effectuer des choix entre divers produits. C'est un véritable changement de mentalité qu'il faut encourager. Dans les grandes villes, comme Bruxelles, l'existence de familles monoparentales a une influence directe sur le type de consommation. Je pense aux plats préemballés, aux plats surgelés, etc.

Nous savons que nous ne pouvons maîtriser le problème, qu'il ne suffit pas de brandir le mot « prévention » pour que, du jour au lendemain, les Bruxellois se réveillent intelligents, frappés par la grâce environnementale, et adoptent un comportement permettant de diminuer sensiblement les déchets.

M. Alain Adriaens. — Si, selon vous, ils ne sont pas intelligents, il faut les sensibiliser par des incitants fiscaux.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Je sais, Monsieur Adriaens, que vous êtes un amoureux de l'attaque frontale du portefeuille du citoyen, mais c'est votre responsabilité. Je ne suis pas sûr que ce soit de la plus grande efficacité.

Nous devons faire de la prévention à tous les niveaux, notamment dans les écoles. Nous devons poursuivre nos efforts et lutter contre le découragement qui peut nous gagner parfois.

Un problème semblable se pose dans le domaine de la propreté. Il est décourageant de se battre et de constater que certaines personnes continuent à vider leurs cendriers sur les trottoirs ou à jeter des canettes dans les caniveaux. C'est un combat de tous les instants et c'est un problème de société. Il faut changer les mentalités des adultes, des enfants, et cela sur plusieurs générations. Je ne vous promets pas des miracles en l'espèce et il serait présomptueux de faire croire ou de dire que parce qu'on a une bonne prévention, on pourra relever le défi des déchets. La prévention est utile, mais c'est un travail à long terme.

Enfin, il faut responsabiliser les secteurs industriels qui sont à l'origine de la mise sur le marché de produits qui génèrent des déchets. C'est la raison pour laquelle, depuis 1991, je me bats politiquement pour l'instauration de l'obligation de reprise. Je prétends qu'à partir du moment où les secteurs seront responsabilisés, une dynamique se créera et les industriels feront de la prévention. Le jour où ils comprendront qu'il faut éviter le suremballage — je pense à la boîte de thon qui se trouve dans une boîte en carton, qui est elle-même recouverte d'un film plastique —, lorsque nous leur aurons fait comprendre que cette méthode n'est plus une technique de vente, nous aurons considérablement résolu la problématique des déchets. Il faut responsabiliser les industriels et leur faire prendre conscience du fait qu'ils doivent payer s'ils continuent à pratiquer le suremballage.

C'est pourquoi des initiatives interrégionales sont actuellement en cours. Elles portent notamment sur les piles, les emballages, les véhicules hors d'usage et les pneus. Depuis trois ans, nous travaillons sur un accord interrégional concernant les emballages. J'avoue avoir tout entendu à ce sujet. Au début, d'aucuns ont prétendu que je rêvais. Aujourd'hui, je constate cependant que les trois Gouvernements se sont mis d'accord et que les notes sont déposées. J'ajoute que cette dynamique a été initiée à Bruxelles. Je m'en réjouis parce que cela prouve que les

trois Régions de la Belgique fédérale peuvent s'accorder sur des textes importants qui modifieront considérablement le comportement des industriels et, partant, celui des consommateurs. Ces textes permettront par ailleurs d'appuyer les politiques publiques qui interviennent hélas trop souvent pour réparer le gâchis économique causé par la pratique de méthodes de marketing qui ne tiennent pas compte du coût social et public du procédé.

L'objectif du plan déchets était, il est vrai, de détourner près de 80 000 tonnes de l'incinérateur non pas en 1995 mais d'ici un an et demi.

Il faut avoir l'objectivité de reconnaître que le chiffre de 80 000 tonnes couvre toute la Région.

Il est exact que nous travaillons sur un programme ambitieux d'extension de collectes sélectives. J'ai expliqué les raisons pour lesquelles nous avons retardé l'extension du programme de collectes sélectives initié par mon prédécesseur. Au départ, il fallait réorganiser l'ensemble des collectes en trois zones à Bruxelles. Modifier complètement les réseaux de collecte tout en changeant les habitudes en instaurant des collectes différentes est une tâche difficile. Nonante-neuf pour cent de l'activité d'une institution comme l'ABP repose sur une main-d'œuvre humaine peu qualifiée. La réorganisation devait donc être envisagée méthodiquement et sans précipitation. Vous conviendrez que tout s'est bien passé. Il m'apparaissait prioritaire de décaler les collectes sélectives dans le temps et de rationaliser l'ensemble des collectes effectuées à Bruxelles, en termes d'organisation de travail, de coût et de disponibilité de main-d'œuvre pour d'autres tâches, de propreté notamment. J'ai dit et répété cela. Il est donc faux de prétendre après coup que le Ministre de l'Environnement traîne, ne présente pas de projet. Le projet d'extension des collectes sélectives est finalisé. Il sera rendu public prochainement, au moment le plus adéquat, lorsque le public sera sensibilisé et lorsque nous serons certains que l'ABP est à même d'assurer correctement ce service. Il serait criminel de vouloir se précipiter. La précipitation pourrait en effet détruire l'image de marque d'efficacité de ce service public ainsi que celle du recyclage.

L'expérience nous a appris que chaque extension avait provoqué des difficultés dans certaines rues ou certains quartiers. Nous y avons remédié. Nous devons donc veiller à éviter le lancement d'un service — même s'il paraît sympathique — si nous n'avons pas la certitude de pouvoir l'assumer. L'ABP doit assurer la réorganisation de l'ensemble des collectes, le déménagement des entrepôts et la construction de nouveaux locaux, ce qui implique un déplacement de personnel et de matériel.

Tout cela doit se gérer avec prudence. Ce n'est pas un outil politique, mais un outil industriel et cela ne s'improvise pas. Lorsque le GB veut mener une nouvelle campagne de promotion, il la pense en 1991 pour la réaliser en 1997. Aussi, ne demandez pas aux responsables politiques de faire plus et plus vite, au risque de saboter l'outil ou de compromettre notre objectif qui est de réussir une réelle politique de recyclage.

J'en viens aux 80 000 tonnes. Aujourd'hui, nous couvrons un tiers des habitants et il est exact de dire que cela constitue l'exemple le plus important en Europe. A la lecture des rapports de Fost Plus, je constate qu'aujourd'hui, en termes de recyclage, à peu près 25 pour cent des politiques de recyclage émanent de la Région bruxelloise. Cela montre bien que, par rapport à l'ensemble de l'Etat, nous sommes un cran en avance. Je ne nie pas que ça et là, en Flandre et sans doute en Wallonie, il existe des expériences plus avancées, plus réussies. Mais ces expériences s'appliquent à de plus petites entités comptant 10 000, 15 000 ou 20 000 habitants, ce qui permet de mener des opérations pilotes et globales. A Bruxelles, c'est impossible. Le jour où nous déciderons de mener une politique de porte à porte pour

le papier et carton, ce ne seront pas dix ou vingt tonnes mais bien de milliers de tonnes qui nous arriveront. Or, ces milliers de tonnes, nous devons être sûrs de les écouler moyennant un certain prix. Il ne faudrait pas — ce serait un comble — que, finalement, on nous fasse payer pour écouler le carton que nous aurions récolté ! A Bruxelles, le problème est lié à la masse, à l'importance des volumes. S'il s'agissait de couvrir de petites entités séparées, pas de problème. Mais les politiques lancées à Bruxelles génèrent des milliers de tonnes, lesquelles doivent trouver une finalité industrielle sans que cela obère nos finances.

Si nous nous livrons aujourd'hui à une extrapolation pour l'ensemble du territoire, à partir de 25 000 tonnes, nous arrivons aux 80 000 tonnes. Aussi, lorsque le plan déchets précisait notre objectif de 80 000 tonnes sur tout Bruxelles, nous pouvons dire que, dans l'épure, mathématiquement, nous y sommes, à condition d'étendre les collectes sélectives sur tout Bruxelles. Comme je l'ai dit, prochainement interviendra une extension significative. A ce moment, plus de la moitié de Bruxelles sera couverte par les collectes sélectives. Je ne compte pas en révéler davantage aujourd'hui.

M. Adriaens. — Pourquoi ?

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — J'estime, Monsieur Adriaens, que le Gouvernement prime en matière de gestion et il est bien légitime que ce soit au Gouvernement de trancher. Vous aurez encore l'occasion de m'interpeller pour me dire : Comment ! il manque 10 000 habitants !...

Pour ce qui est du centre de tri et de compostage, le dépouillement des dossiers est en cours à l'Agence Bruxelles-Propreté et la SRIB a été chargée d'une mission d'assistance à l'opération. Là aussi, nous avons sans doute présumé de nos forces. Nous avions prévu comme objectif un centre de tri et de compostage. Mais il a fallu du temps pour trouver à Bruxelles 8 hectares qui soient affectables directement, bien localisés, ne provoquant pas une hostilité totale de la part des habitants. Ce ne fut pas une mince affaire. D'ailleurs, je suis toujours prêt à examiner les propositions d'implantation de telles infrastructures industrielles à tel endroit de la ville, à me rendre sur le terrain et à entendre les préoccupations des riverains...

Nous en avons trouvé. Le précédent Gouvernement s'est engagé sur des terrains du côté de Forest — non loin de l'autoroute, afin d'éviter des problèmes de charroi — dans un contexte acceptable pour les riverains. Des consultations ont eu lieu en la matière et l'Agence Bruxelles Propreté a promis de déposer le dossier du centre de tri et de compostage, avant la fin de ce mois. Début juin, le Gouvernement aura à statuer sur celui-ci. Je tiens à préciser qu'un centre de tri n'est pas simplement un hangar dans lequel on jette des déchets qu'il convient de trier par la suite. Un tel centre doit recourir à toute une série de procédés mécaniques — soufflage, magnétisation, aspiration — et requiert un appareillage industriel sur lequel il convient de ne pas se tromper. En effet, l'improvisation n'est pas de mise en la matière.

Les expériences menées au centre de Lot nous permettent aujourd'hui de finaliser un cahier des charges sérieux. Le citoyen n'attend pas du pouvoir public qu'il ouvre un centre de tri et de compostage pour la forme.

Un tel centre doit être un outil industriel performant, efficace, qui ne doit pas être remis en question et n'engendre pas des surcoûts en termes de gestion. Je le répète, la mise en place d'un processus industriel n'est pas simple. Mais selon moi, le commun des mortels peut facilement intégrer ce genre de préoccupation.

Par ailleurs, je partage une certaine frustration par rapport à la durée de mise en place et des systèmes de collecte sélective et des centres de tri. En tant qu'homme politique, je souhaiterais également davantage de rapidité à ce niveau. Je comprends votre impatience et je peux admettre les remarques formulées et par M. Garcia et par M. Adriaens. C'est d'ailleurs votre rôle que de m'inciter à accélérer les procédures en la matière. Quant à moi, mon rôle est d'aller de l'avant, certes, mais également de m'appuyer sur des avis techniques, des conseils de professionnels, et ceux-ci prônent la prudence, la sécurité. La rapidité n'est pas de mise quand elle peut tuer le concept même de recyclage, et celui-ci n'a de sens que si on lui donne une raison économique : qu'en aval, des industriels prennent en charge le processus, que des secteurs fiables recyclent le plastique, le PET, le PVC, le verre, le papier, le carton. Je vous rappelle certaines expériences malheureuses, notamment celle de l'Agglomération, qui a organisé des collectes — un peu précipitées — de papier, et qui, en fin de compte, a dû les envoyer en *stoemeling* à l'incinérateur. Notre mot d'ordre doit être le suivant : tout ce que nous collectons sélectivement doit aller dans une filière industrielle ; mais il faut la créer et en la matière, nous ne sommes pas maîtres.

C'est la raison pour laquelle nous devons avancer prudemment.

Ces deux dernières années, le dialogue avec le secteur industriel a été quelque peu bousculé. Incontestablement, la loi sur les écotaxes a été maladroite à cet égard. En effet, certains secteurs ont été désignés comme des fautifs, des responsables, des méchants. Un lobbying s'est organisé, avec plus ou moins d'efficacité, pour contrer les écotaxes. Selon moi, de telles taxes qui, hélas, ont ralenti le processus, ne devaient être qu'une méthode finale, un bâton derrière la porte. Il faut, avant de se préoccuper de 6 pour cent des déchets, s'inquiéter de la totalité de ceux-ci. C'est dans ce sens que s'est inscrit l'accord interrégional et je me réjouis de voir les trois Régions unies dans un même processus sans avoir cédé au lobbying industriel. Quant on débatta de cet accord dans cette Assemblée, vous constaterez qu'un certain nombre de milieux industriels ne manqueront pas d'exprimer leur désaccord quant à telle ou telle disposition et vous comprendrez combien les discussions ont été dures et sévères, mais rigoureuses en termes de globalité.

Enfin, en ce qui concerne l'épuration des fumées, le problème essentiel n'est effectivement pas la technologie — il faudra bien sûr choisir la plus performante — mais le financement. On nous reproche le coût de l'incinération. Mais si cette solution n'existait pas, où iraient les déchets ? En décharge ? Sur une île de la mer du Nord, comme on l'a un jour envisagé ? Dans le canal ? Dans le fond des jardins ? Dans des usines de biométhanisation qui n'existent pas ? Notre incinérateur, construit en 1985, n'est pas équipé d'un système d'épuration des fumées car, d'une part, cette technologie n'était pas encore au point, et, d'autre part, les préoccupations ainsi que les directives de l'époque n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous devons faire fonctionner l'outil dont nous disposons, qui représente une part importante de la politique de traitement des déchets, politique que nous devons aborder avec prudence car des sommes considérables sont effectivement en jeu. Toute politique de recyclage ou de traitement des déchets coûte cher.

Une étude d'incidence a été demandée, notamment par l'Echevin de la Ville de Bruxelles ! Or, on ne peut à la fois respecter les directives et prolonger les délais de deux ans.

Par conséquent, le Gouvernement a pris ses responsabilités voici une semaine en refusant cette étude d'incidence.

En effet, soyons logiques. Ce qui serait soumis à une telle étude, c'est l'incinération. Or, l'incinérateur existe bel et bien ; la vraie question est d'accroître ses performances, — et on ne soumet pas une amélioration technologique profitable pour la

santé des citoyens à une étude d'incidence ! — sauf à penser que l'on fermerait l'incinérateur du jour au lendemain mais, dans ce cas, que deviendront les déchets, où iront les camions ? Tant la Flandre que la Wallonie ne veulent plus des déchets. Les stockera-t-on sur la Grand' Place ?

J'en appelle une fois encore à votre logique. En raison des poussières projetées dans l'atmosphère, l'épuration a été réclamée pendant des années. Et, quand nous voulons la réaliser, on demande une étude d'incidence !...

L'épuration sera réalisée, par le biais des procédés les plus performants, mais sans perdre de temps. Nous refusons de laisser croire que des techniques miraculeuses, encore inconnues, peuvent se substituer à l'incinération. Notre objectif est de respecter les délais dans lesquels je ne veux pas non plus être enfoncé. Si l'opération n'est pas terminée le 31 décembre, en tout état de cause, le processus sera en cours, chacun aura des certitudes et l'existence à Bruxelles d'un incinérateur propre, muni d'un système de traitement de fumées, sera une réalité.

J'en viens à l'application du principe pollueur-payeur. Il est vrai que l'IBGE a fait des propositions d'étude d'une taxation basée sur ce principe, auquel je suis favorable. Je crois qu'à terme, nous devons réfléchir au système actuel de taxation forfaitaire, mais je suis également d'avis qu'il convient d'être prudent. N'improvisons pas !

Actuellement, dans la Région périphérique flamande, un mouvement se développe qui consiste à faire payer les sacs : c'est en fait l'application du principe pollueur-payeur. Mais on constate une croissance considérable des déchets sauvages et des dépôts clandestins dans toutes les communes des alentours de Bruxelles. Je puis mettre à votre disposition des statistiques de ma propre commune située dans le voisinage de Tervueren et d'Overijse. J'ai d'ailleurs participé à une réunion de travail avec le bourgmestre d'Overijse pour mettre sur pied des équipes de police afin d'enrayer le phénomène : des dizaines de tonnes de déchets clandestins sont déposées dans la forêt de Soignes, sur les bords de l'autoroute ou carrément de l'autre côté de la rue, car la Drève de Bonne Odeur, par exemple, se situe pour moitié dans la commune d'Overijse et pour l'autre moitié dans celle d'Auderghem. Il convient donc d'être très prudent dans l'application du principe pollueur-payeur. Elle doit être mise à l'étude sans précipitation.

J'en reviens à l'accord interrégional «emballage», relatif à la prévention et à la gestion des déchets d'emballage. Il présente l'avantage d'intégrer enfin les coûts environnementaux dans les coûts des produits. Il s'agit donc d'une application directe et effective du principe pollueur-payeur.

Au niveau des déchets industriels, un système d'agrément pour la collecte, le transport et le traitement des déchets dangereux a été mis en place voici trois ans. Ce système permet d'assurer un meilleur contrôle de ces déchets et, dès lors, d'en garantir le traitement sans danger. Ce dispositif sera complété par une obligation de tenue d'un registre auprès des producteurs de déchets dangereux et des éliminateurs de tous types de déchets issus de la Région. Vous conviendrez que ce registre doit être commun aux trois Régions, car les déchets circulent.

La priorité actuelle vise en tout cas à réduire rapidement la mise en décharge des déchets industriels ou commerciaux bruxellois en Région wallonne. Si vous avez examiné le plan déchets, vous aurez constaté la chute vertigineuse de mise en décharge de déchets provenant de la Région bruxelloise. Il y en a encore de trop environ — 400 000 tonnes — mais leur diminution varie du simple au double entre la situation d'il y a quatre ans et celle qui prévaut actuellement. C'est une exigence de la Région wallonne et de la Région flamande, qui nous demandent d'être le plus autonomes possible et d'éviter de mettre en

décharge des déchets alors qu'elles sont elles-mêmes en situation de saturation et qu'elles ne sont pas équipées en industries de traitement de déchets.

Elles ont donc un rattrapage à réaliser. Si, aujourd'hui en Brabant flamand, l'implantation d'usines de traitement est à l'étude, c'est parce que, d'ici deux ans, cette Région ne pourra plus mettre ses déchets en décharge dans les environs d'Anvers. Cette situation se rencontre tous les jours en Wallonie et en Flandre. Implanter des usines de traitement est donc une priorité et nous avons rencontré cet objectif.

En outre, l'IBGE consulte actuellement les entreprises bruxelloises concernées afin d'étudier en détail un programme ambitieux et réaliste de réduction de la mise en décharge. Dans ce cadre, la problématique de la fiscalité est dépassée, d'autant plus que les autres Régions ont établi des taxes lors de l'élimination des déchets en fonction de leur nature. Dès lors, il me paraît inopportun de prévoir dans notre Région un régime particulier qui viendrait s'ajouter à ceux des autres Régions et pénaliserait nos entreprises.

En conclusion, par rapport à l'avalanche d'initiatives et de résultats concrets obtenus à travers la mise en œuvre du Plan déchets, je pense que l'on a réussi l'essentiel, à savoir insuffler une nouvelle logique de la gestion des déchets en Région bruxelloise, l'option du « tout à l'incinérateur » appartient désormais à l'histoire. On a évité, M. Adriaens l'a rappelé, la construction d'un quatrième four d'incinération, présenté avant le Plan déchets comme inévitable. Nos apports en décharge ont considérablement diminué. Nous sommes la seule Région à ne plus mettre aucun déchet ménager en décharge. Bien sûr, certains objectifs ponctuels du plan ne sont pas atteints dans les délais prévus. Et comme je l'ai dit, j'en éprouve une certaine frustration. Mais quand bien même c'eût été le cas, Monsieur Adriaens, je reste persuadé que votre groupe aurait de toute façon estimé que nous n'allions pas assez vite et pas assez loin. Ainsi, à défaut de chercher à susciter votre enthousiasme, je continuerai pour ma part ma politique volontariste engagée, persuadé que les investissements consentis aujourd'hui sont les garants de la préservation de notre environnement de demain. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Je voudrais d'abord vous demander de m'excuser pour ma très méchante intervention vis-à-vis de l'orateur qui m'a suivi, Monsieur Roelants du Vivier, mon interpellation n'était pas polémique et j'ai réagi vivement aux propos qui me visaient. Je n'avais pourtant pas mis en évidence les objectifs, beaucoup plus positifs, du groupe ECOLO. J'avais jugé les réalisations de la Région par rapport au Plan déchets de la Région. Si M. Roelants trouve que le Plan déchets est archaïque, c'est sa responsabilité, mais je n'avais parlé que des objectifs inscrits dans ce plan et je me suis effectivement un peu fâché quand il a dit que j'avais des chiffres faux. Heureusement, M. Garcia et M. Gosuin ont tous deux confirmé mes chiffres d'augmentation de la quantité de déchets produits. Vous avez dit, 2 pour cent, Monsieur Gosuin, vous avez même dit 0,5 pour cent par an pour chacune des 4 années. Je vous remercie car vous confirmez ce que j'avais dit.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Je vous connaissais beaucoup plus rigoureux sur le plan scientifique. Ce n'est pas cela que j'ai dit, mais si c'est ce que vous avez compris, tant mieux pour vous.

M. Alain Adriaens. — C'est ce que j'ai entendu, le compte-rendu en témoignera.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Tout à fait.

M. Alain Adriaens. — Je vous avais dit que je ne souhaitais pas engager une polémique avec vous sur les bonnes ou mauvaises raisons pour lesquelles les chiffres du Plan déchets n'avaient pas été respectés. Malheureusement, il suffit que je vous demande une chose pour que vous fassiez le contraire et vous avez effectivement passé le plus clair de votre temps à justifier ce que vous avez vous-même appelé «piétinement». Je suis désolé de lasser M. Roelants avec mes 12 minutes, à côté des 39 minutes que vous avez utilisées pour vous justifier!

Vous avez fait un beau plaidoyer, Monsieur le Ministre, en disant que notre Région était en avance, notamment grâce à notre magnifique incinérateur. Il est vrai que cet incinérateur est en place depuis 1985 et que notre Région n'a eu qu'à gérer cet héritage un peu encombrant. Si j'étais Ministre de l'Environnement, je ne saurais que faire de cet incinérateur. En tout cas, je ne le fermais pas. Je ne déposerais pas les immondices sur la Grand'Place...

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — C'est une information intéressante de savoir que si le parti ECOLO était au pouvoir il ne fermerait pas l'incinérateur. C'est l'information choc d'aujourd'hui.

M. Alain Adriaens. — Je précise: je ne le fermais pas du jour au lendemain. Il est vrai que cette «belle» machine est très lourde et l'on ne change pas de cap en un instant. Nous n'avons jamais demandé qu'un changement brutal intervienne du jour au lendemain. Nous avons demandé qu'un Plan déchets soit mis en route. L'inquiétude que j'exprimais tout à l'heure résulte du peu de concrétisations. Effectivement, les chiffres ne sont pas extraordinaires mais — soyons gentils — ne parlons pas encore d'échec. M. Garcia nous a dit qu'il y avait moyen de faire mieux. Pour ma part, je trouve que si les résultats globaux sont mauvais en Belgique c'est en raison de l'augmentation des déchets en Wallonie. Mais les chiffres sont souvent contestés. Je crois que la Wallonie tient enfin une comptabilité exacte de ses déchets.

Vous avez avancé un argument qui me gêne un peu. Vous dites que les déchets ménagers diminuent grâce à votre dynamisme ou au dynamisme commercial de l'Agence Bruxelles Propreté. Je pense que c'est le phénomène inverse qui se produit. Vous savez comme moi ce qui se passe. Depuis deux ans, les commerçants qui déposaient sur le trottoir de grandes quantités de déchets ménagers se voient appliquer le principe du pollueur-payeur, un contrat commercial d'1 franc au litre. Cela signifie qu'il s'agit de déchets non plus ménagers mais commerciaux — c'est le principe du pollueur-payeur — mais je vous conseille néanmoins de demander au syndicat des indépendants ce qu'il pense de la politique commerciale dynamique de l'Agence Bruxelles Propreté qui a parfois des méthodes brutales à l'égard des indépendants.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Que faut-il faire?

M. Alain Adriaens. — En fait, je parle des changements de statistiques: les déchets dits «ménagers» diminuent et les déchets dits «commerciaux» augmentent, mais la masse globale des déchets en Région bruxelloise n'a pas diminué. C'est une évidence.

M. Robert Hotyat. — Monsieur Adriaens, votre discours est assez contradictoire. D'un côté, vous vous réjouissez; de

l'autre, vous vous plaignez, au sujet des déchets ménagers et assimilés. Il faudrait savoir ce que vous voulez.

M. Alain Adriaens. — Je souhaiterais que ces déchets diminuent, qu'une politique de prévention efficace soit menée. Le fait qu'on applique le principe de proportionnalité aux seuls indépendants et petits commerçants me semble illogique de la part du Gouvernement. Pourquoi ne pas prévenir toute la population que d'ici peu, un système proportionnel sera appliqué à chacun? Je n'ai pas demandé de façon précise au Ministre quand il appliquerait ce principe de proportionnalité. Je lui ai en fait demandé combien de temps lui serait nécessaire pour convaincre ses collègues de l'appliquer. M. Gosuin m'a assuré qu'il était favorable à ce principe mais qu'il fallait rester prudent. Il faut bien sûr procéder de façon progressive. Si nous avions, nous qui sommes des environnementalistes conscients, convaincu nos collègues du Gouvernement, depuis 1991 — lorsque la première taxe a été instaurée —, qu'un changement s'imposait, on aurait pu préparer le terrain et tout aurait pu être mis en place avec la prudence nécessaire.

Quand M. Hotyat était à la tête de l'Agence «Bruxelles Propreté», il évoquait toujours les déchets clandestins et les versages irréguliers. Mais le Ministre de l'Environnement nous dit aujourd'hui que nous devons en arriver au principe de proportionnalité.

M. Robert Hotyat. — Le jour où vous aurez trouvé une solution aux dépôts sauvages!

M. Alain Adriaens. — Mais il n'y aura jamais de solution à ce problème. Il faudra tout simplement sanctionner les «inciviques»!

M. Robert Hotyat. — Vous placerez un inspecteur de police derrière chaque sac!

M. Alain Adriaens. — Mais, Monsieur Hotyat, des dizaines de communes de Flandre et de Wallonie y arrivent jour après jour. Le Ministre de l'environnement nous dit qu'il faudra l'appliquer un jour parce qu'il faut rationaliser la gestion des déchets. Réfléchissons ensemble comment y arriver. Ne me dites pas que mes propositions sont ridicules et que nous n'éviterons pas les dépôts clandestins. Il faudra bien sûr lutter contre ce problème et apporter une solution. Cela durera probablement quatre ou cinq ans. Puisque le Ministre de l'Environnement nous assure que la rationalité de la gestion des déchets nécessite l'introduction d'un paiement proportionnel, parlons-en. Même s'il y aura une période de transition difficile.

Le Ministre a fait un long plaidoyer en reprenant mes arguments. Mais il veut rester prudent et prendre le temps nécessaire pour agir. D'accord, allons lentement mais préparons le terrain dès aujourd'hui. Voilà la logique de l'ordonnance «Gestion et Prévention des Déchets» que nous avons approuvée, Monsieur Hotyat.

M. François Roelants du Vivier. — Qu'est-ce que le plan déchets? L'avez-vous soutenu?

M. Alain Adriaens. — Je vous ai dit que le groupe Ecolo avait soutenu ce plan déchets, qu'il fallait l'exécuter mais nous constatons après quatre ans que cette exécution accuse un sérieux retard. Je demande que nous réfléchissions positivement ensemble pour que le prochain plan-déchets soit adapté à la situation actuelle et donne une nouvelle impulsion.

Dans mon interpellation, je n'ai jamais critiqué le Ministre en lui reprochant de ne rien faire j'ai dit: la dynamique s'essouffle; il faut la relancer. Réfléchissons tous ensemble aux moyens de le faire.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Moi, je vous dit que l'on ne s'essouffle pas.

M. Alain Adriaens. — Nos avis divergent à ce propos.

M. Mostafa Ouezekhti. — On ne va pas se disputer pour un souffle! (*Sourires.*)

M. Alain Adriaens. — Mon intervention n'était pas basée sur les souhaits du groupe Ecolo, mais bien sur le plan-déchets: ce qui était prévu, ce qui n'a pas été réalisé et la façon de procéder pour y arriver. Vous m'avez répondu par des affirmations, mais non par des chiffres précis ou des délais.

En ce qui concerne la politique de prévention, on sait quel a été le combat entre mes écotaxes et les écoredevances. Vous avez dit à plusieurs reprises avoir défendu les écoredevances et qu'un accord interrégional interviendrait. Mais vous saviez que l'écotaxe était la logique de prévention, tandis que l'écoredevance est la logique du recyclage. Nous sommes pour le recyclage; nous le soutenons mais après la prévention.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — C'est fondamentalement faux. C'est votre position. Mais, si la loi sur les écotaxes était la prévention, elle a complètement échoué: la loi écotaxes n'est pas une grande réussite!

M. Alain Adriaens. — Effectivement, les écoredevances ont davantage de chance de passer: elles satisfont mieux certains milieux industriels qui s'y retrouveront.

Je vous écoute toujours attentivement. Vous avez dit: «Je suis pour la logique de la consigne; quand les industriels seront obligés de reprendre leur produit, les choses iront mieux». Vous avez cité les pneus, les batteries, etc. Mais vous n'avez jamais cité les emballages des liquides alimentaires qui était le but des écotaxes.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Mais si, cela figure dans l'accord interrégional. Ne parlez pas d'un texte que vous n'avez pas encore lu; nous en débatterons. Mais le principe de l'obligation de reprise est de la prévention; c'est le principe premier de l'écoredevance. Monsieur le Président, n'entamons pas un débat sur un texte qui sera soumis au Conseil d'ici quinze jours.

M. Alain Adriaens. — Nous verrons. Cependant, je regrette que vous n'ayez pas apporté de réponses précises à mes questions. Vous nous avez proposé un plaidoyer pour justifier un certain retard. Je vous ai dit pouvoir en comprendre les raisons, mais j'espérais vous entendre proposer du neuf.

Prenons l'exemple du principe du pollueur-payeur. Je suis désolé que vous nous disiez que le principe est bon, mais qu'il faut faire preuve de prudence. Il y a trois jours, la section Ecolo d'Anderlecht organisait un débat sur l'incinération de déchets.

Un secrétaire d'Etat, membre de votre Gouvernement, a annoncé la prochaine application du principe du pollueur-payeur pour les déchets ménagers, malgré le désaccord d'un groupe politique du Gouvernement; les socialistes veulent le principe pollueur-payeur et les sacs payants.

Voilà ce que j'entends dans une assemblée extérieure; mais dans notre Assemblée, vous nous dites ne pas savoir, ne pas être au courant, peut-être... Vous ne répondez pas aux questions posées en Assemblée. J'en suis désolé.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE, CONCERNANT «L'ABATTAGE D'ARBRES DE LA FORÊT DE SOIGNES CONSTITUANT UN HANDICAP MAJEUR POUR LA NIDIFICATION DES OISEAUX»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUDEN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «HET OMHAKKEN VAN BOMEN IN HET ZONIENWOUD WAARDOOR DE NESTBOUW VOOR DE VOGELS STERK BEMOEILIJKT WORDT»

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il me faut tout d'abord rappeler que cette question avait déjà été inscrite à l'ordre du jour de la précédente séance. Introduite le 22 avril, des difficultés d'agenda n'avaient pas permis qu'elle soit posée, ce qui explique le décalage dans le temps, que l'on risque d'observer par rapport au texte que je suis obligé de lire.

La Ligue royale belge pour la Protection des Oiseaux a tout récemment alerté la presse concernant des coupes d'arbres au bois de la Cambre qui perturbent gravement, en ce mois d'avril, la nidification de toute une série d'oiseaux qui y trouvent leur refuge.

Ces abattages dont personne ne semble contester l'utilité économique font l'objet des autorisations requises. Mais selon la Ligue, la directive européenne 79/409 relative à la protection des espèces sauvages interdit formellement les coupes d'arbres en période de nidification.

Dans le cas présent, les travaux auraient dû être terminés à la fin du mois de mars. Les bûcherons ont toutefois reçu l'autorisation de poursuivre les coupes jusqu'au 18 avril, au risque de faire fuir des oiseaux abandonnant ainsi leurs couvées.

L'Honorable Ministre peut-il me fournir les renseignements suivants :

— Quelle est l'autorité qui a permis la prolongation des abattages ?

— Quelles sont les mesures efficaces à envisager pour éviter le renouvellement de telles pratiques dommageables ?

— Une interdiction formelle de débiter sur place les troncs coupés au cours des prochaines semaines ne s'impose-t-elle pas, afin de ne pas amplifier les dommages causés ?

Vous aurez remarqué le décalage dont je vous ai averti en préambule.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en préambule, il convient de signaler que le bois de la Cambre est un parc forestier géré non pas par la Région mais par la Ville de Bruxelles.

Toutefois, le prestige et l'importante superficie du site impliquent qu'une commission de gestion pluridisciplinaire est mise en place et délibère, en principe, de tous les faits saillants relatifs à la gestion du bois de la Cambre.

Cette commission composée de représentants de la Ville de Bruxelles, de scientifiques divers et de deux agents de l'IBGE, ne s'est, aux dires de ces derniers, jamais prononcée sur une quelconque dérogation en matière d'allongement des délais d'abattage.

Je renvoie donc, pour ce cas précis, l'honorable membre aux services compétents de la Ville de Bruxelles.

Toutefois, si la Ligue Royale a monté en épingle le cas du bois de la Cambre pour lequel je ne suis pas compétent, je me dois, par honnêteté intellectuelle, d'avouer que l'ingénieur responsable en matière d'eaux et forêts de l'IBGE a également accordé semblable dérogation pour quelques coupes extrêmement limitées en forêt de Soignes.

A ce propos, il convient de signaler que :

1. L'abattage complémentaire ne portait que sur quelques sujets sur une superficie très limitée de la forêt.

2. La prolongation de la période d'abattage concerne une durée limitée, soit 18 jours supplémentaires.

3. Les arbres pour lesquels une dérogation a été accordée étaient réputés comme présentant potentiellement un danger pour la sécurité publique (dérogation prévue dans le cadre de la directive 79/409/CEE).

4. La campagne d'abattage prévue et limitée au 31 mars a été retardée pour des causes techniques indépendantes de l'Institut.

Pour toutes ces raisons, il me paraît donc excessif de parler de cataclysme écologique ou autres termes hauts en couleur qui n'ont pas manqué de fleurir dans la presse à l'instigation de la Ligue royale.

Il convient en outre de signaler que les arguments invoqués, et notamment le recours à la directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages, relèvent, pour le moins, d'une interprétation particulièrement exhaustive des textes basés sur le point (b) de l'article 5, à savoir : «... l'interdiction de détruire ou d'endommager intentionnellement leurs nids et leurs œufs et d'enlever leurs nids».

Il est, d'autre part, particulièrement frustrant de constater le retentissement de ce genre d'affaire, somme toute marginale, alors qu'à côté de cela, des opérations de fond d'impacts autrement plus importants sur le plan de la préservation de la biodiversité, sont menées depuis plusieurs années à mon initiative et grâce au dynamisme et aux excellentes connaissances des agents de l'IBGE.

Je citerai entre autres :

— les plans de gestion exemplaires mis en place dans les neuf réserves naturelles de la Région (ces plans de gestion ayant notamment contribué à voir réapparaître plusieurs espèces d'oiseaux ou autres sur notre territoire (ex. : le martin-pêcheur) ;

— la mise en place d'une équipe de quatre agents supplémentaires en matière de surveillance et d'information en forêt-patrouille présente tous les week-ends et jours fériés en forêt, c'est-à-dire lors des pointes de fréquentation ;

— l'adoption d'une ordonnance réglementant la circulation en forêt dans le sens d'un meilleur respect de ces richesses écologiques, etc.

Pour conclure, je peux assurer l'honorable membre qu'à l'avenir une attention toute particulière de ma part sera portée au sujet du respect des délais d'abattage.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je vous remercie pour cette réponse très claire, très complète.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE, CONCERNANT «LE CHANTIER DE DECONTAMINATION DU BERLAYMONT»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, MET BETREKKING TOT «HET VERWIJDEREN VAN HET ASBEST IN HET BERLAYMONTGEBOUW»

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, ma question aurait peut-être pu être posée dans le cadre des questions d'actualité, car entre le 6 mai, date à laquelle j'ai posé ma question et aujourd'hui, le feuilleton du Berlaymont continue à agiter le landerneau.

Le chantier d'enlèvement de l'amiante du bâtiment du Berlaymont semble poser de réels problèmes. A plusieurs reprises, des fuites de fibres d'amiante ont eu lieu comme le prouve l'observation de la présence de fibres dans l'air extérieur au bâtiment. Les analyses effectuées par microscope électronique l'ont démontré.

L'IBGE a pour mission de contrôler la bonne exécution du chantier.

Une sage décision a été prise et l'on a décidé d'arrêter momentanément l'extraction de l'amiante.

Ces incidents me poussent à poser des questions au Ministre: Les mesures de sécurité prises sont-elles suffisantes étant donné l'apparition de nouveaux incidents?

— Ces mesures de sécurité sont-elles respectées par le personnel? En particulier, qu'en est-il du respect de ces mesures par le personnel occupé sur le site? Les actes de sabotage — incendies ou tentatives d'inondations — dont a parlé la presse ont-ils été confirmés? Dans l'affirmative, cela ne pose-t-il pas la question de la formation du personnel employé pour une mission aussi spécialisée?

— Des mesures de sécurité nouvelles ont-elles été décidées à la suite des incidents de ces dernières semaines?

— Le délai entre les prises d'air et les résultats, qui est de près de quinze jours, n'est-il pas trop long pour prévenir les épisodes de pollution extérieure? D'autres techniques de contrôle plus rapides ne sont-elles pas imaginables?

Une remise en question du système de décontamination choisi est-elle envisagée, d'autant plus qu'il l'a été contre l'avis de l'IBGE?

Enfin, les incidents augmentent le retard du chantier, déjà important du fait que le chantier a démarré bien après la délivrance du permis d'environnement. Le Ministre croit-il toujours que les délais seront respectés? Le permis d'environnement est, en effet, valable pour une durée limitée de trois ans.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, Chers Collègues, plusieurs incidents sont effectivement intervenus dans la conduite du chantier de décontamination du Berlaymont.

Je tiens à préciser que ce chantier est mené sous la responsabilité de la Régie des Bâtiments, l'IBGE n'intervenant que pour s'assurer du respect du permis d'environnement, de la protection de l'environnement externe du chantier et de la gestion des déchets.

Une procédure de contrôle a été mise au point afin de s'assurer qu'aucune fibre d'amiante ne s'échappe dans l'environnement extérieur. Cette procédure a jusqu'à présent fonctionné de manière parfaite.

Sans entrer dans des détails techniques, il s'est avéré que les résultats plus fins obtenus après analyse par microscope électro-

nique — pour laquelle un délai de quinze jours est nécessaire confirment systématiquement les mesures «optiques» réalisées toutes les quatre heures.

En tout état de cause, l'interruption du chantier est décidée sur la base des résultats des mesures optiques et non électroniques, ce qui ramène les délais de prise de décision à quelques heures.

Les valeurs limites imposées sont très strictes et garantissent une qualité de l'air satisfaisante à l'extérieur du chantier.

Il n'y a donc pas de raison de revoir cette procédure ni les valeurs limites, ces éléments étant de nature à assurer un niveau élevé de sécurité extérieure.

Pour ce qui concerne la sécurité intérieure et la formation du personnel, l'inspection du travail effectue régulièrement des visites et c'est à elle que revient le suivi de cet aspect du chantier et non à la Région.

De même, la remise en cause du choix du procédé de décontamination relève de la responsabilité de la Régie des Bâtiments, je ne tiens donc pas à me prononcer sur cet aspect.

Quant aux actes de sabotage, une enquête est en cours puisque les entrepreneurs ont déposé une plainte à cet égard.

Dans l'intervalle, des mesures complémentaires de surveillance du chantier ont été mises en place, notamment au niveau de la surveillance des accès et du renfort de la garde du chantier.

Pour ce qui concerne les délais fixés dans le permis d'environnement, rien n'indique jusqu'à présent qu'ils ne seront pas respectés.

En tout état de cause, vous comprendrez, Monsieur le Conseiller, qu'il est hors de question de tolérer le moindre risque pour la population bruxelloise.

Je ferai donc interrompre le chantier autant de fois que nécessaire, peu importe si les délais sont respectés ou non.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 20 h 10.

De plenaire vergadering wordt om 20 u. 10 gesloten.